DERNIÈRE EDITION

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE. Edition Quotidienne 53,116

DOUZIEME ANNEE—N° 108 MONTREAL MARDI 10 MARS 1896 UN CENTIN

LA MORT DE LEPINE

Sa famille reste dans la misère

Le coroner a tenu une enquête, hier, sur la mort d'Eugène Lépine, trouvé noyé à la Côte St Michel. M. Lacroix, l'officier du coroner, rapporte qu'il s'est rendu à l'endroit où on a trouvé le défunt, pour s'enquérir des circonstances de la mort. La preuve fournie par plusieurs témoins établit que Lépine avait pris de la boisson et que c'est probablement ce qui lui a fait perdre son chemin. Il est tombé, et le froid l'a fait mourir.

La famille de l'infortuné Lépine reste dans la plus profonde misère. Un ami a dû donner de l'argent, ce matin, à la pauvre veuve, qui est malade, afin qu'elle achetât du pain pour ses enfants.

FEU M. THOMAS CRATHERN

M. Thomas Crathern, l'aîné des fils de M. James Crathern, de la société Crathern et Caverhill, est mort à Denver, dans le Colorado. Le défunt était atteint de la pulmonie depuis deux années.

LE CLUB DES FEMMES

Hier après-midi, le professeur Robertson, commissaire des produits de la ferme de la Puissance, a fait une conférence au Club des Femmes, dans l'édifice de la Y. M. C. A. Le conférencier avait pris comme sujet : " Un voyage à travers le Canada. " Sur la proposition de madame Reid, une résolution de remerciements a été offerte au professeur.

INAUGURATION DU MUSEE HISTORIQUE

La Société Numismatique des antiquaires fera, le 7 avril, l'ouverture officielle du Musée du Château de Ramezay. Un millier d'invitations seront lancées. Il y aura à cette occasion, une attraction unique, ce sera un souper canadien, à l'ancienne mode, dans les vastes et confortables salles de l'ancien château. Le vaste foyer qui est d'une date assez ancienne, contiendra la bûche légendaire. Dans le service de la table on pourra remarquer plusieurs pièces d'argenterie et de porcelaine de Chine. La salle sera éclairée par des chandelles posées dans de vieux chandeliers d'argent. Cette fête promet d'être très agréable.

LES COMMIS-VOYAGEURS

L'Association des commis-voyageurs des épiceries en gros de Montréal, a tenu une assemblée, hier soir, au Monument National. M. Elzéar Massicotte était au fauteuil. D'après le rapport du comité spécial chargé de l'organisation du concert qui a eu lieu, le 11 février dernier, le succès a été tel, sous tous les rapports, qu'on se propose d'en donner un autre après l'âques. Une résolution de remerciements a été adoptée en l'honneur du président et des membres du comité sur la proposition de W. Lajeunesse, secondé par le Dr F. X. Plouffe et M. Médéric Perras.

LES TROIS DOYENS DU CLERGE

Les trois plus vieux membres du clergé de la province de Québec, sont : Le R. P. Pierre Point, jésuite ; né à Rocroy, département des Ardennes, France, le 7 avril 1802, est ordonné à Reims, le 20 mai 1826, et arrive au Canada le 30 juillet 1843. Ce sera donc le 20 mai 1896 que le vénérable vieillard aura soixante-dix ans de prêtrise. C'est probablement le prêtre le plus âgé de l'Amérique. Il réside actuellement au Collège de Ste Marie, à Montréal. Le Père Point a été onze ans supérieur de la résidence des Jésuites, à Québec.

Mgr Joachim Boucher, chanoine honoraire des Trois-Rivières, né à la Baie du Febvre, le 3 avril 1804, est ordonné le 20 juin 1830. A l'occasion de ses noces de diamant, célébrées le six août 1890. M. Louis Fréchette composa une pièce de vers intitulée : "Stances au Très Révérend Chanoine Boucher, archiprêtre et curé de Louiseville," lues le six août 1890, au banquet donné en l'honneur du vénérable octogénaire. Mgr Boucher demeure encore à Louiseville, mais n'exerce plus le ministère à cause de son grand âge. Il est chanoine honoraire de la Basilique de Lorette.

Mgr Charles Edouard Poiré : né à la Pointe Lévis, le 4 août 1810, est ordonné à la Rivière Rouge, le 17 février 1833, et célèbre ses noces d'or en 1883 et ses noces de diamant en février 1893, au collège de Ste Anne La Pocatière, dont il est l'insigne bienfaiteur. En 1887, Mgr Poiré est nommé Camérier d'honneur de Léon XIII. A l'occasion de ses noces de diamant, il est nommé Protonotaire Apostolique ; c'est ce qui lui donne droit au titre de Monseigneur. Il continue à demeurer à Ste Anne de La Pocatière, dont il est le curé d'office. Il est encore supérieur du collège de la même paroisse.

UN IRLANDAIS DE TORONTO

John Murphy, un véritable fils de la Verte Erin, est parti de Toronto pour venir faire ses Pâques à Montréal, dit-il, et aussi pour fêter la St Patrice. Il lui semble que les fêtes d'ici ressemblent beaucoup plus à celles du vieux pays. Hier soir la police de St Henri le recueillait au pied d'un arbre dans un état d'ébriété assez avancée au moment où il invoquait St Patrice. " Holy St Patrick, see what I am suffering for you, " disait-il dans ses gémissements. Le recorder Larochelle l'a mis à l'ombre pour 8 jours ce matin.

SUR LE GRAND TRONC

Les autorités du Grand Tronc ont décidé de peinturer à neuf tous leurs wagons et de leur donner une couleur uniforme.

Les wagons seront désormais d'un rouge maron, presque noir.

Les locomotives seront peinturées de la même façon. Un nouveau char-palais appelé le "Tivis" sera aussi construit pour le service entre Montréal et Toronto. Deux autres chars-palais, le "Wyevoli" et le "Lorne" sont à peu près terminés.

M. V. X. LEFEBVRE

M. V. X. Lefebvre, employé au bureau de santé, est dangereusement malade, des suites des blessures qu'il a reçues lorsqu'il a été renversé ces jours derniers, par une voiture près de l'hôtel de ville. Son état s'est aggravé, hier, et inspire des craintes sérieuses. La police est à la recherche du charretier qui a causé l'accident.

ETIQUETTE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE JAMES-CARTIER N° 145

NOUVELLES OUVRIERES

M. Ed. Jackson élu président de l'Union typographique de Québec—Les boulangeries de Toronto et la loi des manufactures—Quelle sera l'attitude des ouvriers de Montréal aux prochaines élections fédérales.

Il nous fait plaisir d'annoncer que M. Edouard Jackson a été de nouveau élu président de l'Union Typographique de Québec.

De tous les travailleurs qui sont à la tête des organisations ouvrières, M. Jackson est sans contredit l'un de ceux qui ont su le mieux s'attirer les sympathies de leurs confrères.

Le président de l'Union Typographique de Québec est bien connu dans les cercles ouvriers des deux provinces d'Ontario et de Québec, pour avoir fait partie de presque toutes les grandes conventions du travail.

C'est donc à bon droit que nous félicitons les typos de Québec pour avoir choisi comme leur guide, un homme

M. Edouard Jackson

aussi dévoué que M. Jackson.

Les autres officiers que l'Union a choisi sont : R. J. Edwards, vice-président; Jos. Béland, secrétaire des finances; Ph Garneau, trésorier; Tél. Côté, secrétaire des archives ; J. Coleman, secrétaire correspondant; O.Noël, bibliothécaire ; E. E. Jackson, sous-bibliothécaire; C. Trudel, sergent d'armes.

Auditeurs, A. Dugal, J. B. Jobin et S. Poulin.

Comité exécutif, Alf. Côté, J. Ready, Alf. Larose, C. N. Teakle, Art. Gagnon.

Délégués au Conseil Central des Métiers et du Travail, J. H. Poitras, R. J. Edwards et Ch. Rousseau.

Le président, M. Jackson, a été élu délégué à l'Union Typographique Internationale.

Sur cent trente-huit boulangeries qu'il y a à Toronto, environ une douzaine seulement ont un nombre suffisant d'ouvriers pour être soumises aux règlements de la loi des fabriques. Afin de faire disparaître cette lacune, le ministre de l'agriculture et du travail, M. Dregelen, a préparé un projet de loi qui sera soumis à la législature, cette semaine, à l'effet de soumettre à l'inspection toutes les boulangeries, quel que soit le nombre d'ouvriers qui y travaillent. Le projet de loi de M. Dregelen pourvoit aussi à ce que les boulangeries soient bien éclairées, bien aérées et pourvues de tout ce qui est nécessaire à protéger la santé des employés et des consommateurs.

Ce projet de loi défend aussi aux employeurs de faire travailler leurs employés plus de soixante heures par semaine, excepté lorsqu'une permission spéciale aura été accordée par l'inspecteur. Les patrons qui ne se soumettront pas aux règlements de la loi seront sujets à être condamnés à la prison ou à l'amende.

Il ne serait peut-être pas mal qu'une loi de ce genre fut votée par notre législature de Québec; Montréal surtout en aurait besoin.

Jeudi prochain, il y aura une assemblée spéciale du Conseil Central des Métiers et du Travail.

Le but de cette réunion est de décider la ligne de conduite que les ouvriers tiendront aux prochaines élections fédérales. L'opinion des délégués au Conseil, est très partagée, à ce sujet.

Les uns voudraient des candidats ouvriers dans toutes les divisions de Montréal.

D'autres voudraient une ou deux candidatures dans les divistons les plus ouvrières.

Il y a un groupe qui se contenterait de faire signer un programme ouvrier par les candidats bleus ou rouges qui se déclareraient en faveur de ce programme.

Enfin, il y a un certain nombre de délégués qui ne veulent pas entendre parler que le Conseil prenne une action quelconque aux prochaines élections et laissent les libéraux et les conservateurs se débrouiller comme ils l'entendront.

Le but du premier de ces différents groupes, est de donner aux travailleurs favorables à la créaiton d'un parti ouvrier le moyen de se compter.

Le deuxième groupe, composé des optimistes du Conseil, croient que les ouvriers organisés sont assez forts et assez influents pour faire élire une couple de représentants des travailleurs.

Le troisième groupe, lui, confiant dans les hommes des deux grands partis politiques qui se disputent l'honneur de gouverner le pays, voudrait mettre entre leurs mains le sort du programme ouvrier, convaincu que ces hommes sont plus capables d'obtenir des réformes pour les travailleurs, que quelques ouvriers isolés, qui seraient isolés au milieu des deux cents députés qui composent la Chambre des Communes.

Le groupe des pessimistes n'a aucune confiance, ni dans l'éducation du peuple, ni dans la force de l'organisation, ni dans les hommes politiques, et trouve que c'est perdre son temps que de s'occuper des réformes ouvrières que le parlement pourrait voter.

Lequel de ces groupes triomphera jeudi prochain ?

Voilà la question que se font les ouvriers organisés.

Pour nous, nous n'avons pas d'opinion à émettre, nous voulons laisser les ouvriers absolument les seuls maîtres de décider quelle ligne de conduite ils doivent tenir dans leurs meilleurs intérêts.

A une assemblée de parents tenue samedi après-midi, le lieutenant de police Naegelé a été nommé curateur de la succession de feu M. l'échevin Arthur Dubuc.

LES MINISTRES EN VISITE

MM. Taillon et Desjardins se rendent à St-Jean de Dieu

Hier, l'asile St-Jean de Dieu, de la Longue-Pointe, avait l'honneur de recevoir deux visiteurs distingués : l'honorable M. Taillon, premier ministre de la province de Québec, et l'honorable sénateur A. Desjardins, ministre de la milice, à Ottawa. Cette visite avait lieu le jour même où les Soeurs de la Providence fêtaient le saint sous le vocable duquel leur hôpital a été placé par Mgr Bourget. Quelques amis de la maison appartement à la famille Desjardins se trouvaient là ainsi que le surintendant de l'hospice, le Dr Villeneuve et les médecins attachés à l'établissement, les Drs Bourques, Prieur et Chagnon. Madame la Supérieure, soeur Madeleine de Jésus, avec une des mères assistantes de la communauté des Soeurs de la Providence de Montréal, M. l'abbé Bertrand, aumônier, M. l'abbé Forbes, second aumônier, M. le docteur Villeneuve ont reçu les ministres et leur ont fait rapidement visiter les salles des patients, hommes et femmes, qui ne renferment pas moins de quinze cents malades.

Après le souper, les ministres furent conduits dans le nouveau bâtiment dont la bénédiction a été faite, il y a quelques mois, par Mgr l'archevêque de Montréal.

Une surprise avait été ménagée et aux ministres et aux bonnes Soeurs de la Providence. M. le docteur Edouard Desjardins, dont on connait la passion pour la musique, avait immédiatement organisé, avec le concours de madame Villeneuve, soeur du superintendant médical de l'asile, le docteur Villeneuve, un concert intime dans lequel on a eu le plaisir d'entendre divers morceaux de choix, comme l'"Inflammatus", de Rossini ; "Les dernières volontés de Les Veuillot," par Goumod.

Une adresse, ou mieux, une salutation respectueuse, une bienvenue en quelques mots, fut présentée aux ministres, au nom de l'asile, pour les remercier de l'honneur qu'ils lui faisaient.

En réponse, l'hon. M. Taillon a cordialement remercié les Soeurs et les médecins de leur gracieux accueil. Il a surtout insisté sur le dévouement inspiré par la charité chrétienne, avec lequel les Soeurs de la Providence donnent leurs soins aux malades : "Car la part de la charité est assurément la plus grande et celle dont il faut tenir le plus compte," a-t-il ajouté en se tournant vers madame la Supérieure et ses dignes collaboratrices.

L'honorable sénateur Desjardins, ministre de la milice, a répondu aussi aux paroles de l'adresse qui le concernaient et il l'a fait avec un rare à propos.

AFFAIRE DERMIGNY-HUREL

Ceux qui croient que tout est rose dans la publication d'un journal quotidien, sont bien loin de compte. On nous a apporté un jour une annonce que nous avons publiée de bonne foi et qui, paraît-il, portait atteinte aux intérêts d'un libraire de Montréal. Sur la réclamation de ce dernier, accompagné de son avocat, nous avons donné sa version de l'affaire. Maintenant, voici que l'annonceur réclame à son tour et nous adresse des explications que nous donnons plus loin, sous sa responsabilité absolue, désirant nous mettre le plus tôt possible en dehors de ces chicanes.

Dans une autre lettre, M. Dermigny nous écrit :

"J'ai reçu une quantité de coupures de votre No avec l'offre de plusieurs avocats de Montréal de vous intenter une action en dommages-intérêts".

Nous tenons à signaler ce fait à M. le syndic du barreau, qui est chargé de veiller à ce que rien ne vienne souiller l'honneur de l'ordre. Nous espérons qu'il agnra promptement et énergiquement. Mais quelle lumière jettent ces quelques lignes sur le nombre des procès en dommages que l'on intente aux journaux de Montréal !

Voici ce que nous écrit M. Dermigny :

New-York, 2 mars 1896.

Monsieur le directeur de la "Presse", Montréal.

Je répons à votre article intitulé : "Affaire Dermingny-Hurel". Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son. Voici les faits très brièvement.

J'avais créé depuis quelques années une succursale de ma maison à Montréal.

Par suite des pertes subies et du mécontentement que me causait la gestion de mon gérant, je voulus m'en défaire et, pour sauver un bras, je consentis à sacrifier l'autre. Je vendis donc le fonds à M. Rurel, qui ne devint plus, vis-à-vis de moi, qu'un client.

Malheureusement, ce monsieur ne fut pas plus exact après qu'avant, il ne m'a encore remis les livres de mon ancienne maison, ni un dépôt de volumes qui ne m'appartient pas. Il me payait irrégulièrement. Après plusieurs menaces infructueuses, je lui supprimai tout envoi.

Et, à cette époque, il n'y avait pas de saisie-arrêt mise entre ses mains, et, eût-elle existé, qu'elle aurait été inutile, puisque M. Hurel ne m'aurait rien dû.

Quant à cette fameuse saisie-arrêt, elle a été obtenue par une personne qui me réclame une somme que je ne lui dois pas, M. Bruchési, mon avocat, a fait opposition au jugement et l'affaire suit son cours légalement.

En tout cas, ceci n'influe aucunement sur ma détermination de rompre avec M. Hurel, dont je ne pouvais obtenir aucune satisfaction morale ou financière.

Pour mon annonce, dont vous regrettez l'insertion, je vous l'ai adressée à la suite de réclamations d'abonnés qui m'informaient qu'ils avaient versé "à ma succursale" et non à M. Hurel,—il y a une nuance — des sommes pour des abonnements dont je n'ai jamais vu un sou ni reçu de détails. Les journaux à servir ont brillé par leur absence Comment appelez-vous cela ?

Dans mon traité avec M. Hurel, il n'a jamais été question d'abonnements en cours. Les sommes versées à ma succursale, du temps de la gérance de M. Hurel, qui bénéficiait d'une commission, devaient m'être versées intégralement.

Voilà en deux mots la vérité, la seule vérité, M. Hurel n'ayant pas exécuté son traité avec moi, en ne me payant pas, je suis dégagé avec lui et je le poursuis pour ce qu'il me doit et pour le préjudice qu'il m'a causé. Je pense que ces explications sont assez longues pour que je m'arrête.

L. DERMIGNY.

PERSONNEL

M. Charles R. Doucet, député greffier de la paix, est retenu chez lui par la maladie.

LA REVOLTE CUBAINE

Le droit de belligérance des cubains

Victoire espagnole

60 insurgés tués et 150 blessés

Des innocents massacrés

Washington, 10—Les résolutions au sujet du droit de belligérants pour les Cubains, telles que rapportées par le comité de conférence, n'ont pas eu au sénat toute l'attention que les questions de cette importance recevaient lorsqu'elles étaient rapportées du comité des affaires étrangères. A cette époque, il n'y avait aucun obstacle, mais aujourd'hui, lorsque le rapport du comité de conférence a été porté au sénat, M. Hale l'a attaqué dans un discours très fort et très véhément qui a duré deux heures.

M. Hale a dit qu'il était l'un des rares sénateurs qui avaient voté contre les résolutions rapportées par le comité des affaires étrangères et n'avait pas eu raison, depuis, de se repentir de son action.

Senor Canovas, premier ministre actuel de l'Espagne

Toutes les raisons qu'il avait données à cette époque pour expliquer sa conduite n'avaient fait qu'acquérir plus de force. "Les conditions présentes ne justifinent pas, dit-il, la reconnaissance du droit de belligérants pour des rebelles contre une nation amie". L'appel enflammé des sénateurs qui s'appuyaient sur des faits sans fondements ne suffit pas pour le persuader et le faire agir autrement. Les insurgés de Cuba, dit-il, n'ont un gouvernement que sur le papier.

Le pouvoir est aux mains de bandes de maraudeurs. Non seulement

Le général Azcarraga, ministre de la guerre de l'Espagne

ils n'ont pas remporté une seule victoire, mais ils n'ont pas même combattu dans une bataille qui mérite ce nom. Ils ont fait une guerre d'escarmouches.

M. Hale dit encore que si le sénat et les américains s'intéressent tant aux cubains, c'est parce qu'ils sont mal renseignés.

Madrid, 10 — Le "Heraldo" dit que

Senor Mateo Sagasta, chef des libéraux et ancien premier ministre d'Espagne

l'hon. Hannis Taylor, ministre américain, est sur le point de faire partir sa famille de Madrid.

Londres, 10 — L'ambassadeur espagnol a reçu une dépêche de Madrid, disant que les cubains, dans un engagement, à Mamey, ont eu 60 hommes tués et 150 blessés. Leur chef, Abrew, a été tué. D'après les mêmes avis, Maceo, le chef des insurgés, aurait été chassé de la Province de la Havane, et

Senor Castellar, chef du parti républicain de l'Espagne

se serait retiré à Matauzas. Il est poursuivi par les troupes espagnoles, qui l'empêchent de rejoindre les forces de Gomez.

New-York, 10—Une dépêche de Washington dit que ce n'est un secret pour personne que le président est considérablement ennuyé par la question cubaine. Depuis quelques jours, il a parlé ouvertement à quelques membres du congrès et à d'autres personnes à ce sujet et leur a déclaré qu'il considérait la politique suivie par le congrès comme aveugle et de nature à amener des conséquences graves.

La Havane, 10—La proclamation de la loi martiale à Cuba a inauguré une ère de carnage et de boucherie. Le général Weyler a placé dans chaque ville des officiers qui exercent un pouvoir absolu. Ces officiers, pour se distinguer et s'attirer les faveur du général Weyler, font arrêter des citoyens paisibles et les font condamner à mort ou déporter en Afrique. Le général Canella a fait fusiller 18 prisonniers et a envoyé un rapport disant que "18 cadavres avaient été trouvés sur le champ de bataille". Cet exemple est suivi par beaucoup d'autres officiers. On opère chaque jour un très grand nombre d'arrestations.

Barcelone, 10 — Le sentiment antiaméricain va toujours en augmentant, ici.

Les journaux locaux encouragent ce sentiment. Ils disent que les Etats-Unis ne peuvent mettre que 40,000 hommes sous les armes et que leur marine n'est presque pas supérieure à celle de l'Espagne.

Les politiciens espagnols ont joué un grand rôle dans les troubles de Barcelone. Presque tous les habitants de la ville sont des Catalans républicains. Ils sont fortement opposés au gouvernement actuel et font des démonstrations contre les Etats-Unis dans le but direct de jeter le gouvernement dans des difficultés dont il ne pourrait sortir.

Madrid, 10 — Une dépêche de la Havane à "l'Impartial" annonce que le général Prats a défait les insurgés à Ritabora, 21 de ces derniers ont péri.

A VALLEYFIELD EN 40 MINUTES

Le New-York Central dans le comté de Beauharnois

Il y a eu, hier matin, une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer St-Laurent et Adirondack et de la Southwestern Railway Company. Les deux compagnies ont été unies en une seule. Ce projet était à l'étude depuis plusieurs mois déjà, et sa réalisation va donner à Valleyfield et à Beauharnois un service avec la ville de Montréal qui permettra de faire le le trajet en 40 minutes.

La partie du chemin de fer de la compagnie de la jonction de Beauharnois comprise entre Beauharnois et Valleyfield a été louée au New-York Central pour 99 ans et le New-York Central s'est engagé à construire une nouvelle ligne entre Beauharnois et Caughnawaga en passant par Châteauguay. Cette ligne sera livrée au trafic le premier juillet. Les travaux sont déjà commencés.

MUTINERIE A ST-JEAN

Les coupables passeront en Cour Martiale

Les élèves de l'école militaire de St-Jean sont en révolte pour la première fois depuis la fondation de l'institution. Plusieurs de ceux qui suivent le cours de milice de trois mois sont arrêtés sur l'accusation d'insubordination. Jusqu'à présent, il était d'usage de dispenser les élèves de la besogne la plus pénible, tel que l'enlèvement de la neige, etc. Le samedi après-midi, les soldats avaient congé et y comptaient. Or, samedi dernier, ils reçurent l'ordre d'enlever la neige, dans l'après midi, mais personne n'obéit excepté les sergents. Le lieutenant colonel d'Orsennens fut appelé et fit arrêter un soldat de chaque division. Il mena les autres enlever la neige. Les soldats du cours en trois mois prétendent qu'ils viennent au collège pour se perfectionner et non pour apprendre à pelleter la neige. Cette besogne doit être laissée aux soldats permanents.

Le lieutenant colonel d'Orsennens a ordonné de former une cour martiale et les prisonniers subiront un procès sur l'accusation portée contre eux.

NOTES MILITAIRES

Le lieutenant-colonel Strathy a reçu $100 de M. Hector Mackenzie et $25 de M. John Cassils, comme contributions au Feather Bonnet Fund pour les militaires des Ecossais Royaux du Canada. Il est probable que le 48e des Montagnards, de Toronto, sera à Montréal le 25 mai prochain.

La classe militaire devient de plus en plus populaire ; les rangs se grossissent et plus d'un vieil officier tient à profiter des leçons qu'on y donne. Hier soir, la classe était nombreuse et nos jeunes officiers font beaucoup de progrès. Les soirs de classe sont les lundis, mercredis et vendredis. Les mardis et jeudis, la classe a lieu, de 5 à 6 heures p. m. Cet arrangement semble satisfaire tout le monde.

L'on dit que le recrutement dans le 65e bataillon se fait très rapidement, et les officiers en sont enchantés. Il serait pénible, en effet, si, parmi les Canadiens-français, l'on ne pouvait pas trouver suffisamment d'hommes de bonne volonté pour faire honneur à notre nationalité. Nous sommes certains que les quelques places encore vides, seront bientôt remplies par des gens qui ont à coeur la réputation de notre seul bataillon canadien-français. Pourquoi, n'y aurait-il pas moyen de former, parmi les étudiants, une ou deux bonnes compagnies ?

Après l'instruction militaire, hier soir, le colonel Burland, des 6e Fusiliers, a eu l'obligeance d'inviter tous les officiers qui suivent ce cours, à se rendre dans les quartiers de son bataillon où un très joli goûter les attendait. Inutile de dire que personne ne s'est fait prier.

NOUVELLES DE ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 10—M. le percepteur du revenu Boivin, a fait, le 6 du courant, en compagnie de M. le grand connétable J. A. Cadotte, une saisie d'alambic. L'entreprise n'a pas été sans difficulté, vu que le propriétaire de cet alambic s'était réfugié dans une cabane à sucre pour violer la loi plus à son aise.

—Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, a passé la journée de dimanche à l'évêché en compagnie de M. le chanoine Bruchési. Sa Grandeur a officié à la grand-messe ainsi qu'aux vêpres. Après les vêpres, Sa Grandeur a fait un magnifique sermon sur la solennité du jour. Mgr Fabre a reçu, le soir, à 7.30 heures, à l'évêché, un grand nombre de citoyens de St-Hyacinthe. Les distingués visiteurs ont quitté St-Hyacinthe, hier matin, en route pour Nicolet.

AFFAIRES D'ITALIE

Le gouvernement refuse l'argent des banquiers de Londres et de Berlin

La situation en Erythrée

On craint une attaque de Ménélick

Le nouveau ministère italien

Londres, 10—Le "Daily News" annonce aujourd'hui que des banquiers de Londres et de Berlin ont offert à l'Italie de lui prêter, à un taux très bas, les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de la guerre. Le gouvernement a décliné l'offre, les banques italiennes ayant offert de lui livrer de fortes sommes à un jour d'avis.

Rome, 10—Le roi Humbert a ordonné de remettre à plus tard les fêtes projetées pour le cinquante-deuxième anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

Les nouvelles officielles de la bataille du 1er mars entre les Italiens et les Abyssins à Adowa, confirment les rap-

Le marquis di Rudini, le nouveau premier ministre italien

ports déjà reçus : il y a eu de grandes pertes de chaque côté. Celles des Abyssins sont énormes. Le général Arinotai a été blessé et est prisonnier des Abyssins.

Le "London "Statist" dit que si l'Italie avoue avoir été vaincue par les Abyssins et retire ses troupes de l'Abyssinie, ses finances ne seront pas dans un état désespéré. Mais si elle entreprend de relever le prestige de ses armes, il lui en coûtera une dépense de $120,000,000 ; c'est un fardeau que la nation ne peut supporter.

Il est bien connu dans les cercles officiels que Crispi n'est pas en faveur d'une politique coloniale agressive, mais qu'il a dû céder à la pression exercée sur lui par ses collègues.

Rome, 10—La "Tribune" nie que le roi Humbert ait manifesté l'intention d'abdiquer. Ce bruit avait été causé par cette phrase dite par le roi : "Mon fils pourra négocier avec le roi d'Abyssinie, mais jamais je ne le ferai".

Le même journal publie un article intitulé : "Insolence et inconvenance", dans lequel il proteste contre l'intervention de la France dans les affaires d'Italie, et déclare que la France est poussée par sa haine implacable pour l'Italie.

Londres, 10—Une dépêche de Paris rapporte le texte d'une lettre adressée par le roi d'Abyssinie à M. Delonclé, éditeur du journal "Le Siècle", offrant d'accepter comme arbitre Léopold, le roi des Belges. Le roi Léopold refuse cependant d'agir en qualité d'arbitre, à moins que l'Italie ne le demande, ce qui n'est pas probable.

Berlin, 10 — Le "Neueste Nachrichten" dit que l'empereur Guillaume, qui partira prochainement pour un voyage sur la Méditerranée, rencontrera le roi Humbert à Naples, et non à Gênes, comme on l'avait précédemment annoncé.

Rome, 10 — La situation en Erythrée est très grave. Signor Franzoni, l'explorateur italien, craint que le roi Ménélik ne se dirige vers le triangle formé par Keren, Asmara et Massouah. S'il en était ainsi, le port de Massouah serait menacé.

Voici la composition officielle du nouveau ministère : Marquis di Rudini, président du conseil et ministre de l'intérieur ; général Ricotti, ministre de la guerre ; amiral Brin, ministre de la marine ; signor Sermoneta, ministre des affaires étrangères ; signor Branca, ministre des finances ; signor Colombo, ministre du trésor ; signor Pirazzi, ministre des travaux publics ; signor Guicciardini, ministre de l'agriculture ; signor Casta, ministre de la justice ; signor Gianturco, ministre de l'instruction publique ; signor Carmine, ministre des postes et télégraphe.

Les ministres ont prêté le serment d'office au Quirinal, cette après-midi, après quoi le parlement a été convoqué.

Paris, 10 — La presse française est généralement favorable au nouveau ministère italien dont le Marquis di Rudini est le président.

Le "Figaro" exprime l'opinion que l'Italie demeurera unie à l'Allemagne et à l'Autriche comme par le passé, mais que ses relations avec la France seront plus courtoises qu'autrefois.

ETRANGLEE

Une canadienne assassinée à San Francisco

San Francisco, 10 — Une femme de cette ville, la troisième depuis un mois, a été étranglée ce matin, dans des circonstances presque identiques à celles des meurtres atroces qui ont eu lieu dans la rue Morton.

A 2.30 heures, ce matin, Bertha Paradis, demeurant au No 27 de la rue Ste Marie, a été trouvée morte dans son lit, par César Chabert, son ami.

Elle avait été étranglée et le mouchoir était encore attaché à son cou. Rien dans la chambre n'avait été dérangé, une bourse contenant des valeurs n'avait pas été enlevée. Il n'y avait sur le cou de la victime aucune marque de violence. Bertha a été vue vivante pour la dernière fois vers 1.30 heure. On n'a découvert aucune trace de lutte.

L'hon. Alderic Ouimet vient de perdre son beau-frère, M. P. Bélair, de Ste Rose. Les funérailles ont lieu demain.

SIR CHARLES TUPPER

Son voyage à Winnipeg ajourné

(Dépêche spéciale)

Winnipeg, 10 — Sir Charles Tupper a télégraphié hier soir que, vu de nouvelles complications et des affaires pressantes, il lui serait impossible d'aller à Winnipeg, la semaine prochaine, ainsi qu'il l'avait annoncé. En conséquence, la convention conservatrice, qui devait avoir lieu ici, a été remise à plus tard.

UN MANDEMENT

Mgr Labrecque dénonce certains journaux

Baie St Paul, Qué., 10 — On a lu, dimanche, dans toutes les églises catholiques du comté de Charlevoix, un mandement de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi. Sa Grandeur dénonce les journaux qui parlent contre le clergé, et particulièrement l'"Electeur", l'organe libéral de Québec. Elle met les fidèles en garde contre les écrits qui paraissent dans ces feuilles.

EN APPEL

Contre l'acquittement du chef Hughes et autres

Ottawa, 10 — M. S. P. Foran, Q. C., en appelle de la décision rendue par le recorder Champagne, de Hull, qui a acquitté le chef Hughes, de Montréal, et ses amis, accusés d'avoir chassé le chevreuil avec des chiens. Cet appel est fait à la requête du Club de Pêche et de Chasse de Montréal.

NOUVELLES D'OTTAWA

Ottawa, 10—Hier matin, le R. P. Coutlée, de l'université, est tombé en bas des marches de l'autel, au couvent de la rue Gloucester, où il venait de dire sa messe. Dans sa chute, il s'est luxé l'épaule droite, ce qui nécessitera pour lui un repos de quatre ou cinq jours. Le révérend Père s'est rendu à l'hôpital où il s'est placé sous les soins du Dr Chabot.

—A leur assemblée, samedi soir, les membres de l'Union typographique ont discuté une proposition de demander de ne travailler que huit heures par jour à l'imprimerie nationale.

DEVORE PAR DES POURCEAUX

Geneva, Ala., 10—Mme Toucn, femme d'un fermier, demeurant à l'ouest de ce comté, était occupée, hier, à faire brûler des tas de branches, lorsque le feu prit à ses vêtements et la brûla tellement qu'elle en mourut. Pendant qu'elle se tordait dans les souffrances de l'agonie, elle vit trois gros pourceaux dévorer son enfant de deux mois qu'elle avait déposé par terre pendant qu'elle travaillait.

RHODES SERA ARRETE

Londres, 10 — Il est admis par les autorités de la police qu'un mandat d'amener a été délivré contre M. Cecil Rhodes.

Il est accusé de complicité dans l'importation d'armes dans le territoire du Transvaal.

LA REVOLTE EN COREE

New-York, 10 — Une dépêche de Tokio, Japon, dit : " Le gouvernement de Séoul a demandé à plusieurs reprises aux représentants japonais d'envoyer des troupes pour réprimer les troubles en Corée, mais la députation persiste dans son refus.

"Les officiers japonais de Formose sont tellement opposés à la politique du gouvernement concernant Tokio, que le gouverneur Kakayama a été rappelé.

"Les gouvernements français et anglais ont réorganisé les forces consulaires à Formose, en plaçant aux différents postes des officiers qui ont déjà servi au Japon."

SOMMAIRE DU "MONDE ILLUSTRE " DE CETTE SEMAIN

Texte. — Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Correspondance du Brésil, par Pierre B. de Boucherville. — La Saint-Patrice en 1776, par Benjamin Sulte.— Nouvelle canadienne (avec gravures) : Les aventures de Nicolas Martin, par Régis Roy. — La princesse Topaze. — Poésie : Tristesse et joie, par Edmond J. P. Buron. — Causerie, par Bluet.— Carnet du "Monde Illustré". — Figures d'actualité. — Nouvelle : Roussot et Biancas, par Jean Rameau. — Nos gravures. — Passe-temps récréatif, par Tom Tit. — Renseignements divers.— Primes du mois de février. — L'autruche vengée (gravure comique). — Choses et autres. — Les dames. — Feuilleton : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

Gravures. — Beaux-Arts : Le recueillement. — Portrait de la princesse Topaze. — Transatlantique rentrant au port couvert de glace. — A travers le Canada : Vue du collège de Sainte-Croix, à Farnham : Le tramway électrique du Parc et de l'Ile : Station Verdun. — Portraits de l'hon. M. Starnes et de M. le capitaine Roy. — Gravure du feuilleton.

Abonnements :
Un an. $3.00
six mois. 1.50
Quatre mois. 1.00
BERTHIAUME et SABOURIN, Propriétaires, 40 Place Jacques-Cartier.

Chanceux ces Cronckheit de la baie de Quinté qui vont hériter de $40,000,000, à eux laissés, il y a cent ans, par un fabricant de gin de Hollande !

NOTE SPECIALE

Mercredi, nous offrirons 500 Manteaux de printemps, tous dans les derniers goûts, valant de $7 à $15, que nous vendrons de $2.50 à $5.50. Venez de bonne heure afin d'avoir le premier choix.
AU BON MARCHE.
Maison ALPHONSE VALIQUETTE
107—2 1883 et 1885 rue Notre-Dame.

—Un bon placement.
Un gain sûr.
Votre argent en sûreté.
Placez seulement quelques piastres. Plus tard vous viendrez chez nous et vous prendrez plus de stock.
La perspective du dividende est plus que l'on ne pourrait espérer.
Cette compagnie est pour le public.
Les marchands et les banquiers.
International Garantee Co.,
108—1 Côte St-Lambert.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE,
Nos 71 et 71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

Abonnement:

Edition quotidienne -- { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.

Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 1178, P.P. *Montréal, Canada.*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 29 FEVRIER 1896

Lundi	*52,135*
Mardi	*52,156*
Mercredi	*52,140*
Jeudi	*52,178*
Vendredi	*52,191*
Samedi	*57,896*
Total	*318,696*

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

29 FEVRIER '96

53,116

MONTRÉAL, 10 MARS 1896.

LA POLITIQUE

La question des écoles nous fait passer de surprises en surprises ; nous avons déjà le spectacle d'un premier-ministre orangiste mettant son existence politique en jeu pour faire rendre justice à la minorité catholique d'une province ; et un chef de l'opposition appartenant à notre nationalité et partageant nos croyances religieuses, qui s'y oppose de toutes ses forces. Le désarroi est général ; chaque jour voit éclore une nouvelle intrigue ; les partis sont en pleine anarchie et bien malin serait celui qui pourrait prédire comment tout cela va se terminer.

La rumeur qui circulait depuis quelques jours, que le gouvernement allait de nouveau s'adresser à M. Greenway, pour essayer de se soustraire à la responsabilité d'imposer un système scolaire à la province de Manitoba, a été confirmée hier soir par une déclaration de sir Charles Tupper, à la chambre des Communes.

Aussitôt que la seconde lecture du bill aura été votée, le gouvernement doit inviter officiellement M. Greenway à venir à Ottawa, pour arrêter les bases d'un compromis par lequel les droits et les privilèges que possédaient les catholiques, avant 1890, seraient remis en vigueur par la législature provinciale elle-même ; moyennant quoi, le gouvernement abandonnerait son bill. Telle est la nouvelle du jour. Nous l'enregistrons à ce titre, sans y ajouter foi le moins du monde.

Le sénateur Powell, d'Halifax, un Irlandais catholique, n'a pas eu la patience d'attendre la discussion de la loi des écoles qui devra avoir lieu au sénat pour faire connaître au monde ce qu'il en pensait ; il vient de publier une brochure où il reprend et ressasse sans merci, les arguments épuisés de cette question. C'est un trouble bien inutile, car il n'a rien appris au public. Il donne la preuve qu'il est très ambitieux, c'est archi-connu ; qu'il ne s'arrêtera devant rien pour arriver à son but, tout le monde s'en doutait ; qu'un certain nombre d'Irlandais catholiques nous ont toujours fait faux bond dans les circonstances critiques où le péril commun aurait dû nous rassembler, c'est malheureusement incontestable et prouvé par de nombreux faits historiques. Le malheur, c'est que personne n'est en état de jeter la première pierre; mais il n'est pas nécessaire de mettre les imprimeurs et les libraires à contribution pour prouver cette banalité.

LES MUSICIENS

On sait que la compagnie du Richelieu a organisé, depuis quelques années, des concerts-promenades sur ses bateaux à vapeur de la ligne de Québec, et que le grande majorité des musiciens qui composent ces orchestres sont des citoyens de Montréal.

Cette innovation avait été reçue avec joie parmi ceux qu'une irrésistible vocation pousse vers cette ingrate carrière ; elle constituait, pour eux, une précieuse ressource, durant les mois d'été, où les bals et les théâtres font généralement relâche.

De son côté, le public avait fait bon accueil à cet amusement, qui rompait la monotonie du voyage. Quand une foule est composée de personnes étrangères les unes aux autres, il règne toujours une certaine froideur ; c'est alors que la musique, avec ses joyeux accords, rend de véritables services et procure aux voyageurs un agréable passe-temps.

Tout était donc pour le mieux dans le plus harmonieux des mondes, quand une nouvelle inquiétante commença à circuler : dame rumeur prétendait que la compagnie avait concédé ses concerts à forfait, à un artiste canadien, résidant aux Etats-Unis, et que ce dernier avait l'intention de recruter ses musiciens à l'étranger.

Nous ne contestons nullement à la compagnie le droit d'en agir ainsi, si ses intérêts l'exigent ; mais nous lui soumettons respectueusement, que ce serait un acte gracieux de sa part, de donner la préférence à des Canadiens : une compagnie qui compte sur la faveur populaire pour payer des dividendes à ses actionnaires, ne doit rien négliger pour s'identifier avec la population. Il existe, entre les citoyens d'un pays, des liens de solidarité qui sont bien plus puissants qu'ils ne le paraissent à la surface, et qu'on ne doit pas méconnaître sans raison.

Nous espérons que, dans les arrangements définitifs, les musiciens de Montréal, à qui nous sommes redevables de plus d'une heure de gaîté, ne seront pas inutilement sacrifiés.

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT

Les journaux ministériels annoncent que M. L. A. Catellier, sous-secrétaire d'Etat, a reçu un congé de deux mois et que, pendant son absence, il sera remplacé par M. Joseph Pope.

M. Catellier n'avait aucun besoin de congé ; il est gros et gras, a bon pied, bon oeil ; et, dans le cas où il eût eu besoin de repos,—ce dont nous doutons fort,—les devoirs de sa charge n'auraient-ils pas pu être remplis par par son assistant? Le fameux principe de promotion qu'on invoquait si bruyamment quand M. Schrieber a remplacé M. Trudeau, quand M. Lowe a remplacé M. Taché, n'a donc plus aucune valeur quand un Canadien-français pourrait en bénéficier ?

Ainsi de cinq sous-chefs de ministères, nous voilà réduits à deux ; car l'hypocrisie de ces deux mois de congé ne trompera personne. M. Catellier est bel et bien mis à la retraite et M. Pope est son successeur ; on veut arriver à la fin de la session sans faire la nomination officielle ment. Voilà tout.

Il ne nous reste plus que deux compatriotes parmi les sous-chefs des départements : MM. Panet et Gobeil ; l'heure de la retraite va bientôt sonner pour le premier et on trouvera bien un prétexte quelconque pour écarter le second ; alors, le voeu des francophobes sera exaucé, il n'y aura plus un seul Canadien-français à la tête d'un département, et pour peu que nous ayions des défenseurs dans le cabinet de la force de ceux que nous avons actuellement, nos compatriotes ne pourront plus dépasser le grade de messager.

LES PHILANTHROPES

Ils vont bien, les philanthropes ! Le télégraphe nous annonce que Robert B. Bell, un inspecteur de la société pour la prévention des cruautés aux animaux, âgé de 60 ans, vient d'être condamné à deux ans et deux mois de pénitencier, comme complice des actes de cruauté commis par sa femme, sur ses petits enfants, Percy et Oneida Short.

Au cours du procès, il a été prouvé que Bell, lui-même, est allé quérir des menottes d'acier et qu'il a aidé sa femme à lier et à étendre sur une chaise l'aîné des enfants, Percy, âgé de 15 ans, qui, après avoir été battu comme plâtre, a été laissé pendant deux semaines, nuit et jour,durant le mois de janvier, complètement nu, dans un grenier dont les fenêtres étaient ouvertes et appuyées par une chaise, de peur qu'elles ne se refermassent.

Quand ce pauvre petit martyr fut délivré de ses bourreaux, il fut nécessaire de lui amputer cinq doigts des pieds ; il est actuellement à l'hôpital des enfants à Ottawa, et on espère le sauver.

Si les bêtes féroces lisent les gazettes, que doivent-elles penser de nous ?

Mais que dire surtout de ce philanthrope, de cet ami des bêtes, qui avait l'âme trop sensible pour voir un charretier fouetter son cheval en montant une côte et qui inflige à un pauvre enfant un supplice aussi infernal ? N'est-ce pas là le comble de la scélératesse?

Il est temps de surveiller toutes ces sociétés et ces ligues hypocrites que l'imbécilité de nos législateurs a investies de pouvoirs redoutables, car, derrière les personnes sincères, les honnêtes dupes, qu'on met de l'avant pour attendrir les coeurs, on découvre trop souvent des forbans et des drôles qui exploitent les bons sentiments de leurs sociétaires et du public pour mettre leurs crimes à couvert.Du reste, le peuple, dont l'instinct est infaillible, n'a jamais eu confiance en elles et, quelque pompeuse que fussent leurs réclames, ces sociétés n'ont jamais pu recueillir autre chose qu'indifférence ou mépris.

La grand'mère, la femelle de ce tigre — car le nom de femme est trop noble pour elle — a demandé un procès par jury et l'instruction de sa cause se continue.

A L'HOTEL DE VILLE

Décidément, malgré les menaces des premiers jours, l'harmonie règne, à l'hôtel de ville. On sent que le millénium arrive, lorsque l'on entend M. l'échevin Stevenson et M. le maire lui-même féliciter M. Rainville de la manière dont il administre les finances civiques.

Deux actes d'administration lui ont valu ces félicitations. M. Rainville a obtenu du conseil l'autorisation d'émettre des obligations temporaires, rachetables dans l'année, jusqu'à concurrence de $1,000,000, pour obtenir les fonds nécessaires à l'administration des affaires de la ville, en attendant la rentrée des taxes. Auparavant, les avances nécessaires étaient faites par la Banque de Montréal, sans titre, sur les simples chèques du trésorier ; mais la banque se faisait payer un intérêt de 5 p. c. Or, il est probable que la ville pourra émettre ses obligations à moins de 4 p. c., ou bien à 4 p. c. avec prime. Et si elle peut obtenir 2 p. c. d'intérêt sur les soldes qui resteront en dépôt, elle réalisera de ce chef une économie considérable.

A ce propos, on a demandé en quelle situation était le crédit de la ville. M. Rainville a répondu que les banquiers de la ville considéraient toujours son crédit comme de premier ordre, et, malgré les efforts d'un certain gérant de banque, la ville n'avait qu'à témoigner le désir d'emprunter pour recevoir des offres de toutes part

Il reste encore une marge de $2,275,000 sur le montant que la ville est autorisée à emprunter à long termes. Sur cette [illegible] le comité des finances a fait autoriser à placer pour $[illegible]00 d'obligations à 40 ans, ne portant pas plus de 4 p. c. d'intérêt, afin de profiter du bon marché de l'argent en Europe. Avec le produit de ces obligations, la ville pourra rembourser ici des emprunts temporaires, qui portent un intérêt beaucoup plus élevé. C'est une opération qui a encore valu à M. Rainville les félicitations du maire. Dans le montant à emprunter, figurent $425,000 d'obligations qui échoient cette année.

Le comité de l'eau mérite nos félicitations, lui aussi. Il s'est fait autoriser à régler immédiatement, à l'amiable, les dommages causés par la rupture de la maîtresse conduite d'eau, l'autre jour, rue Bleury. Ceux qui ont souffert de ces dommages, sont, pour la plupart, des travailleurs qui ont besoin des quelques piastres qui leur seront payées, pour acheter du charbon, remplacer les meubles endommagés, les provisions gâtées, etc. Les faire attendre des mois entiers, pour avoir une expertise légale, eût été une cruauté inutile.

Allons ! le nouveau conseil, qui l'eût cru ? paraît destiné à recueillir les suffrages même de la ligne du bon gouvernement ! Il ne reste à bouder que M. l'échevin McBride, qui n'assiste plus aux séances du conseil, ni à celles du comité des finances, et M. l'échevin Atwater, que ses occupations professionnelles retiennent trop souvent loin du palais civique.

Le jugement rendu par M. le juge Doherty dans la cause de Davis contre la ville, a été l'objet de commentaires variés. On se demande pourquoi l'avocat de la cité a basé sa cause purement et simplement sur un point de droit, en plaidant que la ville avait le droit de renvoyer ses employés à sa discrétion, tandis que les échevins ont toujours prétendu que M. Davis avait été destitué pour cause.

L'appel qui va être interjeté ne portera que sur le point de droit et l'on ne pourra pas plaider que M. Davis avait donné ample cause à sa destitution. Mais comme le juge a réservé à M. Davis son recours contre la ville pour une année d'appointements, on dit que le conseil de ville verra à ce que son avocat invoque tous les moyens à sa disposition pour faire renvoyer cette seconde action.

L'AMERICANISATION DES CANADIENS

Un de nos compatriotes, M. Charles St Laurent, vient de publier en brochure,sous le titre "Germanization and Americanization Compared," un éloquent plaidoyer en faveur de nos nationaux émigrés dans leur lutte contre "l'américanisation" aux Etats-Unis. M. St Laurent s'adresse aux évêques des Etats-Unis, qui refusent de donner aux paroisses canadiennes des prêtres de leur nationalité, sous prétexte que les Canadiens aux Etats - Unis doivent "s'américaniser" au plus vite. Il compare les procédés de coercition morale employés par ces évêques aux procédés de coercition physique qu'emploient, en Alsace-Lorraine, les fonctionnaires allemands; et il constate que, en Europe comme aux Etats-Unis, la coercition n'a qu'un résultat: rendre le peuple plus attaché à sa langue, à ses coutumes, à ses moeurs particulières.

La thèse est bien développée, l'argumentation est d'une logique serrée, les exemples historiques bien choisis et le tout est présenté sous la forme respectueuse qu'un catholique doit toujours conserver en s'adressant aux autorités ecclésiastiques, surtout en discutant avec elles.

La publication de cette brochure n'est pas inopportune; les rapports entre les paroisses canadiennes et leurs évêques, dans la Nouvelle Angleterre, sont actuellement assez tendus en plusieurs endroits et on ne saurait trop insister auprès des évêques irlandais de ces diocèses pour leur faire comprendre que leur zèle national met en danger le succès de leur ministère religieux.

On nous permettra de reproduire à ce propos, la boutade inspirée à l'un de nos confrères de l'ouest, par le zèle "américanisateur " d'un évêque allemand du Minnesota :

Jean-Baptiste, un Canadien émigré aux Etats-Unis,n'avait jamais cru qu'il était nécessaire, pour être bon catholique, de renoncer à sa langue. Appartenant à une paroisse à laquelle on avait refusé un prêtre canadien, il ne put faire sa confession, sur son lit de mort et fut privé du secours des derniers sacrements. Arrivé à la porte du paradis, il rencontre St Pierre, qui lui demande :

—Qui es-tu ?

—Je suis Jean-Baptiste.

—D'où viens-tu ?

—Des Etats-Unis.

—Pourquoi n'as-tu pas reçu les derniers sacrements ?

—Parce que mon curé, ne sachant pas le français, n'a pas pu me confesser.

—Voyons. Tu as été un bon garçon, un bon Canadien; entre tout de même. Il n'est pas nécessaire de savoir parler "United States" pour entrer au ciel.

Les journaux russes donnent l'énumération et la description des nombreux insignes impériaux qui seront apportés de Pétersbourg à Moscou, pour les fêtes du couronnement du Tsar.

La couronne impériale, entièrement de style byzantin, est estimée à cinq millions de francs. Elle se compose de deux parties symbolisant l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident.

Au centre se trouve un splendide rubis en forme de poire et sur lequel sont fixés cinq diamants formant une croix.

Ce merveilleux travail fut exécuté sur les ordres de Catherine II, lorsqu'elle monta sur le trône.

La valeur du sceptre que le tsar Paul fit faire pour le jour de son couronnement, le 5 avril 1797, est également considérable. Il est orné du superbe diamant connu sous le nom de diamant Lazaref, ou diamant Orloff.

L'histoire de ce sceptre, que tiendra Nicolas II, à la cérémonie du couronnement, est assez curieuse.

Le Lazaref et le Koh-I-Noor formaient les yeux du lion d'or qui faisait partie du trône du Grand-Mogol de Delhi.

Pendant longtemps, le Lazaref fut considéré comme un simple morceau de cristal. Cependant, un négociant arménien, Lazaref, comprenant l'immense valeur de cette pierre, s'en fit acquéreur et la porta à Pétersbourg, où il l'offrit à Catherine II.

Mais l'Impératrice trouvant trop élevé le prix demandé, ne voulut pas l'acheter.

Le marchand arménien partit alors pour Amsterdam, où il rencontra le prince Orlof, qui paya le diamant plus de deux millions.

Le prince le fit tailler et l'offrit à Catherine II.

L'Orlof pèse 190 carats trois quarts, soit 8 carats de plus que le fameux Koh-I-Noor.

L'ABYSSINIE

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'étude magistrale que le grand écrivain français, M. de Vogüé, a publié dans le "Figaro" du 14 février, au sujet de l'Abyssinie. La récente déroute des Italiens y est prévue avec une précision frappante et on se rend bien compte, en le lisant, des causes qui ont amené ce désastre.

L'heure n'est pas favorable aux peuples latins qui sortent de chez eux. L'Espagne s'épuisent d'hommes et d'argent pour aligner, sans résultats appréciables, près de cent mille soldats contre les insurgés de Cuba ; l'Italie rencontre dans les montagnes d'Abyssinie la plus redoutable épreuve qu'elle ait encore affrontée depuis la reconstitution de son unité. Si elle devait s'en tirer avec le désastre d'Amba-Alagi et la capitulation de Makallé, les gains moraux compenseraient sans doute les pertes matérielles et mêmes les pertes humaines. Pour tous ceux qui croient que la force d'une armée est faite de la vertu de ses morts autant que du nombre de ses vivants, la puissance militaire de l'Italie a été singulièrement accrue par l'héroïsme de Toselli et de ses compagnons, par la ténacité de Galliano et de sa petite troupe. Mais, ces fières preuves, un fois faites, les Italiens peuvent se demander avec inquiétude comment ils sortiront d'une aventure où toutes les chances que la raison permet de calculer se tournent contre eux.

Nous sommes très mal instruits des conditions et des péripéties de la lutte actuelle en Abyssinie ; on ne doit attendre d'aucun gouvernement qu'il se hâte de divulguer les vérités désagréables. En revanche, l'histoire du passé nous renseigne sur l'inutilité de toute agression contre les peuples des plateaux éthiopiens ; ils sont inexpugnables dans leur forteresse naturelle.

Cette Suisse africaine, juchée sur un socle aux pentes abruptes de 2,000 mètres d'altitude en moyenne, n'est qu'un vaste camp retranché, chaos de montagnes et de plateaux coupés par des failles infranchissables. Tout y est barrière à une armée d'invasion, tout y facilite l'embuscade qui guette cette armée à chaque étape. Les populations du Choa et du Tigré, relativement civilisées, chrétiennes, féodales et militaires, n'ont rien de commun avec les pauvres races du reste de l'Afrique. D'après notre compatriote, M. d'Abbadie, qui passa chez elles douze années de sa vie, il faut se représenter l'Abyssinie comme un morceau de l'Europe du moyen âge, égaré et subsistant sur le continent noir. Divisée par les compétitions des chefs en temps ordinaire, cette féodalité se rassemble sous la main de Négus dès qu'un danger extérieur devient menaçant : le monarque peut lever en quelques jours une centaine de mille hommes, suffisamment armés, capables de déjouer notre stratégie savante par des ruses habiles, et d'une bravoure à toute épreuve. Tenter de réduire cette citadelle, c'est rejouer, avec la distance en plus, une partie aussi périlleuse que celle où succomba l'empire napoléonien dans les sierras espagnoles.

Si loin que l'on remonte—et l'on pourrait remonter jusqu'à la déroute de Cambyse—on ne trouve qu'une armée sortie saine et sauve du guêpier abyssin. L'expédition anglaise en 1868, laborieusement préparée, prudemment conduite, arriva jusqu'à Magdala et en revint. Mais après qu'elle eut tiré vengeance des insultes du roi Théodoros, l'Angleterre évacua rapidement le pays, sans même essayer d'y prendre pied. Or, pour que les Anglais n'aient pas pris pied sur une terre où ils avaient planté leur drapeau, il faut qu'ils aient aperçu bien nettement la vanité et le risque de l'opération. Moins sages, les Egyptiens rêvèrent, il y a vingt ans, la conquête de l'Abyssinie. Ce fut une des causes, la principale peut-être, qui amenèrent la chute d'Ismail-Pacha, la ruine de l'Egypte et la perte de son indépendance. La catastrophe d'Amba-Alagi me rappelle des précédents d'une similitude frappante, qu'Ismail s'efforçait alors de dissimuler à l'Europe, et dont j'eus une connaissance exacte. Ces souvenirs m'ont mis la plume à la main.

***

J'étais en mission au Caire, durant l'hiver de 1876, lorsque le gouverneur de Massaouah reçut l'ordre de monter à Adoua avec tout ce qu'il avait de forces disponibles. Arakel-bey, neveu de Nubar-pacha, était un charmant compagnon ; nous l'aimions pour sa rare distinction d'intelligence, pour sa conversation spirituelle ; nous fûmes un peu étonnés de voir cet Arménien du boulevard improvisé conquérant de l'Ethiopie. Il disposait de 1,500 hommes, commandés sous ses ordres par deux vigoureux aventuriers, le Hongrois comte Zichy, le Danois comte Arendrup. Ces troupes égyptiennes étaient bonnes, bien armées. Elles se divisèrent en deux échelons. Le roi Kassa les attendait sur les bords du Mareb ; trompant ses adversaires par d'adroits stratagèmes, il leur fit offrir la bataille dans la plaine, les attirait dans les gorges de Ouadi-Haly et revint inopinément sur eux. L'avant-garde, sous la conduite d'Arendrup, fut surprise dans un ravin étranglé et massacrée en vingt minutes ; de ces 7 ou 800 hommes, on ne sache pas qu'un seul ait échappé. La colonne d'Arakel, qui se fortifiait précitamment dans les marais de Gundjet, eut peu de jours après le même sort ; cent cinquante tirailleurs, déployés sur les crêtes, regagnèrent seuls Massouah ; ils y annoncèrent le désastre.

On en connaissait mal les circonstances au Caire, où le Khédive essayait de donner le change. J'appris qu'un négociant français, établi à Adoua était descendu de cette ville dans la semaine qui suivit les événements ; il avait traversé les champs de bataille ; interné quelque temps à Massaouah par les autorités égyptiennes, il regagnait le Caire dans les premiers jours de février, au prix de mille difficultés. Je le fis venir ; le récit de ce témoin oculaire me laissa une si forte impression que j'en pris note sur l'heure. Sa narration me fut bientôt confirmée par M. de Sarzec, alors agent consulaire à Massaouah, qui revint vers la même époque d'une mission à Adoua.

Nos voyageurs avaient passé dans les gorges du Mareb huit jours après les événements ; ils avaient vu les restes des colonnes massacrées ; l'aspect était différent dans les deux charniers. Le ravin de Ouadi-Haly, où gisait le bataillon d'Arendrup, ne mesurait pas cinquante mètres de largeur ; les cadavres des Egyptiens, entassés dans cet étroit espace, étaient étonnamment conservés sur un lit de sable ardent : mais tous portaient les traces d'affreuses mutilations. Le camp de Gundjet, au contraire, situé au milieu des marécages et dans une région infestée de bêtes féroces, ne présentait plus que des restes informes : nos compatriotes les reconnurent vainement, ils ne purent reconnaître le corps d'Arakel. Le lendemain de cette lugubre visite,comme ils s'étaient égarés hors de leur route, on vint leur dire qu'un Franc blessé demandait du secours dans la montagne ; ils s'y portèrent : c'était le comte Zichy, qui se traînait depuis neuf jours avec une énergie surhumaine, la moitié du visage enlevé par un coup de lance, le bras droit broyé, et déjà entamé par la dent des hyènes ; il n'avait pas bu depuis quarante-huit heures ! Soigné pendant une semaine par nos bons Samaritains, l'intrépide aventurier se reprit à vivre. " Il fredonnait un refrain de " la Belle Hélène " et parlait déjà des fêtes qu'il ferait au Caire. " Des émissaire du roi Kassa le réclamèrent et l'acheminèrent sur Adoua : il disparut en chemin.

Mes informateurs demeuraient inébranlables dans leur conviction : les Egyptiens ne pouvaient espérer aucune revanche contre les troupes du Négus, ils iraient à de nouvelles boucheries. Au début des hostilités, Kassa n'avait sous la main que 500 cavaliers ; deux semaines après, il marchait à la rencontre d'Arakel avec 70,000 hommes. Le clergé avait prêché la croisade ; le fanatisme religieux et national étouffait toutes les dissensions escomptées par le Khédive, ramenait au Négus tous les gouverneurs de province achetés à l'avance par Ismaïl. Comme je demandais si les Abyssins possédaient des armes à feu de nos types récents : " Ils en ont, me fut-il répondu, mais ils s'en servent à peine ; leur force est dans la connaissance de leurs défilés impraticables, dans les surprises de nuit, dans l'impétuosité de l'attaque à l'arme blanche ; ils s'emparent sans coup férir des canons égyptiens, immobilisés au fond des gorges où s'engage l'action. "

Les événements justifièrent ces pronostics. Tandis qu'Arakel succombait sur les plateaux du Tigré, le Suisse Munzinger débarquait dans le golfe de Tadjurah pour tourner le Choa par le Sud. A ses premières étapes dans le désert, Munzinger fut entouré par des nuées de combattants qui comblaient les puits devant et derrière lui. De cette colonne de 500 hommes il ne revint à la côte que quelques soldats et un officier, porteur de la carte dressée par le savant explorateur. Frappé à mort, Munzinger était tombé en criant : " Surtout n'égarez pas la carte de notre route ! "

On vida alors le trésor égyptien, on réunit une armée de 22,000 hommes, pourvue d'une bonne artillerie et de tout le nécessaire. Je vis presser les fellahs dans les villages et traquer les esclaves dans les rues du Caire, pour charger les bâtiments qui revenaient à Suez demander des renforts. Le prince Hassan, second fils du Khédive, reçut le commandement de cette armée. Il avança avec une extrême prudence, il se retrancha dans un ouvrage fortifié selon toutes les règles, derrière les épaulements de terre et de larges fossés. Les Abyssins le cernèrent quatre ou cinq fois plus nombreux. Ils ne prirent pas la peine de ramasser des fascines ; ils poussèrent dans le fossé leurs bestiaux, les esclaves, les femmes, et jusqu'aux premiers rangs de leurs combattants ; sur ce lit de fascines humaines, ils donnèrent l'assaut. Le corps égyptien fut presque totalement détruit ou réduit en captivité. Hassan put s'évader ; on croyait au Caire qu'il avait été capturé, puis relâché par ses vainqueurs. Un bruit courut, persistant et mal démenti : les Abyssins auraient tatoué le prince musulman d'une croix sur le bras.

Le Khédive renonça à des représailles impossibles. Démuni de soldats et d'argent, il emprunta pour combler le trou : jusqu'au jour où les recors européens expulsèrent leur créancier et prirent en gage son royaume.

***

A vingt ans d'intervalle, les Ethiopiens se montrent les mêmes. La surprise d'Amba-Alagi a dû ressembler de tous points à celle de Gundet. Cette fois encore, la cause nationale a groupé derrière le Négus tous les rôs du Choa et du Tigré, oublieux des divisions habituelles, des engagements contractés avec l'étranger. Ménélik vient de ceindre, dans la ville sainte d'Axoum, la couronne de son légendaire homonyme : ce Ménélik, premier roi des rois, né des politesses que le vieux Salomon fit à la reine de Saba. Suivant le rite consacré, le Négus est descendu de cheval devant le ruban de pourpre, agité par des jeunes filles, qui lui barrait l'entrée du temple ; après trois invocations à ces enfants qui refusaient de le reconnaître, il a tranché d'un coup de sabre la mobile barrière ; l'Abouna l'a conduit sur la pierre de l'onction, et pendant que le prince jurait de défendre la foi de Marc, cet évêque, choisi dans les couvents coptes d'Egypte, lui a mis sur la tête un diadème qu'une ironie de la fortune fit ciseler par un orfèvre de Milan.

Cette fois encore, les Ethiopiens se sont levés aussi nombreux que les généraux de leurs montagnes. D'après les dernières nouvelles, le général Baratieri aurait en face de lui deux corps de 40,000 hommes chacun, adossés à de fortes positions. Les Italiens doivent compter avec un souci que les Egyptiens ne connaissaient pas une partie de leurs forces surveille les derviches du Haut-Nil, une attaque de flanc est toujours à craindre de ce côté. Et l'armement des Abyssins s'est perfectionné depuis vingt ans.

A ce propos, quelques publicistes italiens nous accusent de manoeuvres déloyales. L'accusation ne résiste pas à l'examen des armes saisies ; elle est puérile, dans un temps où les négociants de tout pays rivalisent d'empressement à armer les peuplades sauvages, dès qu'elles sont en guerre avec une puissance civilisée. La mauvaise humeur des journaux de Rome est plus excusable quand ils relèvent dans les nôtres des railleries déplacées devant le malheur de leurs braves soldats. Des deux côtés des monts, la presse encourt plus d'un reproche. Nous avons des rivalités diplomatiques avec l'Italie, comme avec tous nos voisins ; nous retenons quelques griefs légitimes contre certains hommes d'Etat du jeune royaume ; mais c'est bien mal connaître ce peuple, et le nôtre, que de supposer dans les couches profondes des deux nations une haine imaginaire ; c'est faire une détestable besogne que de créer et d'envenimer, en l'alléguant toujours, un sentiment si contraire à la générosité de nos deux races. Et quelle courte vue du monde actuel et de ses besoins, chez ceux qui divisent ainsi les ouvriers d'une civilisation si menacée !

La petite Europe est entraînée sur toute la planète par une tâche de pénétration et de diffusion dont l'histoire lui a marqué le moment. Elle subira de redoutables chocs en retour, économiques à coup sûr, militaire peut-être. Elle n'aura pas trop de l'union de toutes ses vieilles forces pour résister à la pression des masses lointaines qu'elle réveille, qu'elle introduit dans le champ de la concurrence. Ne nous mangeons pas les oreilles entre vieux frères quinteux, ouvrons-les plutôt au bruit sourd de ces flots humains que nous soulevons et qui pourront un jour nous engloutir !

Il faut épargner les conseils, souvent mal pris, aux amis engagés dans des difficultés d'intérêt et d'honneur. Chaque peuple est seul juge de ses déterminations. Mais il est permis de souhaiter sincèrement qu'un succès de détail procure vite à l'Italie l'occasion d'un accommodation honorable ; il est permis de lui dire, quand on a regardé de près aux choses d'Abyssinie, que de toutes les entreprises où peut se lancer une puissance européenne, la plus hasardeuse, la plus décevante, sera toujours la conquête des Alpes Ethiopiennes et la soumission de leurs insaisissables montagnards.

NOTE SPECIALE

Mercredi, nous offrirons 500 Manteaux de printemps, tous dans les derniers goûts, valant de $7 à $15, que nous vendrons de $2.50 à $5.50. Venez de bonne heure afin d'avoir le premier choix.

AU BON MARCHE.
Maison ALPHONSE VALIQUETTE
107—2 1883 et 1885 rue Notre-Dame.

ANNONCE DE

John Murphy & Cie

UN MOT

En passant sur les Nouveautés que nous Venons de Recevoir...

Nous avons reçu ce matin, les plus jolies SOIES (encore vues ici) pour Blouses. Vous vous extasiez en les admirant, les couleurs sont des plus riches, et les dessins donc..... ils ne sauraient se décrire, il faut les voir et les admirer pour se faire une idée juste de ce qu'ils sont réellement.

Nos PATRONS TURCOMANS pour Blouses sont en grande demande. Voyez-les et vous en serez enchantés, Mesdames.

Venez voir nos SOIES BUDDAH. Vous ne sauriez croire comme elles sont élégantes et riches.

Nos SOIES NOIRES BROCHEES sont insurpassables. Pour la nuance, les dessins et la beauté du tout ensemble, elles ne sauraient être comparées à aucune autre. A $3.00, vous vous écririez : Mais c'est pour rien ! Nous vous les offrons pour $2.00 la verge, c'est encore moins.

N'allez pas les oublier !

John Murphy & Cie

2343 RUE STE-CATHERINE

Tél. 3833 Coin de la rue Metcalfe

Conditions : Un seul prix pour tous et argent comptant.

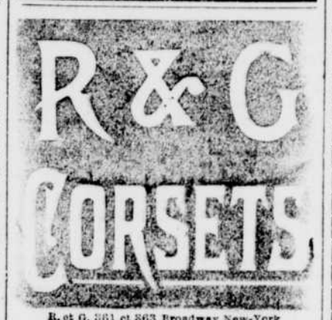

R. et G. 361 et 363 Broadway New-York

EAU DE CONTREXEVILLE
(SOURCE DU PAVILLON)
Bue comme eau de table, prévient et guérit la Gravelle, la Goutte, le Diabète et les Maladies des voies urinaires.
En dépôt chez tous les pharmaciens et chez
AND. BRISSET & FILS
21, 23, 25 rue Gosford
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Produits Français en Gros
Dépositaires des Eaux Minérales et seuls agents des Eaux de Contrexeville. (3)

LE CIRAGE LIQUIDE A L'EPREUVE DE L'EAU DE HENEY
Fait lustre et nettoie les chaussures, chaudes, etc. Le seul cirage qui donne un lustre à l'épreuve de l'eau qui ne ternit pas le cuir et le rend souple. Il donne un beau poli mat d'un grand lustre que l'humidité n'affecte pas. Détaillé par les marchands de chaussures. En gros chez
E. N. HENEY & CIE, 337 Rue St Paul.
1—m-j-s—n

Les Devoirs Du Ménage

Avec tout ce qui les accompagne, ne sont pas toujours une tâche agréable ; mais on éprouve toujours du plaisir à se servir de la
Poudre à Patisserie
The Cook's Friend

Annonce Préliminaire

Avis est par les présentes donné, que toutes les marchandises non réclamées, et qui se trouvent maintenant à "l'Examining Warehouse," dans ce port ; toutes les marchandises cédées à la couronne, et dont l'abandon a été accepté ; et toutes les marchandises entreposées avant le 31 de décembre 1890, et dont on n'a pas encore payé la douane, seront vendues à l'encan public, à "l'Examining Warehouse," durant le mois d'avril prochain.

R. S. WHITE,
Percepteur.
Douane
Montréal, 6 mars 1896. 100—3

MANTEAUX DE CHEMINEE GRILLES A GAZ, TUILES
Le plus grand établissement de Manteaux de Cheminée et de Foyers au Canada
Nécessaires à gaz, Landiers, Garnitures, etc., etc.
BAS PRIX
JOHN LORIGAN,
200-1-X 1828-1830 rue Notre-Dame.

R. WILSON SMITH
Courtiers de Placements
Garanties de gouvernements, de municipalités et de chemins de fer achetées et vendues. Garanties de premiere classe convenables pour fonds en fiducie toujours en mains
1724 RUE NOTRE-DAME, Montréal.
87—n

N. LEVEILLE
MARCHAND TAILLEUR
Employé pendant 18 ans à la maison L. C. DeTONNANCOURT vient d'ouvrir un établissement au
No 138 rue St-Laurent, Montréal
Grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 92—n

FAITES USAGE DE.... TUTTI FRUTTI d'Adams....
Après les repas. Refusez les imitations. Voyez les coupons de livre dans les enveloppes.

ARGENT A PRETER
Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement à
L. A. CADIEUX,
No 26 rue St-Jacques ou au No 46 rue Albina. 119—n

Docteur René Hébert
354 RUE ST-DENIS
Consultation: 8 - 9 a.m., 1 à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
Téléphone Bell 6631 264-n

Bureau et Atelier, Côte des Neiges MONTREAL
Propriétaire de Carrières de Granit Rouge, Rose et Gris
J. BRUNET
Manufacturier et Importateur de Monuments en Marbre et Granit
Ouvrages de bâtisses et de cimetières, etc., de toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application. Côte des Neiges, Montréal. Téléphone Bell 4623. (Connection gratuite pour Montréal). 233—n

Emulsion Royale
Agit comme par Enchantement
SUR LES
Poumons Faibles
Et est le grand Remède pour
Toux
Rhumes
Scrofules
Bronchites
Coqueluche
Dépérissement
Catarrhe Bronchique
— ET LA —
Consomption
Dans ses Premières Phases
102—n

PACIFIQUE CANADIEN
Partent de la gare Windsor pour Boston, a 9.00 a.m., *a8.20 p.m.; Portland, 9.00 a.m., a8.20 p.m.; New-York, a1.10a.m., a5.10 p.m. Toronto, Détroit, Chicago, a8.30 a.m., *a9.00 p.m. St Paul, Minneapolis, a*9.10 p.m. Winnipeg et Vancouver, a9.30 a.m. Ste Anne, Vaudreuil, etc, a8.25 a.m., a1.45 p.m., a5.20 p.m., *9.00 p.m. St Jean, a9.00 a.m., 4.05 p.m., *a8.20 p.m., a8.40 p.m. Newport, a9.00 a.m., 4.05 p.m., *a8.20 p.m. Hall av, N.E., St Jean, N.B., etc, a8.40 p.m. Sherbrooke, 4.05 p.m. et a8.40 p.m. Beauharnois et Valleyfield, 8.10 a.m., 12.00 m.d., *a1.25 p.m., 6 10 p.m. Hudson, Rigaud et Pointe Fortune, a1.45 p.m., a5.20 p.m. Le train pour Montréal Jct., partant maintenant à 6.15 p.m., partira le et après lundi, le 9 du courant, à 6 10 p.m.
Part nt de la gare Dalhousie pour Québec, a8.10 a.m., a3.30 p.m., a10.30 p.m. Joliette, St Gabriel, Trois-Rivières, 5.15 p.m. Ottawa, Lachute, a8.30 a.m., 6.05 p.m. St Lin, St Eustache, 5.30 p.m. St Jérôme, *8.30 a.m., 5.30

LE SPORT

Hockey — Shamrock vs Montréal — La ligue des employés de banque. — La ligue senior — Abingdon jr vs St-John jr — Sherbrooke vs Bishop's College — Le Patin — Mascarade du Riverside Rink — Les courses du rond de la Côte St Paul Foot-Ball — Assemblées des Excelsiors — Election des Metropolitains — Lacrosse — Le Canadien de St-Henri — Bicycle — Le Montreal Bicycle Club — Concurs de Chicago — Chevaux coureurs — Les courses de la Nouvelle-Orléans — Les courses de San-Francisco.

HOCKEY

Shamrock vs Montreal—Nos deux teams de hockey, les Shamrocks et les Montréals ont joué hier soir, à Baltimore, sur le North Avenue Ice Rink, en présence de plusieurs milliers de spectateurs. Nos joueurs canadiens n'ont jamais été en meilleure condition, et leur jeu a été admiré par les Américains. A certains moments, la foule enthousiaste acclamait les joueurs qui rivalisaient de zèle et d'ardeur.

Après une lutte passionnée, les Montréals ont remporté la victoire par un score de 6 contre 5.

Les deux teams étaient représentés comme suit :

Shamrock—Drysdale, goal ; Dwyer, point ; Stephens, cover point ; Dobby, Wall, Dave Brown, Dessie Brown, forwards.

Montreal—Hamilton, goal ; Murphy, point ; James, cover point ; McKerrow, Fernie, Horsfall, Barlow, forwards.

LA LIGUE DES EMPLOYES DE BANQUE

Le team de la banque de Toronto, le Dominion, est venu jouer, hier, sur le Crystal Rink, avec ses confrères de la banque de Montréal. La lutte était pour décider du championnat de la ligue entre la province d'Ontario et le province de Québec.

La partie a eu lieu hier après-midi, en présence d'une petit nombre de spectateurs. Avant l'arrivée des joueurs sur le rond, il y a eu quelques paris de peu d'importance, mais après que la partie fut commencée, les amis des Montréals ne pouvaient plus trouver personne qui consentit à accepter leurs offres qui étaient de 2 contre 1.

Les Montréals étaient en effet supérieurs à leurs adversaires qui étaient constamment sur la défensive. Les Dominions, pris individuellement, sont de forts bons joueurs, il y en a même qui sont supérieurs à ceux des Montréals, mais le jeu d'ensemble leur manque absolument ; ce qui facilitait beaucoup la tâche de la défense de leurs adversaires.

Malgré ce désavantage, ils ont cependant réussi à rendre la partie très intéressante, et à montrer aux Montréals qu'ils sont aussi rapides et aussi bons patineurs qu'eux.

Les Montréals ont battu leurs adversaires par un score de 7 contre 3, et le résultat donne une idée à peu près exacte de la valeur respective des deux teams.

Nous donnons ci-dessous les noms des joueurs et la position occupée par chacune d'eux. :

Dominion—Hallowell, goal ; Gray, point ; Brough, cover point ; Dartwell, Francis, Cosby, Wiley, forwards.

Montréal—McIntyre, goal ; Thompson, point ; H. McDougall, cover point ; Priaulck, Wallace, Smith, MacDougall, forwards.

Résumé de la partie :

1ère partie, gagnée par les Montréals en 4 minutes.

2e partie, gagnée par les Montréal, en 7 minutes.

3e partie, gagnée par les Dominions, en 5 minutes.

4e partie, gagnée par les Dominions, en 3 minutes.

5e partie, gagnée par les Montréals, en 11 minutes.

6e partie, gagnée par les Montréals, en 3 minutes.

7e partie, gagnée par les Montréals, en 9 minutes.

8e partie, gagnée par les Dominions, en 8 minutes.

9e partie, gagnée par les Montréals, en 4 minutes.

10e partie, gagnée par les Montréals, en 4 minutes.

LA LIGUE SENIOR

La saison de la vieille ligue est terminée depuis samedi dernier, et les Victorias sortent encore de la lutte avec les honneurs du championnat.

Nous publions ci-dessous une série de tableaux, la position occupée par chacun des clubs de la ligue. Le premier indique le nombre de parties gagnées et perdues.

	Gagnées	Perdues
Victoria	7	1
Ottawa	6	2
Quebec	4	4
Montreal	2	6
Shamrock	1	7

Le tableau suivant indique le nombre de buts gagnés et perdus par chacun des clubs, et le percentage que ce résultat leur donne :

	Buts Gag.	Buts Perd.	Percent.
Victoria	41	24	631
Ottawa	23	16	589
Quebec	26	26	500
Montreal	24	33	421
Shamrock	18	33	353

ABINGDON Jr., vs ST-JOHN Jr.

Samedi matin, avait lieu au Crystal Rink, la rencontre de ces deux jeunes teams d'amateurs. La lutte n'a pas manqué d'intérêt; une foule considérable de spectateurs s'étaient rendus, de bonne heure, pour voir la partie.

Il n'était que quelques minutes après huit heures lorsque les joueurs se sont avancés sur le rond, dans l'ordre suivant :

Abingdon—Stevenson, goal; Snetsinger, point; Walker, cover point ; Hickson, Ward, Hill, Riddell, forwards.

St-John—Crawford, goal ; Robertson, point; Rolland, cover point ; McCallum, Savage, Maynard, Carson, forwards.

La lutte a été chaudement contestée. Le referee a été obligé de faire continuer la lutte après le temps expiré, car le score était au dernier signal 1 contre 1. Les Abingdon ont réussi à gagner la troisième partie et ils ont été déclarés les vainqueurs par un score de 2 contre 1.

L. Reford avait été choisi comme referee.

SHERBROOKE vs BISHOP'S COLLEGE

Une nouvelle de Sherbrooke nous apprend que la plus belle partie de hockey de la saison a été jouée, à Sherbrooke, ces jours derniers, entre deux teams de la Eastern Township League.

La lutte a été acharnée et c'est sans contredit la joûte la plus contestée qui ne se soit jamais vue dans cette petite ville. Le signal de cesser allait être donné, et les joueurs étaient 5 contre 5. A ce moment, les Sherbrookes, se ruèrent sur leurs adversaires et quelques secondes avant le coup de sifflet du referee, les Sherbrookes entrèrent la sixième partie en leur faveur, ce qui leur donna la victoire par un score de 6 contre 5.

Les deux teams étaient représentés comme suit :

Sherbrooke—Miquelon, goal ; Witty, point ; Davis, cover point ; Moe, Horton, Samuel, Stocks, forwards.

Bishop's College—Hayward, goal ; Porteous, point ; Gilmore, cover point ; Cameron, Purvis, Hutchison, Sise, forwards.

M. Somers agissait comme referee ; MM. White et Sheppard étaient umpires.

LE PATIN

Mascarade du Riverside Rink—La dernière mascarade du Riverside Rink, qui a eu lieu, vendredi soir, a surpassé de beaucoup toutes celles qui avaient eu lieu précédemment.

Les amateurs de patin qui venaient de tous les points de la ville, s'en sont donnés à cœur joie, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Les propriétaires du rond qui n'ont rien épargné pour faire de cette fête la plus brillante de la saison, ont droit aux félicitations du public.

L'assistance était nombreuse et les costumes les plus variés.

LES COURSES DU ROND A PATINER DE LA COTE ST-PAUL

Les courses annuelles du rond à patiner de la Côte St-Paul, ont eu lieu, samedi soir, en présence d'une foule considérable de sports des différentes parties de la ville.

Le programme était varié et le nombre des concurrents, assez considérable.

Malgré la pluie et le dégel des quelques jours précédents, la glace était encore en assez bonne condition.

Nous publions ci-dessous les noms des gagnants :

1ère course—Course à la raquette, sur la glace du rond, ¼ de mille.

Marshall, du Argyle S. S. Club. 1
J. Alter, du Canadian S. S. Club. 2
Temps, 1 30.

2e course, 1 mille.

S. C. Carver, Côte St-Paul. 1
F. Aubin, Côte St-Paul. 2
Temps, 3.30.

3e course, pour garçons au-dessous de 12 ans.

H. Henrichon, Côte St-Paul. 1
H. Lucas, Lachine. 2
Temps, 1 minute

4e course, ½ mille.

W. Thibault, du Prince Arthur. 1
McCuaig, du beaver. 2
Temps, 1.30.

5e course, ½ mille, pour garçons de 15 ans.

C. Searless. 1
H. Henrichon. 2
Temps, 2.06.

6e course, 2 milles

W. Bausch. 1
S. C. Carver. 2
Temps, 7.02 2-5.

7e course, 3 milles.

W. Thibault, du Prince Arthur. 1
McCuaig, du Beaver. 2
Temps, 10.20 3-5.

8e course, avec obstacles.

F. Aubin, Côte St-Paul. 1
L. Carter, Côte St-Paul. 2
Temps, 1 1-5.

9e course, 5 milles.

W. Bausch. 1
H. Henrichon. 2
Temps, 18.45.

MM. J. E. Fraas, W. Carswell et B. W. Higgins avaient été nommés juges du concours.

P. H. Madden et J. Stirling tenaient le temps, et C. Aubin présidait au départ.

LA CROSSE

Le Canadien de St-Henri—Les membres du club de crosse le Canadien de St-Henri, jeune club composé exclusivement de Canadiens-français, sont priés de se réunir, ce soir, à la résidence de leur président, M. Raoul Gratton, au numéro 97 rue Bourget, St-Henri.

Après les succès obtenus l'an dernier, ce jeune club est à faire des démarches pour organiser une ligue des clubs dont les joueurs seraient au-dessous de 18 ans. Il invite donc tous les clubs qui désireraient faire partie de cette ligue, sous ces conditions, à se faire représenter par deux délégués à l'assemblée de ce soir.

BICYCLE

Le Montreal Bicycle Club—La grande assemblée annuelle du Montreal Bicycle Club, aura lieu, à la salle des Montreals, rue Mansfield, jeudi soir, à 8 heures ; les membres sont priés d'être présents.

CONCOURS DE CHICAGO

Une dépêche reçue hier soir, nous apprend que Mademoiselle Tillie Anderson, de Chicago, amateur de bicycle, vient de gagner la course de six jours. Cette jeune demoiselle a parcouru 359 milles, suivie de près par un jeune homme du nom de Baldwin.

CHEVAUX COUREURS

COURSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Les sports de la Nouvelle-Orléans semblent porter un intérêt toujours croissant, aux courses qui se continuent tous les jours. Il y avait encore une foule considérable à ce concours qui a eu lieu, la semaine dernière.

Nous donnons ici les noms des gagnants et la place obtenue par chacun des concurrents.

1ère course, 15-16 de mille.

Masonic Home, 7 à 1. 1
Ondagne, 6 à 5. 2
Gold Dust, 15 à 1. 3
Temps, 1. 36¾

2e course, ¾ de mille

Cochina, 10 à 1 1
Twelve-fifty, 12 à 1 2
Georgie Smith, 4 à 1. 3
Temps, 1.16¼.

3e course, ¾ de mile.

Picaroon, 4 à 1. 1
Queen Bess, 10 à 1. 2
Cavespring, 20 à 1 3
Temps, 1.29.

4e course, ¾ de mille, handicap.

Fannie Rowena, 8 à 5. 1
Old Sangus, 20 à 1 2
Bloomer, 6 à 1. 3
Temps, 1 16.

5e course, 1¼ mille.

Uncle Jim, 5 à 1. 1
Alto June, 5 à 1. 2
Hotspur, 5 à 2 3
Temps, 1.57.

6e course, 15-16 de mille

Joe O'Sot, 9 à 2. 1
Prytania, 6 à 1. 2
Mark S., 7 à 2. 3
Temps, 1.36.

COURSES DE SAN FRANCISCO

Nous donnons ci-dessous le résultat des courses qui ont eu lieu, mardi dernier à San Francisco.

1ère course, ¾ de mille.

Boreas. 1
Huntsman. 2
Road Runner. 3
Temps, 1.15¾.

2e course, ⅞ de mille.

Hidalgo. 1
Joe Terry. 2
Meadow Lark 3
Temps, 1.32½.

3e course, 1 1-16 mille, handicap.

Installator. 1
St-Leo 2
Basso. 3
Temps, 1.47½.

4e course, 1 mile.

Braw Scott.. 1
Fortuna. 2
Collins. 3
Temps, 1.41½.

5e course, ⅞ de mille.

Vinctor. 1
Lobengula. 2
Yankees Doodle. 3
Temps, 1.27

6e course, ¾ de mille.

Derfargilla. 1
Babe Murphy. 2
Tim Murphy. 3
Temps, 1.13¾.

COMMERCE

FARINES

Il y a toujours une demande modérée en farines de Manitoba ; mais pour les farines d'Ontario, les ventes sont fractionnées et peu nombreuses. La boulangerie n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins et ne prend guère que la farine pour une semaine à la fois. Les prix sont stationnaires.

Nous cotons en lots de char :

Patente d'hiver, $4.25 à $4.40. Patente du printemps, meilleures marques, $4.25. Straight Rollers, $4 à $4.10. Extra, poches, $1.75 à $1.85. Forte à boulanger, Manitoba, meilleures marques, $4.

FARINES D'AVOINE

Marché tranquille et prix fatbles ; quoique nous ne puissions pas changer nos cotes, nous croyons qu'on peut obtenir des concessions de la part des meuniers, ou même des marchands de gros.

Nous cotons, en quantités de 1 à 5 quarts ou poches :

Farine Standard, quarts, $3.25 à $3.40 ; poches, $1.55 à $1.60. Farine granulée, quarts, $3.40 à $3.50 ; poches, $1.65 à $1.70 ; avoine roulée, quarts, $3.25 à $3.40 ; poches, $1.55 à $1.60.

GRAINS

La position statistique du blé aux Etats-Unis accuse une diminution de 1,493,000 minots dans la visible-supply et de 1,573,000 minots dans le total du blé en vue. Ces diminutions paraissent avoir enrayé le mouvement de baisse, le blé sur mai clôturant hier soir, à Chicago, à 65½ après avoir touché 64⅞. La clôture d'hier est en hausse de ¼c sur celle de samedi. Les prix payés hier pour livraison immédiate ont été : à Chicago, 63⅝ à 64c ; à New-York, 80 à 80¼c ; en élévateurs, 81¾c à 81¾c à flot ; à Duluth, 62¾c ; à Détroit, 72½c.

Au Manitoba, les prix payés aux cultivateurs sont encore de 50c à 52c le minot pour le No 1 dur.

Dans le Haut-Canada, le blé est tranquille. On offre le blanc à 80c, mais il n'y a pas de ventes au-dessus de 79c. Le roux est coté de 78 à 79c. Le blé de Manitoba est offert à 81¾c à North Bay, No 1 dur, sans acheteur. Deux chars de No 1 du nord ont été vendus à 76c à Midland. L'avoine est tranquille, à prix soutenus : 22½c pour la mélangée ; 23½c pour la blanche, à la campagne. On offre 34c pour l'orge No 2, à la campagne. Les pois se vendent 50½c, le sarrasin est nominal.

A Montréal, il n'y a aucun changement à signaler dans le marché des grains. L'avoine est mieux tenue quoique toujours peu active, l'orge est calme et stationnaire ; les pois sont négligés ainsi que le sarrasin.

Voici les prix en gros :

Avoine, par 34 livres, 30 à 31c.
Orge à mouiée, par 48 livres, 38 à 40 cents.
Pois à soupe, par 60 livres, 75 à 80 cents.
Pois No 2, à engrais, par 60 livres, 58 à 60 cents.
Sarrasin, par 48 livres, 39 à 40c.
Blé-d'inde, par 60 livres, 46 à 48 cents.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Le marché des abattoirs de l'est a été bien approvisionné hier, en bêtes à cornes ; il y en avait environ 400, avec 150 veaux et 35 moutons. La qualité générale n'était pas extraordinaire ; cependant la demande a été bonne et les prix réalisés ont été soutenus. On a payé de 3½ à 3¾c pour les beaux boeufs, de 2¾ à 3¼c pour les moyens et de 2 à 2¼c pour les maigres.

Les veaux étaient en bonne demande et se sont vendus de $1.50 à $7 la pièce. Les moutons ont fait de $3.75 à $5 la pièce, suivant qualité.

Au marché de la Pointe St-Charles, on a reçu 13 chars de boeufs, cinquante porcs, quelques veaux et une dizaine de moutons, mais comme il n'y avait pas d'acheteurs, on a été obligé de transférer le tout au marché des abattoirs de l'est, sauf les porcs qui se sont vendus de $4 à $4.10 par 100 livres.

MARCHES ETRANGERS

"Mark Lane Express," de Londres, disait hier : "Les blés anglais et étrangers ont baissé de 6d aujourd'hui, les farines de 6d et le maïs de 3 d. L'avoine a été soutenue, l'orge en hausse de 3d, les pois et les haricots fermes."

Les Cigares de Couleurs Pales

RIBBON
Stonewall Jackson
TRADE MARK

SONT EXCEPTIONNELLEMENT DOUX

Et de la MEME FINE QUALITE

Que les Couleurs Foncées de cette Fameuse Marque

LE GAZ A WESTMOUNT

Singulier procès au sujet de la rue Ste-Catherine

L'assemblée régulière du conseil de ville de la Côte St Antoine a eu lieu hier soir sous la présidence du maire Evans.

Le comité chargé de voir M. Holt, le président de la compagnie du gaz, recommande les conditions suivantes comme base d'un contrat : 1o La Montreal Gaz Co. aurait le privilège exclusif de fournir le gaz pendant 10 ans au même prix qu'à Montréal, la corporation se réservant le droit de se servir des rues pour elle-même ou pour d'autres contracteurs durant la dernière année du contrat. 2o La compagnie sera obligée de poser ses tuyaux dans les rues où les canaux d'égout sont posés. 3o Les droits respectifs des parties contractantes resteront les mêmes qu'ils sont aujourd'hui. 4o Toutes procédures légales devront cesser si le contrat est signé.

Le conseiller Bulmer dit qu'ils pourraient avoir le gaz immédiatement s'ils le désiraient. Le maire lui fait remarquer qu'il faut attendre que le contrat soit passé.

Après une assez longue discussion, il est convenu que si les conditions ci-haut énumérées conviennent à la compagnie du gaz, on fera immédiatement un contrat en conséquence.

Hier matin, le chef Harrison, agissant d'après les instructions de M. St Pierre, C. R., et M. Dunlop, avocat de la corporation de la Côte St Antoine, a fait arrêter deux hommes au coin de l'avenue Victoria et de la rue Ste Catherine, sous l'accusation d'avoir obstrué la rue en y creusant des trous pour des poteaux. Ces hommes faisaient ce travail d'après les instructions du propriétaire du terrain sur lequel ils se trouvaient. Cette partie de terrain constitue la continuation de la rue Ste Catherine, mais le propriétaire, qui demeure à New York, prétend que la municipalité en a pris possession sans prendre de procédures légales requises. Le propriétaire newyorkais engagea M. Weir pour défendre ses deux employés aussitôt qu'il apprit leur arrestation. Ils ont été admis à caution et le procès aura lieu devant le juge Desnoyers vendredi. Les propriétés affectées sont celles du conseiller Thomas Bulmer, de M. M. Paxton et de M. E. W. Summerskill.

LE CERCLE BOURGET

Hier soir, à l'école Montcalm, grande soirée dramatique et musicale donnée par les membres du Cercle Bourget, de l'Alliance Nationale.

Sa Grandeur Monseigneur Fabre n'a pu se rendre à cette séance, qu'il devait présider. Le président du cercle, M. L. G. Lapointe, a cependant lu une adresse à laquelle M. le chanoine Racicot a répondu au nom de Sa Grandeur. L'exécution du programme a été très satisfaisante.

UNE CAUSE COMMERCIALE

La cour de révision a rendu un jugement intéressant pour les hommes d'affaires. La Davies Brewing and Malting Company réclamait $3,000 de MM. T. Lanctôt et A. Lecompte. Les défendeurs s'étaient portés garants pour un nommé Arthur Hétu, au montant de $3,000. Hétu faisait affaires dans la cité de Montréal sous la raison d'Arthur Hétu et Cie, au moment du contrat de garantie. Subséquemment, il se retira des affaires et mis à sa place sa femme et Henri Taschereau, faisant affaires sous le nom de Hétu et Cie. Les demandeurs ne connaissant pas ce changement, envoyèrent de bonne foi, à Hétu personnellement, de la bière, du porter et du lager. Ce dernier ayant fait défaut, la compagnie demanderesse poursuivit les garants. Elle obtint gain de cause en première instance, jugement qui a été confirmé par la cour de révision. C'est Hétu personnellement qui a été garanti et c'est lui qui a reçu les marchandises personnellement.

IMPORTATION ET EXPORTATION DU CHEVAL

La question hippique intéresse les éleveurs anglais. Pendant l'année 1895, l'exportation des chevaux a été de 21,437. Ce chiffre est double de celui de l'exportation pendant l'année 1893.

Malheureusement les prix sont inférieurs à ceux des années précédentes :

Année 1893, chevaux exportés, 11,961, prix 472,762 liv. st. Année 1895, chevaux exportés 21,437, prix 549,790 liv. st.

Les éleveurs sont surtout mécontents du montant de l'importation qui est de beaucoup supérieur à celui de l'exportation :

Année 1895, chevaux importés, 34,149, prix 992,815 liv. st.

La plupart des chevaux importés viennent des Etats-Unis et du Canada et sont d'origine anglaise.

UN HOMME QUI EST CONFORTABLE

Les commis-voyageurs sont obligés de se conformer à bien des circonstances particulières ; leurs devoirs les appellent dans les maisons et au grand air. Il leur faut souvent faire de longs trajets en voiture, à la pluie battante ou au grésil ; mais s'ils portent un habit ou un pardessus entre-doublé de Fibre Chamois, qui est à l'épreuve du vent et imperméable à l'eau, ils peuvent être confortables en dépit de ce que les éléments peuvent faire. k

NOTE SPECIALE

Mercredi, nous offrirons 500 Manteaux de printemps, tous dans les derniers goûts, valant de $7 à $15, que nous vendrons de $2.50 à $5.50. Venez de bonne heure afin d'avoir le premier choix.

AU BON MARCHE.
Maison ALPHONSE VALIQUETTE
107—2 1883 et 1885 rue Notre-Dame.

LA SOCIETE DES ARTS DU CANADA

1666 rue Notre-Dame, Montréal

Tirages tous les mercredis. Lots valant depuis $4 à $5,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis $2 à $2,000, 10 cents le billet. 90—n

COURRIER DE QUEBEC

L'Intercolonial et le Québec Central aux prises — Trouvé gelé sur la route — Suicide au lac Mégantic — Les Unions St-Joseph — L'hotel Frontenac et ses employés — Les comités civiques.

Québec, 10 — L'Intercolonial et le Québec Central sont en difficultés. Le premier veut "boycotter" l'autre. Voici la cause de toute la difficulté. Le Québec Central vient de terminer son embranchement de Mégantic et prétend qu'avec la ligne courte du Pacifique Canadien, il constitue, entre Québec et St Jean, N. B., une ligne plus courte de 150 milles que l'Intercolonial. Les autorités du Québec Central ont en conséquence lancé des circulaires demandant au public voyageur son encouragement et son patronage. L'Intercolonial, jusqu'ici, ayant eu le monopole du trafic de cette région, redoute la concurrence du Québec Central et a décidé de ne plus vendre aucun billet pour les gares intermédiaires entre Lévis et Harloka, où la ligne du Québec Central commence. Pour se rendre à Harloka, les trains du Québec Central sont obligés de passer sur l'Intercolonial. La conséquence de cette décision des autorités de l'Intercolonial, sera, pour le Québec Central, la perte du trafic de la Nouvelle-Angleterre venant de Campbellton et des gares intermédiaires.

—On écrit de Ste Anne de la Pocatière, que toute une sensation a été produite, à St Denis et à la Rivière Ouelle par un incident tout à fait plaisant, arrivé le 6 courant. Un jeune homme, du nom de F. Jean Gagnon, âgé d'environ 28 ans, a été trouvé gelé au milieu d'une route conduisant de St Philippe de Néri à St Denis. M. Gagnon, violoniste et conférencier, avait été mandé à St Philippe de Néri pour y donner une soirée musicale et y faire en même temps une conférence au profit d'une association de bienfaisance. La soirée étant terminée, le jeune homme voulut se rendre à la Rivière Ouelle, où il demeurait, malgré les mauvais chemins et la neige qui tombait à gros flocons poussée par un vent très violent. Le lendemain, le postillon, conduisant la malle, aperçut un corps humain presque recouvert de neige. Il écarta avec empressement la neige, et reconnut, à sa grande surprise, le cadavre de M. Jean Gagnon.

—Un nommé Charles Dubois, domicilié au Lac Mégantic, vient de mettre fin à ses jours dans un moment d'aliénation mentale. Tout l'hiver, il a souffert de troubles cérébraux. Il a profité d'un moment où sa femme était absente, a grimpé au grenier, saisi sa carabine, en a appuyé le canon sous le menton et a pressé la détente. La mort a été instantanée.

—Comme on le sait, les Unions St-Joseph de St-Roch et de St-Sauveur se réunissent à tour de rôle dans leur paroisse respective, chaque année, pour célébrer plus solennellement la fête de leur patron. Dimanche, c'était le tour de St-Roch. L'Union St-Joseph de cette paroisse, présidée par M. Jos. Beauchamp, a royalement fait les choses. Il y a eu messe solennelle, précédée de procession par les principales rues de Saint-Roch et Saint-Sauveur, fanfare en tête. Les deux Unions étaient au grand complet, il ne manquait peut-être pas cinquante personnes. On remarquait en outre des représentants de toutes les sociétés de bienfaisance, ouvrières et autres, de la ville et des environs.

M. l'abbé Beaudoin a officié, assité de diacre et sous-diacre. Le R. P. Groleau, l'éloquent dominicain qui a prêché la neuvaine de la Basilique, a donné le sermon. Après la messe, M. Beauchamp s'est avancé dans le sanctuaire et a présenté une jolie adresse à M. le curé Gauvreau.

—Les échevins Vincent, J. B. Côté, Tanguay, Dussault et Madden chargés par le conseil de ville de la formation des comités permanents se sont réunis, hier matin, à l'hôtel de ville pour s'acquitter de leurs devoirs. Voici les changements intervenus : Finances, M. Pouliot au lieu de M. Savard ; Chemins, M. B. Léonard est entré dans ce comité au lieu de M. Lavery. Aqueduc : Le nom de M. Savard a été substitué à celui de M. Pouliot. Feu : M. Lavery au lieu de M. Savard. Marchés : Le nom de M. Lavery au lieu de celui de M. Cook. Police : M. Cook au lieu de M. Lavery. Règlements : M. Savard au lieu de M. Côté et M. Roy au lieu de M. Dussault.

Traverse—M. Dussault au lieu de M. Roy ; M. Leonard au lieu de M. Lavery ; M. Rancour au lieu de M. Hearn. Le conseil se réunira ce soir pour procéder à la discussion sur ces comités tels que formés. Le lendemain aura lieu l'élection des présidents des différents comités. C'est cette partie qui est la plus intéressante. Le conseil de ville reprendra ensuite les travaux interrompus depuis le 14 février.

—Vers 8.30 heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la résidence d'une dame Tremblay, dans la rue St Olivier. En peu de temps toute la bâtisse a été détruite.

—M. B. A. T. Bell, secrétaire de l'association minière de la province de Québec, a eu, hier matin, une entrevue avec l'hon. M. Flynn, au sujet d'un octroi à être accordé, au bureau des mines que l'on se propose de créer à Montréal.

—Il paraît que tous les employés de l'hôtel Frontenac, depuis le gérant jusqu'aux garçons de table, seront congédiés afin de réorganiser le service dans un but d'économie, jusqu'à l'été.

LE BALLON DE M. ANDREE

New-York, 9 — Le gouvernement de la Suède a demandé au commissaire en chef de la compagnie de la Baie d'Hudson de prévenir les habitants de l'Extrême-Nord du Canada que le ballon de l'explorateur suédois Andrée, passera dans cette région pour atteindre le Pôle Nord.

La compagnie envoie la photographie du ballon aux indigènes des régions polaires, avec des circulaires dans leur langue, leur disant de ne pas être effrayés par son approche, et qu'ils recevront des récompenses s'ils aident les explorateurs.

Bob subit difficilement la leçon d'histoire de son précepteur :

—Mon enfant, dit l'abbé, ce n'est vous démontre que tout en ce monde est vanité : tel aujourd'hui triomphe, qui demain sera...

—Traîné à l'abattoir comme le boeuf gras, je l'savais. Ne m'la faites pas à la Roche tarpéienne et au Capitole, c'est vieux jeu !

Les Chemises de Tooke

Les Chemises dont on parle dans tout le Canada. Elles sont plus portées que celles de n'importe quelle autre fabrique. Les avez-vous essayées ?.....

R. J. TOOKE,

1553 rue Ste Catherine Est, et 177 Rue St Jacques.

Les Enfants

Aiment le Sirop Goudron-Laviolette ; il est doux, clair, n'irrite pas la gorge, guérit Rhumes, Toux et Coqueluche.....

DEMANDEZ-LE

Sirop Goudron Laviolette

25c pour 25 Doses

LE Meilleur pour le Jour du Lavage

Pour un ouvrage vite et facile, pour la propreté, la douceur et la blancheur du linge, le Surprise est le Meilleur

USE SURPRISE SOAP

LE Meilleur Tous les Jours

Pour l'usage journalier dans les maisons, le savon Surprise coûte le moins cher et nettoie le mieux.

Voyez par vous-même.

90—n m

FUMEZ LE MONOPOLE

En Vente Partout

MONOPOLE

GOULET FRERES, Fabricants, Montréal. 105-9

EN ROUTE POUR LE CIEL

Des nègres qui attendent le jugement dernier

Atlanta, 9 — Deux cent cinquante nègres, qui étaient fermement convaincus que le jour du jugement dernier aurait lieu samedi dernier, ont causé beaucoup d'excitation parmi les nègres d'Atlanta et d'autres villes du Sud.

La rumeur que le "Frère Smith", leur chef, était disparu, a été vérifiée samedi soir, mais ses disciples disent qu'il se cache, simplement pour éviter un mandat d'amener lancé contre lui par quelque incroyant. L'accusation portée contre Smith est d'avoir causé des désordres. On croit que plusieurs nègres sont devenus fous. La plus grande partie de ces nègres est parti d'Atlanta samedi, et s'est dirigée à pied vers la montagne Stone, qui est à vingt milles de là. Leur but est de faire l'ascension de la montagne, afin de pouvoir ensuite s'élever au ciel sans difficulté.

Plusieurs nègres ont donné ou vendu tout ce qu'ils possédaient, s'attendant à quitter la terre.

Molière fait toujours fureur à la Comédie française; il tient le record des recettes. Le mardi gras, dans l'après-midi, avec "Les Femmes savantes" et "Monsieur de Pourceaugnac," on a encaissé 8,825 francs — $1,765. Ce chiffre était encore inconnu dans les annales du Théâtre-Français. La veille, on donnait l' "Avare" et le "Malade imaginaire," et la recette avait dépassé 7,500 francs. — $1,500.

ANNONCES

Valant une Guinée la Boîte

LES PILULES DE BEECHAM

Chassent la Bile,
Stimulent le Foie,
Guérissent le Mal de Tête,
Les Maladies des Femmes,
Font disparaître la maladie et
Ramènent la bonne santé.

Couvertes d'une couche sans goût et soluble. Renommées dans le monde entier. Demandez les PILULES BEECHAM et n'en prenez pas d'autres.

Agents en Gros : Evans & Fils, Ltd., Montreal. En vente chez tous les pharmaciens. (5) w

MARCHANDS MALHONNETES

Un point spécial adopté dans leurs affaires

Vous demandez avec confiance le Céleri Composé de Paine

Le marchand vous donne souvent un substitut commun

Comme le soleil se lève à l'est pour éclairer et égayer le jour, ainsi la puissante renommée du Céleri Composé de Paine se répand de jour en jour, donnant le confort et la joie à toutes les personnes malades et fatiguées.

Tous les articles populaires qui se vendent rapidement sont imités de temps en temps. Des préparations liquides, portant le nom de "Céleri Composé," sont sur le marché et sont souvent vendues d'une manière malhonnête aux clients naïfs, qui demandent le grand remède de la nature, le Céleri Composé de Paine.

Il y a, malheureusement, trop de marchands qui trompent ainsi les gens, poussés par le désir insatiable des gros profits. Les imitations et les remèdes d'aucune valeur rapportent de si bons profits, que le Céleri Composé de Paine est mis de côté, simplement parce qu'il rapporte de petits profits.

C'est tout à fait cruel de tromper les gens qui mettent en vous leur confiance. Le malade qui demande le Céleri Composé de Paine, le sachant le meilleur et le seul qui peut le guérir, ne devrait jamais être traité de cette manière.

Si toutes les personnes qui ont l'intention d'acheter du Céleri Composé de Paine, examinaient la bouteille et le carton qui l'enveloppe, elles s'exempteraient certainement des déceptions. Le véritable Céleri Composé de Paine, "celui qui guérit," porte sur la bouteille et le carton la tige du céleri," et le nom de "Paine :" tous les autres ne sont que des imitations. K

Il m'a été Consigné....

Pour être promptement vendu

Un Fonds de Banqueroute de TAPIS DE BRUXELLES à un taux minime dans la piastre. Ce stock a été placé dans notre département de consignations et sera promptement vendu.

THOMAS LIGGET, 1884 RUE NOTRE-DAME Edifice Glenora

GARTH & CO., Agents et Fabricants

National Meter Co, New York
Vanduzen Steam Jet Pump, Cincinnati
Buckeye Bell Foundry Co, Cincinnati
Penberthy & Kerting Injectors
Watson, McDaniels' Steam Specialties
Watson's Pressure Regulator
Chapman's Steam Trap Fittings, etc.
Jenkins' Globe Valves
Fairbanks' Asbestos Packed Cocks and Valves
Chapman Valve Mfg. Co.
Wilhelmi Copper Bath Boilers
Barander's Jet Pump & Water Elevator
Fellow's Little Giant and Twin Comet Lawn Sprinklers
Newton's Sanitary Traps

GARTH & CO., 536 à 543 rue Craig, Montréal

245—mjs—n

QUAND VOUS PARLEZ DE SUCCES PENSEZ A L'ANNEXE DE MONTREAL

SITES DE CHOIX, $220 A $500, PAIEMENTS FACILES. TITRES PARFAITS.

Bureau Principal : Chambre 3, 162 rue St-Jacques.

Les lots se vendent rapidement sur les rues St-Urbain, Clark, Waverley et l'avenue du Parc. Paiements $25 à $200 comptant, balance $5 par mois en montant.

Maisons sans parallèle, pour le style, la commodité et le prix, $2,500 à $8,500. Petit paiement comptant, la balance sous forme de loyer.

6,7,10,11 Bureau Succursale : 356 rue St-Laurent, Mile-End.

10c PAR.. JOUR FORMERONT $500.00 EN 7½ ANS

Procurez-vous un Prospectus

Washington Building Trust Co'y

Chambres 20-25, Edifice de la Banque du Peuple 91—n

La Compagnie Mercantile des Marchands de Montréal

Bureau principal : Bank of Toronto Chambers, 209 St Jacques, Montréal.

Cette compagnie fournit des renseignements sur les hommes d'affaires partout dans la Puissance. 31—ms—n

Seulement que 25 cts la bouteille

LE QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent resplendissantes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens. 92—mjs—n

GLACIERES

NORTH STAR, PALACE, GROCER.

Les meilleures, fabriquées avec chambres d'air ventilé ; en vente chez tous les principaux marchands et à la manufacture,

783-785 RUE CRAIG

Où vous pouvez voir tous nos nouveaux modèles. 101—n

M. LACROIX, fils de Mme Desmarais, informe le public et ses pratiques qu'il discontinuera ses affaires vers la mi-avril, et à cette occasion, il offre ses remèdes moins qu'au prix coûtant. M. Lacroix, herboriste, No 356 rue St-Denis, Montréal. 92-mts-n

EMPLOI DEMANDE

TAILLEUR-COUTURIER venant de Paris, demande occupation. S'adresser rue Ste-Catherine, No 1674. 108—1

UNE INSTITUTRICE expérimentée, munie d'un diplôme français et anglais pour école modèle pouvant toucher l'orgue et conduire un chœur de chant, offre ses services pour la prochaine année scolaire. S'adresser au No 673 rue Notre-Dame, Montréal. 106—6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une bonne servante générale, pas de lavage. S'adresser 85 rue Cherrier. 106—3

ON DEMANDE deux bons barbiers. S'adresser 2170 rue Notre-Dame. 108—3

ON DEMANDE une servante générale au No 458 rue Rachel. Références exigées. 108—1

ON DEMANDE des filles d'expérience pour travailler dans la lingerie de dames. S'adresser 19a rue Lusignan. 108—1

ON DEMANDE jeune garçon pour porter les effets, devra parler un peu anglais. 2289 Ste-Catherine. 108—1

ON DEMANDE un bon barbier à St-Laurent, garçon préféré, bons gages. S'adresser à Mad. A. Lauria, St-Laurent, Qué. 108—1

ON DEMANDE immédiatement une jeune servante générale, au No 707 rue St Denis. 108-1

ON DEMANDE à l'Hôtel Forest, à Lachine Locks, Lachine, un jeune homme pour prendre soin d'un cheval, traire une vache et ouvrage général d'hôtel. 108—1

ON DEMANDE deux bons hommes pour solliciter à domicile, bons gages et ouvrage permanent. S'adresser à l'étude Dalton, 248 Ste-Elizabeth. 108—1

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage ni repassage, devra savoir faire la cuisine. S'adresser 499 rue St Antoine. 109—3

ON DEMANDE — Une Cuisinière et une bonne servante générale, 192 rue Berri. 107—3

ON DEMANDE une servante générale sachant bien faire la cuisine ; famille trois personnes, pas de lavage ni repassage, 127 Berri. 106—2

ON DEMANDE immédiatement un bon peintre pour les voitures. S'adresser F. Tousignant & Cie, St Hyacinthe, Qué. 107—3

ON DEMANDE — Une Servante générale pour petite famille, 202, rue St-Laurent. 107—2

ON DEMANDE une jeune personne comme fille de chambre, au No 604 Sherbrooke, références exigées 107—3

ON DEMANDE une servante au No 2515 Notre-Dame. 107—3

ON DEMANDE des agents et collecteurs pour une compagnie d'assurance. Plans les plus nouveaux et les plus populaires. Gros profits et une promotion rapide. Une occasion rare. S'adresser au Secrétaire, 94 Temple Building. 107—3

MAISONS A LOUER

A LOUER—795 rue Sherbrooke, coin de la rue Université, grande résidence en pierre de taille, avec excellentes écuries, hangar, etc., serait bien réparée pour un locataire convenable. S'adresser à James Thomas, 53 rue Shuter, ou à H. H. Austin, 318 rue St Paul. 101—10

A LOUER—Magnifique bas de maison, 16 avenue Laval, près la rue Sherbrooke, sept chambres sur le même plancher, bain, w. c., gaz, etc. S'adresser sur les lieux. 73—n

A LOUER, boulangerie et logement, situés 24 rue Wolfe, avec grande cour et écurie. S'adresser J. A. I. Lalande, 31 avenue Mont-Royal, Mile-End. 106—12

A LOUER—Epicerie avec logement de 3 appartements, $8.50 par mois. S'adresser à 400 rue St-André. 108—3

A LOUER, magasin et logement, ensemble ou séparément, 1321 et 1323 rue Ste-Catherine, près de la rue Plessis, bonne place d'affaires, sur le meilleur côté de la rue ; loyer modique. 2027 rue Notre-Dame. 106-3

A LOUER, à Outremont, joli cottage, 2 étages, avec écurie, 4 arpents de terrain, une quantité d'arbres fruitiers, les chars électriques passent devant la porte. Sur la rue Plessis, une grande bâtisse à 3 étages, pour boutique ou autre chose. 2 petits magasins, 824 et 826 rue Cadieux. Plusieurs logements dans différentes parties de la ville. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, 16 rue St-Jacques, chambres 16 et 17. 107—n

A LOUER — EPICERIE BIEN ETABLIE — Bonne localité, angle des rues Latour et Busby. Se présenter au No. 54 rue Latour 107—3

A LOUER—Magasin marchandises sèches, avec fixtures, sur la rue Ontario, No 1065, en face de l'église du Sacré-Cœur, prix raisonnable. S'adresser J. C. Gagné, Banque d'Hochelaga, rue St-Jacques. 10,14,17,21,24 28

EMMAGASINAGE A LOUER — Nous avons le meilleur entrepôt de la ville pour l'emmagasinage des ameublements de maison, pianos, valises, etc., sûr, propre et étanche, dans notre nouveau spacieux entrepôt d'emmagasinage, Nos 453 et 455 rue St-Jacques, et 131 à 135 rue des Inspecteurs. Fraser Frères, encanteurs. 106—3

CHAMBRES A LOUER

A LOUER — Grande chambre, meublée ou non, pour une personne âgée employée le jour, où il n'y a qu'une personne dans la maison, poêle et eau dans la chambre. S'adresser 157 rue Inspecteurs. 107—2

CHAMBRE A LOUER—Un ou deux messieurs trouveront une chambre meublée au No 122 rue Ste Elizabeth. Famille privée. 103—6

A VENDRE

A VENDRE—Rognures de bois séchées au four pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupé, $2.50 ; épinette rouge, en blocs, $1.75 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. Montreal Kindling Wood Co., coin des rues St-Jacques et Guy. Tél. Bell No 8110. 162—n

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 149—n

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage ; érable et merisier coupés, $1.75 ; rognures de moulin, $1.25 ; chez J. Dansereau & Cie, 626 rue Dorchester. Téléphone 2435. 88—n

A VENDRE—Comptoir convenable pour magasin de cigares ou de bonbons, à très bon marché. Se présenter au No 294 rue Bleury. 89-n

A VENDRE, une ronde de lait. S'adresser 923 rue St-André. 108—3

A VENDRE—Atelier de mécanique (machine shop), outillage complet et pouvoir d'eau, dans le centre de la ville, à proximité du chemin de fer. Pour renseignements et conditions, s'adresser au propriétaire, Alf. A. Laviolette, St Jérôme, P. Q. 103—6

A VENDRE, un charriot pour le pain. S'adresser A. Lamarche, 1333 rue Ontario. 105—4

ESQUIF A VENDRE—Un esquif à voile et à rames. Très léger, très vite, très chic, et tout neuf et complet. Une occasion réelle. Ayant coûté $100, sera vendu $45 comptant. S'adresser entre 4 et 5 heures p.m. à W. A. Grenier, "La Presse." 107—n

A VENDRE

A VENDRE—Hôtel tout meublé à vendre et faisant de bonnes affaires. Possession immédiate. Un magnifique hôtel situé au village de Côteau Landing, à proximité du canal de Soulanges, contenant 20 chambres à coucher, une salle à dîner et un vaste salon, ainsi qu'écurie, étable, à quelques pas seulement du quai du Richelieu et à un mille de la gare du chemin de fer le Grand Tronc. Pour informations, s'adresser à Thos. J. Brown, Côteau Landing. 7,10,14,17,21,24

A VENDRE, un magasin de cigares et bonbons, dans un des meilleurs sites de la ville. S'adresser 319 rue Roy, coin St-Dominique. 105—4

A VENDRE, 3 splendides orgues cabinet, 8 à 11 jeux, faites par les meilleurs fabricants, à moins qu'à moitié prix, aussi plusieurs beaux pianos carrés, fonds de banqueroute de meubles de salon, de salle à manger et de bibliothèque, aux prix de la manufacture, véhicules de toutes sortes, harnais, selles de promenade. Ventes privées, chaque jour. Encan de chevaux et véhicules, tous les mardis, à 2.30 ; meubles, pianos, tapis, literie, poêles, tous les vendredis, à 10 hrs a.m., aux nouveaux entrepôts spacieux de Fraser Frères, 453 et 455 rue St-Jacques, et 131 à 135 rue des Inspecteurs. 106—3

MAGASIN de sucrerie, tabac, etc., à vendre, bonne place d'affaires, établi depuis plusieurs années, pour cause de maladie. S'adresser entre 7 et 10 heures p.m., No 1289 rue Ste-Catherine. 106—3

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE, une propriété située rue Fullum, Nos 154 à 160, comprenant 5 logements, aussi une manufacture & 2 étages, située dans la cour avec grand terrain, appartenant à Louis Bergeron. Pour informations, s'adresser M. Perrault, notaire, 285 rue Lagauchetière. 107—2

A VENDRE—A Varennes, un emplacement mesurant 15570 pieds en superficie sur le fleuve St-Laurent, avec une jolie maison à 1½ étage lambrissée en brique, avec rallonge, hangar, écurie, etc., moitié du prix comptant. Pour conditions, s'adresser au notaire soussigné, A. H. Bernard. 3,7,10,14,17,21

A VENDRE OU A LOUER—Beau coin pour épicerie, rue Notre-Dame, St Henri, avec logement, à bon marché à de bons locataires. Fixtures neuves. S'adresser à F. Godin, 898 rue St Laurent. Téléphone Bell 7114. 107—3

COTTAGE A VENDRE, grande cour et dépendances, au No 413 rue St André. Chs A. Prévost. 83—23

PERDU

PERDU—Le 7 mars, sur le parcours de l'avenue de l'Hôtel de Ville, des rues Ste-Catherine ou St-Denis, un grand portemonnaie en cuir rouge, contenant une forte somme d'argent, des billets et des autres papiers. Récompense promise en retour en s'adressant au bureau de "La Presse." 107-2

PERDU—Une bague en or, montée d'un camée représentant le portrait de Léon XIII. Récompense généreuse à celui qui la rapportera au No 1808 rue Ste-Catherine. 107—2

PERDU—Dimanche soir, sur la rue St Denis, un bracelet émaillé. Prière de le rapporter au No 233 rue St Antoine. 108—3

PERDU—Dimanche après-midi, au Parc Sohmer, une canne noire, pommeau en argent avec monogramme (T. de G. S.) La personne qui la remettra au No 13 rue Récollet, sera récompensée. 108-1

PERDU—Le 8 mars, sur le parcours des rues St-Hubert, Ste Catherine et St Denis, un bracelet en camée monté en or. Récompense promise en retour au No 350 rue St Denis. 107—2

DIVERS

ON DEMANDE à acheter 3 chaises de barbier. S'adresser 2170 Notre-Dame. 10,12,14

ON DEMANDE A LOUER, meublé, pour l'été, le "Manor House," d'une des seigneuries, dans les environs de Montréal. Petite famille, bons locataires. S'adresser par lettre "Manor," La Presse. 107—3

A LOUER

Fabrique, 40 x 90, avec pouvoir et chauffée, aussi étages avec pouvoir.

WHITE & CO.,
101—3 94 rue Beaudry.

Lots à Vendre

AVENUE DELORIMIER

Coin de la rue Mignonne, partie du cadastre No 1493, comprenant 128,430 pieds, mesure anglaise, convenable pour grande fabrique ou pour être subdivisé en lots à bâtir — trois façades.

RUE DORCHESTER

Lot vacant, entre l'église Knox et l'édifice de la Young Men's Christian Association, 69.3 x 63.10½, comprenant 4423 pieds, partie du cadastre No 1451. S'adresser à

Warden, King & Fils,
288-mjs 637 RUE CRAIG, Montréal

Le Docteur CAMILLE LAVIOLETTE
Ancien élève de la Faculté et des Hôpitaux de Paris, Londres, Berlin et Vienne, médecin spécialiste à l'Institution des Sourdes et Muettes, etc.
Maladies du Nez, de la Gorge, Des Poumons et des Oreilles
Consultations de 12 à 3 hrs. 402 Rue St-Denis. Bell téléphone 6859. Clinique gratuite. 227-ms

Dentiers en Aluminium

Très minces, très légers, ne cassent pas, aucun goût.

TEL. BELL 6162
EUDORE DUBEAU, L. C. D., 290-mjs Coin des Rues St-Denis et Ontario

Avis aux Acheteurs de Pianos

A partir d'aujourd'hui et à deux mois de cette date, nous accepterons des reçus de dépôts de LA BANQUE DU PEUPLE au pair en paiement de pianos.

The Thos. F. G. Foisy Piano Mfg Co.,
214 avenue Papineau. 214—6

ANNONCES

UNE SEULE MANIERE

Tout précédent et toute histoire démontrent qu'elle est la véritable

Une suggestion pratique, qui, si elle était mise en pratique, ferait un grand bien à des milliers de personnes

La question souvent soulevée : "Pourquoi les femmes sont-elles atteintes de toutes sortes de maladies qu'on ne peut expliquer et qui paraissent indéfinissables ?" La réponse en est facile. Trouvez une femme dont les intestins sont réglés, et qui s'occupe particulièrement de ce détail, et neuf fois sur dix, vous trouverez une femme jouissant d'une santé parfaite. La femme soigneuse sous ce rapport, a toujours un oeil clair et brillant, et un bon teint, tandis que celle qui néglige ces soins de Dame Nature est ordinairement jaune, avec une peau tachetée et des yeux creux.

Les intestins sont les canaux naturels du système, et quand ils sont bouchés, ils causent la maladie et le mauvais état de santé en général.

Les déductions d'un médecin de renom, sur ce sujet, ont amené la production du "Thé de racine de trèfle", de Karl, qui est le plus grand remède de la nature contre la constipation et toutes les maladies de la peau.

Cet éminent praticien conclua que pour traiter cette maladie avec succès, un remède naturel serait des plus efficaces, et ce célèbre remède était composé directement de racines et d'herbes pour rencontrer ses vues. Son succès a été merveilleux.

Mme W. P. Warden, de Otis, Mass., dit en parlant du "Thé de racine de trèfle," de Karl : —

"J'ai essayé un grand nombre de remèdes de différentes sortes, sans obtenir de bien et j'avais perdu tout espoir d'obtenir une guérison ou même du soulagement. Je souffrais de constipation depuis des années et j'étais une ruine complète. Finalement, je fus atteinte de rhumatisme et d'autres maladies et j'ai été obligée de garder la maison — j'ai été alitée pendant huit mois — pendant deux ans.

"J'ai fait usage du "Thé de racine de trèfle" de Karl, et il m'a fait plus de bien que tous les autres remèdes que j'ai essayés.

"Vous pouvez vous servir de mon nom comme témoignage, car je serai contente de savoir que j'ai contribué au soulagement d'autres personnes souffrantes."

Les plaies sur la figure, les douleurs dans le dos et l'aine, la lassitude, perte d'appétit, insomnie, défaillance, irrégularités et nervosités, sont toutes causées par cette malédiction du dix-neuvième siècle, la constipation.

Le "Thé de racine de trèfle", de Karl, est un remède certain contre cette maladie et un grand nombre d'autres maladies analogues.

Il a opéré des guérisons remarquables d'insomnie, de dyspepsie, excès de bile, rhumatisme, catarrhe des intestins et maux de tête chroniques. Il est agréable à prendre et facile à préparer.

Echantillons d'essai gratis chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame ou porte voisine de l'hôtel Balmoral. y

DELICIEUX !

Pour la Figure! Pour les Mains! Pour le Bain!

Le Savon Coral, Prix 25c

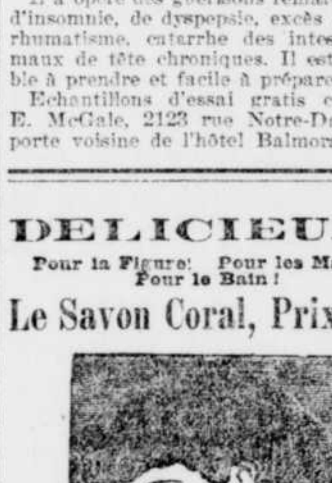

UN TEINT CLAIR, C'EST LA BEAUTE

L'Onguent Coral, Prix 50 cts

Un Onguent légèrement parfumé. Guérit toutes les maladies et imperfections de la peau. Faites-en usage de temps en temps et lavez-vous le matin à l'eau chaude avec LE SAVON CORAL.

W. E. CHESTER, 461 rue Lagauchetière
MONTREAL.
251—mjs—n—k

Pour Enfants Délicats Invalides et Vieillards,

VIN NUTRITIF

DE JACKSON

Ce Vin excessivement nutritif possède la pleine valeur médicinale de l'Huile de Foie de Morue et il est facile à retenir et à digérer. Pour les maladies qui épuisent le système, la débilité générale, la pauvreté du sang, la faiblesse de la digestion, rhumes, maladies catarrhales et bronchites. Après avoir pris quelques bouteilles de ce vin on constate une augmentation marquée d'embonpoint et de force. Les enfants le prennent de bon gré.

DEUX EMPRUNTS

Trois millions pour payer la dette flottante

Un comité d'annexion nommé

L'inondation de la rue Bleury

Le conseil de ville s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence du maire Smith, mais la séance a été courte. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, l'échevin Dupuis donne avis de motion qu'à la prochaine réunion, il demandera qu'un comité soit nommé pour considérer l'opportunité de fusionner certains comités, dans le but de diminuer les dépenses administratives.

M. Préfontaine, secondé par M. Connaughton, fait motion qu'un comité spécial, composé des échevins Lefebvre, Atwater, Prévost, Penny, Jacques, Connaughton et Préfontaine, soit nommé pour s'enquérir des conditions auxquelles les municipalités environnantes pourraient être annexées à la ville et faire rapport au conseil au plus tôt.

Cette motion est adoptée et une lettre du conseil de Ste-Cunégonde, ainsi qu'une autre de M. Thos. B. Reed, du même endroit, sont référées à ce comité.

Un rapport de la commission des incendies demandant $300 pour réparer la station No 5, est référé au comité des finances.

M. Costigan propose, secondé par M. Rainville, que le comité des finances soit autorisé à régler avec toutes les personnes qui ont subi des dommages par suite de la rupture du tuyau de la rue Bleury, pourvu toutefois que ces personnes acceptent les évaluations des experts de la ville.

M. Stevenson appuie cette motion. Il pense que plus vite on règlera et moins la ville aura à payer et il demande la cause de l'accident.

—C'est la gelée, répond le président de la commission de l'aqueduc. Maintenant que l'on enlève la neige, dans les rues où passent les tramways, les tuyaux à l'eau sont plus exposés à l'action du froid. La proposition est alors adoptée à l'unanimité.

Un rapport du comité des finances est lu par M. L. O. David. Le comité demande à être autorisé par le conseil à émettre des débentures temporaires pour un montant n'excédant pas $1,000,000 par anticipation sur le revenu de l'exercice courant.

M. Rainville propose, secondé par M. Connaughton, que le rapport soit adopté. Il pense pouvoir trouver l'argent à 3½ ou 3¼ pour cent. La nouvelle loi donne le droit d'engager le crédit de la ville jusqu'à ce que les revenus soient rentrés.

Les années précédentes, les banques avançaient sur le nom seul de la ville ; aujourd'hui la loi nous autorisant à émettre des débentures temporaires, nous allons en profiter pour la première fois.

Le rapport est adopté sans discussion.

Un autre rapport du comité des finances demande l'autorisation d'émettre des obligations pour $2,000,000 à 4 pour cent, payables dans 40 ans. Le conseil avait déjà, le 8 juillet dernier, autorisé l'émission d'obligations au montant de $1,500,000. Le comité des finances demande donc aujourd'hui $500,000 de plus.

Nous ne créons pas une nouvelle dette, dit M. Rainville ; nous remplaçons des obligations temporaires par une obligation permanente, et en agissant ainsi nous devons certainement réaliser une économie sur le taux de l'intérêt à payer, sans compter la possibilité de faire un bénéfice sur la vente de nos obligations permanentes.

La dette temporaire de la ville est actuellement de $2,275,000 y compris le fonds de réserve de 1896 et 1897 qui met à la disposition du conseil, cette année, la somme de $375,000 pour les travaux permanents.

Il n'y a pas de doute, dit le maire Smith, que nous avons le droit d'emprunter et ce que propose l'échevin Rainville est fait dans le but de rencontrer nos obligations existantes et de permettre à la ville de faire face à la situation. Après quelques remarques de la part de l'échevin Savignac, la motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

UN MONUMENT A JEANNE MANCE

Hier après-midi, avait lieu, au Château Ramezay, une réunion de citoyens pour discuter l'opportunité d'élever un monument à Mlle Mance, la fondatrice des hôpitaux à Montréal. Cette première assemblée a surtout été employée à demander l'opinion des journalistes. On leur a demandé de prendre cette cause en mains et de lui prêter leur concours.

Puis on a discuté quelle sorte de monument il convenait d'adopter; serait-ce une statue ou une maison de charité ? Un bon nombre de personnes ont été en faveur de ce dernier projet. On a proposé de fonder un refuge pour les nécessiteux de toutes dénominations ; ceux qui seraient admis et seraient encore valides, pourraient travailler.

Rien n'a encore été décidé et tout dépendra de l'accueil que le public fera à cette idée.

LA TRAGEDIE DE BROCKVILLE

Nouveaux détails

Un homme tué

Onze personnes blessées

Lapointe en danger de mort

Brockville, Ont., 10 — Le terrible drame dont notre ville vient d'être le théâtre, a jeté la consternation parmi la population.

Les victimes de Lapointe sont une personne tuée, deux blessées probablement à mort, et sept autres blessées plus ou moins grièvement.

Ulric Lapointe, le triste héros de cette sanglante tragédie, est un homme de moeurs généralement tranquilles, mais il devient dangereux chaque fois qu'il fait de trop larges libations. Or, c'est ce qui est arrivé hier.

Lapointe, venu le matin en ville, s'est mis à parcourir les cabarets, ayant sous le bras un fusil à deux coups, se chargeant par la culasse. Comme il a l'habitude de faire la chasse aux renards, personne ne fit attention à l'arme qu'il portait.

Midi venait de sonner. Lapointe se dirigea vers l'épicerie de Madame Murphy, au coin des rues King et Perth, et là, il commença à tirer. Les gens passaient en toute hâte, sur la rue King, à cette heure, lorsqu'une détonation les arrêta sur place, Lapointe venait de tuer Peter Moore.

Lapointe ne put être arrêté avant d'avoir blessé plus ou moins grièvement sept autres personnes.

Le gardien Tinsley, qui reçut une décharge à bout portant de l'arme, a été longtemps sans connaissance, mais il n'est plus en danger de mort, bien qu'on l'ait cru d'abord blessé mortellement. Lapointe a été transporté à l'hôpital Général, puis dans une cellule. Il est lui-même blessé à la jambe, aux bras et à différents endroits du corps. Il est en danger de mort.

Voici la liste des victimes :

Peter Moore, mort ; le chef Rose, blessé grièvement ; le constable Tinsley, James Boyd, Robert McCormack, W. A. Johnston, F. A. Stogg, Geo. Stogg, Thos. DeBereaux, le pompier Samuel Hilborn et Peter Hobbs.

Depuis qu'il est dans sa cellule, Lapointe ne paraît nullement excité, et bien que parfaitement lucide, il n'a pas l'air de se rendre compte de ce qu'il a fait. Il n'a pas encore quarante ans et est connu dans tous les environs. On lui a enlevé seize balles de différentes parties du corps.

PARLEMENT ANGLAIS

Le service rapide et le bétail canadien

Londres, 10—A la chambre des communes, hier, l'honorable W. Hanbury, secrétaire parlementaire du département du trésor, a déclaré que le gouvernement Impérial n'a pas consenti à contribuer pour £75,000 à l'entretien d'un service rapide entre l'Angleterre et le Canada ; mais qu'il a informé le gouvernement canadien qu'il était prêt, à de certaines conditions, à y contribuer. Après qu'il aura pu estimer le coût probable du service, le gouvernement Impérial décidera quelle somme il pourra accorder.

En réponse à sir John Leig, député d'Aberdeen, l'honorable Jos. Chamberlain dit qu'il vient de recevoir du gouvernement canadien une énergique protestation contre l'exclusion du bétail canadien. Il ajoute que la question sera considérée avec soin.

DES ESPIONS

Berlin, 10 — Le procès secret de l'ingénieur Schoren, du lieutenant Pfeiffer et d'un journaliste nommé Ringbauer, arrêtés à Leipsick, sous l'accusation d'être des espions à l'emploi du gouvernement français, s'est terminé hier.

Les trois accusés ont été reconnus coupables. Schoren a été condamné à sept ans de travaux forcés, Pfeiffer à deux ans et Ringbauer à un an.

CAPSULES DERBECQ

Les Capsules Derbecq, agissent particulièrement contre l'oppression et l'angoisse qui accompagnent et aggravent un si grand nombre de maladies de poitrine.

Leur supériorité sur les autres remèdes provient de ce qu'elles combattent à la fois l'élément nerveux, l'élément catarrhal et l'élément inflammatoire qui se trouvent si souvent réunis dans les affections, très communes, des poumons et des bronches.

En vente chez tous les pharmaciens. Dépôt général : pharmacie Arthur Décary, Montréal. k

—Nous ne saurions trop recommander le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers, pour rendre aux enfants le sommeil calme, naturel et la dentition facile. En vente partout, Dépôt, 1157 rue St-Laurent. 3—n m-j-s

HERITAGE DE $40,000,000

On cherche les héritiers

Un suicide

Nouvelles diverses

Toronto, 10 — Il y a une centaine d'années, Jasper Crouckheit, fabricant de genièvre en Hollande, mourut, laissant une fortune de $12,000,000. Deux de ses frères, qui avaient émigré en Amérique, avaient auparavant reçu l'invitation d'aller partager sa fortune, mais n'y avaient pas répondu. Le millionnaire avait alors fait un testament qui ne devait être ouvert qu'au bout de 100 ans, et l'héritage devait passer à la quatrième ou la cinquième génération. Le siècle expire le 6 avril prochain et une société légale est à la recherche des héritiers, qui vont se partager une fortune évaluée actuellement à plus de $40,000,000. Plusieurs descendants de Jasper sont en Amérique.

—La santé de l'honorable Geo. W. Allan s'améliore.

—Sir McKenzie Bowell écrit au greffier de la ville, accusant réception d'une demande de subvention du conseil de ville pour une exposition de la Puissance, qui sera tenue à Toronto en 1897. Il prendra cette demande en considération.

—Geo. Swan, le tailleur qui s'est tiré une balle dans la tête, le 29 février, et qui était en voie de guérison, a perdu connaissance, samedi matin. Après être resté dans cet état jusqu'à hier matin, il est revenu à lui, mais il était plus mal et il a expiré au bout d'une heure.

—On rapporte que le cabinet a décidé de soumettre la question de l'expiration du présent parlement aux juges de la cour suprême du Canada.

—A une assemblée spéciale de l'Association de la Marine Canadienne et des "Lake Carriers," il a été résolu d'envoyer une députation à Ottawa, pour protester contre le projet de construire un pont sur la rivière de Détroit.

L'érection de ce pont nuirait au commerce en bloquant la rivière où les vaisseaux ne pourraient plus, prétendent les marins, avoir accès.

MAITRES CHANTEURS

Paris, 10—Le procès d'Armand Rosenthal, du comte Lionel Werther de Costi, d'Ulric de Civry, de Poldebar de Labruyère et de M. Szydlowsky, accusés de chantage contre feu Max Lebaudy, a été commencé hier.

Rosenthal écrivait dans le "Figaro," de Paris, et était correspondant du "Herald," de New York. Chacun des accusés subira son procès séparément. Ces procès promettent d'être très intéressants, bien que la plupart des faits soient connus du public.

AUTRE ARMEE DU SALUT

New-York, 10 — Une nouvelle organisation religieuse assez semblable à l'armée du salut, est en voie de formation, en ce moment, sous la direction de M. Barlington Booth et sa femme.

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

Section St-Vincent de Paul, Montréal

Le 8 mars courant a eu lieu l'assemblée annuelle de la société St-Jean-Baptiste de la paroisse St-Vincent de Paul de Montréal, sous la présidence de M. Théo Leclaire, les officiers suivants ont été réélus à leurs charges à l'unanimité. Président, M. Théo. Leclaire ; 1er vice-président, J. Aumond ; 2e vice-président, Léon Falardeau ; secrétaire, William E. Mount, avocat ; trésorier, Stanislas Chaput ; commissaire-ordonnateur, J. Lespérance, jr.,

NE LES NEGLIGEZ PAS

Les affections de poitrine négligées au début, conduisent rapidement à la consomption que l'on doit éviter en prenant du "Baume Rhumal," le spécifique sans rival contre le rhume, l'enrouement, la grippe, la toux et la bronchite. 25 cts la bouteille ; en vente dans toutes les pharmacies. 107—2q h

A. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 131—jno

LA SOCIETE DES ARTS DU CANADA

1666 rue Notre-Dame, Montréal
Tirages tous les mercredis. Lots valant depuis $4 à $5,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis $2 à $2,000, 10 cents le billet. 90—n

MODELES NOUVEAUX

Charmants chapeaux, modèle nouveaux et avantageux, faits de jais et pouvant être portés de suite et tout le printemps. Chapeaux de deuil à des prix avantageux.

Mme H. POITRAS,
43—n 1989 Rue Notre-Dame.

Mme MAYBRICK

Elle finira ses jours en prison

Londres, 10 — Le "Daily News" annonce aujourd'hui que sir Matthew White-Ridley, après un examen attentif de la nouvelle preuve qu'on lui a soumise, a décidé de ne pas changer la sentence portée contre Mme Florence Maybrick, cette Américaine qui a été reconnue coupable d'avoir empoisonné son mari, marchand de Liverpool, et condamnée à l'emprisonnement à perpétuité, il y a quelques années.

ANNONCES

POUMONS MALADES
Guéris par l'usage du

Pectoral-Cerise d'AYER

"J'avais contracté un fort rhume qui se porta aux poumons. Je consultai un docteur qui trouva, en examinant mes poumons, que la partie supérieure gauche était fortement affectée. Il me donna de la médecine, mais elle ne semblait me faire aucun bien, et je résolus de faire l'essai du Pectoral-Cerise d'Ayer. Après en avoir pris quelques doses, je me trouvai soulagé et avant d'avoir fini la bouteille, j'étais guéri."—A. LEFLAR, horloger, Ongeville, Ont.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer
La plus haute Récompense à l'Exposition Colombienne.
Les Pilules d'Ayer guérissent l'Indigestion.

QUELQUES FAITS SIGNIFICATIFS

Extraits d'une lettre d'une dame de Toronto

Les dames apprécient toujours la qualité et le mérite réel des marchandises employées à la maison. Les populaires Diamond Dyes sont la source du confort et de la satisfaction des ménagères. Ce fait est fortement appuyé par les élogieuses lettres envoyées chaque semaine par les amateurs des Diamond Dyes. Mme Rice, 161 avenue Franklin, Toronto, dit : "J'ai fait usage des Diamond Dyes depuis l'année dernière, et j'ai obtenu de grands succès ; je n'en veux pas d'autres ; je suis sûre que si un plus grand nombre de personnes savaient ce qu'elles peuvent épargner en se servant des Diamond Dyes, les teinturiers seraient obligés de fermer leurs boutiques."

Il n'y a pas de désappointement quand on se sert des Diamond Dyes ; ils sont toujours dignes de confiance, sûrs brillants et non changeants. Demandez les "Diamond" et n'acceptez aucun substitut. k

UNE BONNE ALLUMETTE

Qui n'est pas d'une qualité inférieure, bien qu'elle soit de bas prix. Elle se vend bien parce qu'elle est de la meilleure qualité et si bon marché.

L'ALLUMETTE

VICTORIA

Un excellent article à $2.40 la caisse et à moins quand il s'agit de grandes quantités.

LAPORTE, MARTIN & CIE,
72 Rue St Pierre,
MONTREAL

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

LE Secret d'Aurora

(27)

(SUITE)

—Vous savez cela aussi bien que moi. Il a été groom, puis jockey, et maintenant il est entraîneur.

—Mais vous le connaissez ?

—Je l'ai vu.

—Quand ?

—Il y a quelques années, quand il était au service de mon père.

Pendant un moment, John respira plus librement. L'homme avait été groom à Felden. C'était tout. Cela expliquait comment il se faisait qu'Aurora avait reconnu son nom, mais cela n'expliquait pas son émotion. Il n'en savait pas plus qu'auparavant.

—Conyers était au service de votre père,—dit-il d'une voix triste ;—mais pourquoi ce nom prononcé devant vous hier vous a-t-il causé une telle émotion ?

—Je ne puis vous le dire.

—C'est donc un autre secret, Aurora,—dit-il d'un ton de reproche :—ou bien cet homme est-il mêlé au secret dont vous m'avez parlé au château d'Arques ?

Elle ne lui répondit pas.

—Ah ! je vois, je comprends, Aurora, —ajouta-t-il, après une pause.—Cet homme a servi à Felden ; c'est un espion peut-être ; et il a découvert le secret, et il en a abusé ainsi que font souvent ces sortes de gens. C'est là ce qui a causé votre émotion. Vous craignez qu'il ne vienne ici pour vous tourmenter, en faisant usage de ce secret pour vous extorquer de l'argent, et vous tenir perpétuellement sous sa griffe par la terreur qu'il vous inspire. Je crois que je comprends tout. N'est-ce pas ?.. Est-ce cela ?...

Elle fixa les yeux sur lui : l'expression de son visage, en ce moment, était celle d'une bête fauve pourchassée qui se sent acculée.

—Oui, John.

—Cet homme... ce groom... sait quelque chose du... du secret ?

—Oui.

Mellish détourna la tête, et cacha sa tête dans ses mains. Quelle cruelle angoisse ! quelle amère dégradation ! Cet homme, un groom, un valet, était dans la confidence de sa femme, et avait le pouvoir de se faire craindre d'elle au point que son nom seul suffisait pour la faire évanouir et tomber par terre comme frappée de mort. Au nom du ciel ! que pouvait être ce secret que possédait un valet, et qui cependant ne pouvait lui être confié ? Il se mordit les lèvres jusqu'à ce que ses dents rencontrassent la chair vive, tant était grande la douleur que faisait naître en lui cette pensée. Qu'était-ce ? Il avait juré une minute plus tôt d'avoir une confiance aveugle jusqu'à la fin ; et pourtant... pourtant... Tout son corps tremblait de la tête aux pieds ; le doute et le désespoir s'élevaient dans son âme comme deux démons jumeaux ; mais il luttait contre eux, et parvint à les terrasser ; se tournant alors vers sa femme, avec un visage pâle, mais calme, il lui dit tranquillement :

—Je ne veux plus vous presser de ces questions pénibles, Aurora. Je vais écrire à Pastern, pour lui dire que l'homme ne peut nous convenir, et...

Il se levait pour s'éloigner, quand elle l'arrêta par le bras.

"N'écrivez pas à M. Pastern, John,—dit-elle ;—cet homme vous conviendra parfaitement, j'en suis certaine. Je préfère qu'il vienne.

—Vous désirez qu'il vienne ici ?

—Oui.

—Mais il vous tourmentera, il vous extorquera de l'argent.

—Il le ferait dans tous les cas, puisqu'il vit. Je le croyais mort.

—Alors, vous désirez réellement qu'il vienne ici ?

—Oui.

John sortit de la chambre de sa femme, soulagé d'un poids énorme. Après tout, ce secret ne devait pas être si terrible, puisqu'elle consentait à ce que l'homme qui le connaissait vînt à Mellish Park, où il y avait au moins une chance, si éloignée qu'elle fût, qu'il le révélât à son mari. Peut-être aussi ce mystère concernait-il d'autres personnes plutôt qu'elle-même... l'intégrité commerciale de son père.... sa mère ? Il savait peu de chose sur le compte de sa mère... Peut-être elle... Mais pourquoi chercher à savoir ? Il lui avait promis de se fier à elle, et l'heure était venue de tenir sa promesse. Il écrivit à Pastern qu'il acceptait Conyers sur sa recommandation, et il attendit avec impatience pour voir quelle sorte d'homme était l'entraîneur.

Il reçut une lettre de Conyers parfaitement écrite et d'un style fort convenable, par laquelle il le prévenait qu'il arriverait à Mellish Park le 3 juillet.

Aurora était remise de son attaque de nerfs quand cette lettre arriva ; mais comme elle était encore très faible et très affectée, son médecin lui recommanda le changement d'air ; ce qui fait que M. et Mme Mellish partirent pour Harrogate le 28 juin, laissant le château à la garde de Mme Powell.

La veuve de l'enseigne avait été scrupuleusement tenue éloignée de la chambre d'Aurora pendant la courte maladie de celle-ci, et gardée à vue par John, qui fermait froidement la porte au nez de la bonne dame, en lui disant qu'il soignerait lui-même sa femme, et que, quand il aura besoin de quelqu'un, il sonnerait la femme de chambre de Mme Mellish.

Mais Mme Powell, étant affligée de cette curiosité commune aux personnes qui vivent chez les autres, se trouva sérieusement froissée par cette conduite systématique. Il y avait des secrets et des mystères sous roche, et on ne lui permettait pas de les deviner. Il y avait un squelette dans la maison, et on ne voulait pas lui laisser voir cette horreur anatomique. Elle flairait le trouble et les peines comme les carnivores flairent leur proie ; et cependant, elle, qui haïssait Aurora, ne serait point admise à cette fête du mal.

Elle résolut donc d'essayer de tous les moyens possibles pour découvrir la cause de l'indisposition d'Aurora, laquelle, lui avait donné à entendre le docteur, tenait plutôt du moral que du physique.

Mellish avait fait appeler un charpentier qui devait réparer le cottage de la grille du nord pour l'installation de Conyers ; et Langley, le vieux piqueur, devait recevoir son collègue, et le conduire aux écuries.

Le nouvel entraîneur arriva à la grille au coucher du soleil ; il était accompagné par l'importante personne d'Hargraves, l'idiot, qui avait été flâner à la station dans l'espoir de quelque aubaine, et que Conyers avait été chargé du transport de son portemanteau.

A la grande surprise de l'entraîneur, Hargraves déposa son fardeau à la grille du parc.

—Vous aurez à trouver une autre personne pour faire le reste du chemin,—dit-il en touchant du doigt sa casquette graisseuse, et en étendant sa large main pour recevoir le paiement de sa course.

Conyers était assez fendant de sa personne ; en un mot, il y avait en lui beaucoup du rodomont, de sorte qu'il se tourna brusquement vers l'idiot, et lui demanda ce que diable il voulait dire.

—Je veux dire que je ne puis dépasser la grille que voici,—murmura Hargraves ;—je veux dire que j'ai été chassé de cette maison, où j'avais vécu homme et enfant pendant quarante ans, chassé comme un chien, poussé dehors par les épaules, etc.

Conyers jeta le bout de son cigare, et lança sur l'idiot un regard hautain.

—Que veut dire cet homme ?—demanda-t-il à la femme qui venait d'ouvrir la grille.

—C'est, voyez-vous, que le pauvre garçon est un peu toqué, monsieur ; lui et Mme Mellish ne s'entendaient pas très bien ; elle est un peu vive, et j'ai entendu dire qu'elle l'avait cravaché parce qu'il avait battu son chien favori. Quoi qu'il en soit, monsieur l'a renvoyé.

—Parce que madame l'avait cravaché ? Voilà la justice envers les serviteurs, dans le monde entier,—dit l'entraîneur en riant.

Et il alluma un nouveau cigare à l'aide d'un briquet en métal, qu'il tira de la poche de son gilet.

—Oui, c'est là de la justice, n'est-ce pas ?—reprit l'idiot avec aigreur ;—vous n'aimeriez pas, je suppose, à vous voir chasser d'une maison où vous auriez vécu pendant quarante ans. N'est-ce pas ? Mais Mme Mellish est une femme d'une grande énergie, que le ciel lui conserve sa jolie figure !

Le voeu émis par Hargraves fut débité d'un ton tellement sinistre, que le nouvel entraîneur, homme évidemment pénétrant et très observateur, ôta son cigare de sa bouche pour mieux examiner son interlocuteur. Cette figure pâle, éclairée par une paire d'yeux rouges d'un éclat terrible, n'était rien moins qu'attrayante ; mais Conyers considéra l'homme pendant quelques moments, le retenant par le collet de son vêtement, pour mieux saisir l'expression de ses traits ; puis, repoussant l'idiot avec un geste de familiarité méprisante, il dit en riant :

—Tu es un type, mon camarade, cela saute aux yeux ; et même un type qui n'a rien de bien rassurant. Que le diable m'emporte si je voudrais t'avoir offensé. Tiens, mon garçon, voilà un shilling pour ta peine,—ajouta-t-il en lançant avec beaucoup d'adresse, la pièce de monnaie dans la main que lui tendait Steeve.—Je puis sans doute laisser mon portemanteau ici jusqu'à demain, madame ?—dit-il en s'adressant à la femme de la loge.—Je le porterais moi-même jusqu'au château si je n'étais pas blessé.

C'était un si beau garçon, dont les façons étaient à la fois si pleines d'aisance et de nonchalance, que cette naïve bonne femme en fut tout à fait séduite.

—Laissez-le ici, monsieur, certainement,—dit-elle avec courtoisie,—et mon homme vous le portera dès qu'il sera rentré. Excusez-moi, mais vous êtes sans doute le nouveau monsieur qu'on attend aux écuries ?

—Précisément.

—Alors j'ai commission de vous dire qu'on a préparé pour vous le cottage du nord ; mais on vous prie d'aller directement au château, où la gouvernante vous fera donner tout ce qu'il vous faut, et préparer un lit pour la nuit.

Conyers fit un signe, remercia la femme, lui souhaita une bonne nuit, et s'enfonça lentement dans les ombres du crépuscule, et sous l'arcade formée par les arbres de l'avenue.

Conyers mit longtemps à franchir la distance qui séparait la grille du château. Je ne sais comment décrire son infirmité dans les termes techniques. Il était tombé avec son cheval, à un steeple-chase en Prusse, où il avait failli perdre la vie, et sa jambe gauche avait été terriblement meurtrie ; les os avaient été remis en place par de merveilleux chirurgiens allemands, qui avaient rétabli l'ensemble, comme ils l'eussent fait d'un jeu de patience, mais qui, avec toute leur habileté, n'avaient pu empêcher la contraction des muscles, circonstance qui avait rendu le jockey boiteux pour la vie, et incapable désormais de reparaître en selle sur le turf. Il était de taille moyenne, pesait un peu plus de onze stones, et n'avait jamais couru que sur le continent.

Conyers s'arrêta à quelques pas de la maison et contempla gravement l'irrégulière construction qui s'élevait devant lui.

—Voilà une cabane assez bien conditionnée, — fit-il ; — il doit y avoir beaucoup de métal ici, si je m'en rapporte aux apparences.

Ignorant la topographie du lieu, et n'étant aucunement affligé d'un excès de modestie, Conyers se dirigea tout droit vers la porte principale, et fit jouer la sonnette réservée aux visiteurs et à la famille.

Il fut reçu par un grave vieillard, qui, après avoir résolument considéré sa jaquette brune, sa chemise de couleur et son chapeau de feutre, lui demanda avec une âpreté excessive ce qu'il voulait.

Conyers expliqua qu'il était le nouvel entraîneur, et qu'il désirait voir la gouvernante ; mais à peine avait-il parlé qu'une porte s'ouvrit doucement dans un angle du vestibule, et Mme Powell sortit du petit appartement qui lui était particulièrement réservé.

—Ce jeune homme aura peut-être la bonté d'entrer ici, — dit-elle en s'adressant en apparence au vide, mais indirectement à Conyers.

Le jeune homme ôta son chapeau, découvrant une masse de boucles brunes luxuriantes, et se rendit à l'invitation de Mme Powell.

—Je pourrai sans aucun doute vous donner tous les renseignements dont vous avez besoin.

(A suivre)

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

La misère — A Fall River. L'état du marché au coton — Hospice St Vincent, de Manchester—L'inondation à Lewiston et à Brunswick. Deux canadiens noyés — Dommages considérables — Incendie à Cohoes — Faits divers.

MASSACHUSETTS

BOSTON—La misère—L'autre jour, un ancien cuisinier, Nicolas Marchand, a été arrêté pour avoir volé des vivres dans les restaurant John-D. Gilman, rue Summer, coin Arch.

Rendu au poste, le malheureux a déclaré que c'était pour donner à manger à sa femme malade qu'il avait volé.

NEW BEDFORD—Soirée dramatique—Le club dramatique de la paroisse St Hyacinthe marche à grands pas dans l'organisation de la soirée qu'il prépare au profit de l'église St Hyacinthe et qui sera donnée à la salle Monte-Pio le jour de Pâques, 5 avril prochain. "La Grâce de Dieu," tel est le titre de la pièce.

FALL RIVER. — Etat déplorable du marché au coton. — Ce qui était facile de prévoir la semaine dernière s'est réalisé. Durant la semaine terminée le 7, la situation de ce qui constitue la principale industrie de notre ville ne s'est pas améliorée, quoique les ventes aient été un peu plus considérables que la semaine précédente. La perspective est décourageante au suprême degré.

Les marchandises ordinaires sont maintenant cotées à 2 11-16 cents, et quoiqu'il n'y ait pas eu de vente sur le marché à ce chiffre, les courtiers parlent comme s'ils pouvaient acheter à 2⅝c.

Il paraît n'y avoir de demande pour aucun prix, cependant, et les fabricants d'indiennes sont suffisamment pourvus de matières premières, tandis que quelques-uns sont amplement munis de marchandises finies.

L'accumulation a atteint un million de pièces, et, à en juger par les contrats pour livraison future, il est probable que cette accumulation augmentera encore pendant quelque temps.

Cependant, les agents sont d'opinion que tôt ou tard les consommateurs disposeront de la surproduction et que la dépression pourrait avoir pour effet d'empêcher l'augmentation du pouvoir de production.

Présentement, les projets de construction de nouveaux établissements manufacturiers sont mis de côté, et on n'en entendra plus parler tant que la perspective des affaires ne se sera pas améliorée. Ce sera tant mieux si on n'en parle pas davantage, car il y a assez de machines dans le pays pour répondre aux demandes de produits.

Les manufacturiers disent qu'ils peuvent aussi bien continuer à faire fonctionner leurs machines qu'aucuns de leurs concurrents et il n'est pas question de réduire la production.

Bref, il n'est aucunement question de réduction de gages, et les fabricants ne sont nullement disposés à fermer leurs établissements pour le bénéfice des fabriques des autres villes qui seraient alors fort aises de n'avoir pas à subir la concurrence de Fall River. C'est ce qui est arrivé dans le passé tandis que les troubles ouvriers ici enrichissaient les industries similaires des autres villes. Malgré la gravité de la situation, il est raisonnable de supposer que les fabriques continueront à fonctionner au complet durant le printemps et l'été.

NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER. — Hospice St Vincent de Paul. — Nos compatriotes ont généreusement répondu à l'appel qui leur avait été fait en faveur de cette institution de bienfaisance. La liste des donateurs et des donatrices est longue. L'hospice St Vincent de Paul est une institution qui mérite tout notre encouragement. Les infortunes qui y sont soulagées sont nombreuses et le dévouement qui préside à l'administration de tout est sans bornes.

MINNESOTA

ST-PAUL. — Club franco-américain. —Le comité nommé à la dernière assemblée du club Franco-Américain, s'est réuni l'autre soir, au complet, pour arrêter un plan d'organisation. La discussion a été des plus animées et le résultat des délibérations sera soumis à la prochaine assemblée générale du club. Au nombre des membres du comité qui ont pris part à la discussion, on a remarqué MM. Bazile, Savard, Paradis, Girard, Trudeau, Durand, Demers, Deslauriers, Dr Marquis, Villaume, Lambert, Courteau, Robitaille et autres.

Le rapport du comité sera très intéressant et ne manquera pas d'être approuvé par l'assemblée. Un sous-comité a été nommé pour faire les arrangements nécessaires afin de rendre agréable et instructive l'assemblée générale du club, qui aura lieu lundi soir le 16 courant, au local de l'Union Française.

MAINE

LEWISTON. — Catastrophe.—Nous souffrons encore des effets de la terrible catastrophe que causa l'inondation de dimanche dernier. Une grande partie de la ville est encore plongée dans les ténèbres; les fils conducteurs électriques étant brisés, le moteur inondé. Il n'y a pas de gaz, pas de communication téléphonique entre Auburn et Lewiston.

Le premier train de Montréal nous est arrivé que très tard dans la journée de jeudi. Mercredi et jeudi, nous avions un froid des plus intenses et une tempête de neige.

Pour comble de malheur, par un vent aussi terrible, cinq incendies se déclarèrent dans la même nuit, causant pour $45,000 de pertes.

Les dommages causés seulement par l'eau s'élèvent à $1,150,000.

A une assemblée des citoyens de la ville, il a été résolu de rétablir le plus tôt possible les communications entre les deux villes, car le commerce éprouve de grandes pertes. On a décidé de construire un pont en bois temporaire sur la rue Main; un entrepreneur s'offre de construire ce pont en 23 jours, pour $6,000.

BRUNSWICK. — Deux Canadiens noyés. — Les pertes causées par l'inondation ont été aussi considérables qu'ailleurs. Il y a trois ponts de partis. Il ne reste que le pont des piétons.

La filature a beaucoup souffert par l'eau et devra fermer ses portes pour une couple de mois. 1,700 employés seront sans ouvrage.

Il y a eu 3 pertes de vie. Les victimes sont deux Canadiens du nom de Noël Bouchard et A. Gagnon, et un Américain du nom de Hiegg. Ils se sont noyés pendant qu'ils travaillaient pour faire passer les glaces et les débris des ponts.

NEW-YORK

COHOES—Grand incendie—Samedi, le 7 courant, vers 4 heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la manufacture de laine de John et Thos. Hillabrant, avenue Simmons, à l'ouest de la ville. Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux de l'incendie, tout l'édifice était en flammes. De la bâtisse à deux étages et construite en brique, il ne reste que les murs qui sont près de s'écrouler. Dans l'excitation, M. John Hillabrant et Orin Munro, qui étaient dans le bureau, sortirent et laissèrent le coffre-fort ouvert. Les employés avaient été payés environ une heure avant et avaient quitté l'établissement vers les 3.30 heures. Les pertes s'élèvent à environ $5,000.

La retraite—La retraite des dames de la paroisse de St Joseph de Cohoes s'est close dimanche dernier après-midi, par la bénédiction du St Sacrement et la bénédiction papale.

Cette semaine, les Pères visiteront les infirmes et les malades de la paroisse et leur feront faire leurs Pâques. La semaine suivante se continuera la retraite, et ce sera le tour des hommes de la paroisse.

Mgr Dugast—Une lettre de Mgr Dugast nous annonce qu'il se rend à Rome, auprès du pape. Lui et son compagnon, M. Joseph Bredeur, sont en bonne santé.

Le conseil Montcalm, No 92, C.B.L., aura une assemblée mercredi soir, au lieu ordinaire de ses réunions. Plusieurs nouveaux membres doivent être initiés.

Les choeurs de chant des églises de Cohoes préparent du beau chant et de la belle musique pour la fête de Pâques. Tous les mardis et jeudis il y a exercice à la salle du collège.

DEUX HOMMES BLESSES

Peterboro, Ont., 10 — Deux locomotives et une charrue du Grand Tronc, qui étaient allées déblayer la voie à Lakefield, ont déraillé.

Deux hommes, J. Casey et Wm Smith, ont été blessés, et les machines ont éprouvé des dommages considérables.

THEATRE ROYAL

Le mélodrame de Lincoln J. Carter, intitulé : "The Fast Mail," tient l'affiche, au théâtre de la rue Cotté, cette semaine.

Si l'on peut en juger par la représentation d'hier soir, les gérants de ce lieu d'amusement n'auront pas à se plaindre de l'encouragement du public amateur de bonnes pièces. "Fast Mail" a déjà été joué ici, mais jamais avec une mise en scène comme celle-ci.

Chacun des acteurs s'est acquitté de son rôle à la perfection.

Nous désirons mentionner surtout la scène du dernier acte, représentant les chutes Niagara, qui est d'un réalisme accompli. La représentation, si difficile d'ailleurs, de convois de chemins de fer sur la scène, a été très bien rendue. Mademoiselle Stella Mayhew a été fort applaudie. Dans le rôle de la femme jalouse, qui suit son mari, dans ses pérégrinations, elle s'est montrée à la hauteur de la situation. Dans le rôle du mari, M. Harry S. Robertson est aussi excellent. Somme toute, personne ne regrettera une soirée au Royal, cette semaine.

LA PUNITION DE LA GOURMANDISE

On est quelquefois porté à envier aux riches la facilité avec laquelle ils dépensent leur argent, souvent fort malhonnêtement acquis, en noces et festins où les plats fins et les vins généreux sont servis à "bouche-que-veux-tu". Ce que, par exemple, personne ne songe à leur envier, ce sont les souffrances qu'entraîne, pour ces "heureux du monde" la goutte, la terrible goutte, résultat naturel de ces plantureux festins. La goutte consiste dans l'accroissement de l'acide urique dans le sang et ultérieurement, dans les dépôts d'urate de soude qui s'opèrent dans les tissus organiques et même dans les reins : causes de souffrances intolérables pour le patient. Si ces malheureux savaient combien est souveraine l'Eau de Pougues Saint-Léger, dans le traitement de la goutte (Ces faits observés par MM. Bouchardat, Durand-Dardel Tessier, Labadie-Lagrave, ne laissent aucun doute à cet égard), ils auraient toujours à portée de la main quelques bouteilles de cette Eau de Pougues Saint-Léger que l'on achète dans toutes les bonnes pharmacies. k

FANFARE INNES

Parmi les plus importantes organisations musicales du jour, la célèbre fanfare de concert Innes, composée de 50 musiciens de renom, occupe le premier rang. On aura le plaisir de l'entendre dans trois concerts, ici, les 14 et 15 d'avril, deux soirées et une matinée, au Monument National, sous la direction de M. A. B. Anderson, ci-devant gérant du Queen's Theatre, qui sera, mardi soir, l'objet d'un témoignage d'estime de la presse et d'autres amis. M. Anderson est bien connu des amateurs d'amusements, comme un homme très expérimenté, et personne ne devrait manquer d'aller entendre la fanfare Innes, aux prix minimes de 25c, 50c et 75c.

Les billets sont maintenant en vente chez Hardy, 210 rue St-Laurent et chez Shaw, rue Ste-Catherine.

COQUELUCHE

La coqueluche, cauchemar des mères et torture des enfants, peut être radicalement guérie par l'emploi persistant du "Sirop Bristol". Quelques doses diminuent sensiblement le nombre et la durée des quintes. En vente partout, 25 cents la bouteille.

NOTE SPECIALE

Mercredi, nous offrirons 500 Manteaux de printemps, tous dans les derniers goûts, valant de $7 à $15, que nous vendrons de $2.50 à $5.50. Venez de bonne heure afin d'avoir le premier choix.

AU BON MARCHE,
Maison ALPHONSE VALIQUETTE
107—2 1883 et 1885 rue Notre-Dame.

LA SOCIETE DES ARTS DU CANADA

1666 rue Notre-Dame, Montréal

Tirages tous les mercredis. Lots valant depuis $4 à $5,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis $2 à $2,000, 10 cents le billet. 90—n

PORTRAIT AU CRAYON
COUPON DE "LA PRESSE"
No. 7 10 Mars 1896.

GREENWAY A OTTAWA

Sir Charles Tupper annonce à la chambre que le Premier de Manitoba a été invité à une conférence

La loi réparatrice sera poussée quand même

Plusieurs nouveaux chemins de fer pour Montréal

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 10

Sir Charles Tupper a fait, hier soir, la déclaration suivante :

" Je désire faire la déclaration que voici, depuis la réponse faite, il y a quelques jours à une question de M. McCarthy, le télégramme suivant a été reçu par sir Donald Smith :

" Winnipeg, 2 mars 1896

" Votre télégramme a reçu la plus sérieuse attention de la part de mes collègues. Tout en appréciant pleinement tout ce que vous dites, il nous semble évident que nous ne pouvons aller à Ottawa pour tenir une conférence, que sur l'invitation officielle du gouvernement fédéral.

"Signé, GREENWAY."

" Vu l'assurance que le gouvernement du Manitoba est désireux d'avoir une conférence, le gouvernement se propose, aussitôt que la seconde lecture du bill réparateur aura lieu, d'avoir une conférence avec le gouvernement de M. Greenway, en vue d'en arriver à un règlement de cette question sur une base qui serait satisfaisante pour le gouvernement et la minorité du Manitoba, mais dans le même temps, le gouvernement fédéral se propose de continuer la discussion du bill de jour en jour, tel qu'antérieurement décidé.

Autant qu'il est possible de savoir la raison de cette déclaration, il semble que c'est le résultat des démarches de sir Donald Smith. M. Greenway désirerait venir à Ottawa, mais il paraît que des raisons politiques l'empêchaient de le faire, à moins d'être invité officiellement. Comme le gouvernement fédéral ne peut pas s'opposer à ce qui peut produire un règlement satisfaisant de la question scolaire, il a consenti à inviter M. Greenway lorsque le bill réparateur aura subi sa seconde lecture, c'est-à-dire lorsque le principe en aura été adopté par la Chambre.

Le gouvernement n'en pressera pas moins la deuxième lecture de la loi réparatrice.

Une motion de M. Powell pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer maritime de Chinecto, a provoqué aujourd'hui une discussion assez animée.

Ce bill avait pour objet de prolonger le délai durant lequel la compagnie doit construire son chemin pour avoir droit aux subsides fédéraux. Maintes fois déjà la charte de cette compagnie a donné lieu à des passes d'armes des plus vives dans la chambre ; à vrai dire il y a levée de boucliers chaque fois qu'il est question de cette compagnie qui compte des amis dévoués et des adversaires acharnés. Cette fois, la compagnie a subi un échec dû surtout à l'absence d'un grand nombre de députés. Il n'a été enregistré que 109 votes sur une chambre de 215 députés. 220 environ en comptant les vacances et absences. Le vote a été de 55 voix contre et 54 pour le bill. Dix conservateurs ont voté contre le bill, ce sont MM. Weldon, Stevenson, Craig, Boyle, Putnam, Wilson, Ingram, Rosam, Quillet et Band. D'un autre côté on a vu deux chef libéraux, les honorables MM. Davies et Frazer et le colonel O'Brien voter pour le bill.

M. Béchard a proposé aujourd'hui un bill pour amender la loi des chemins de fer.

Vu la longueur de la discussion sur le bill concernant le chemin de fer de Chinecto, la motion de M. McNeil a été remise à lundi prochain.

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la chambre l'arrêté ministériel accordant une certaine étendue de terrain pour l'établissement des Métis dans le Nord-Ouest.

L'on dit que sir Mackenzie Bowell, et M. Sandford Fleming seront les délégués du Canada à la conférence intercoloniale qui aura lieu à Londres, au sujet du câble transpacifique. Mais si sir McKenzie accepte cette mission, il ne partira pas avant que la question des écoles soit réglée.

L'honorable M. Ouimet a appris aujourd'hui la mort de son beau-frère, M. Pierre P. Bélair, décédé à Ste Rose, à l'âge de 78 ans. Il partira demain pour assister aux funérailles, qui auront lieu mercredi, à Ste Rose, et passera ensuite à Montréal, pour revenir ici jeudi.

Le défunt était le père de notre ami, A. P. Bélair, de la maison Henderson, de Montréal.

En réponse à une interpellation, le gouvernement a déclaré aujourd'hui qu'il n'y aura pas de revision des listes électorales cette année.

Ottawa, 10—Le comité des chemins de fer a adopté, ce matin, plusieurs bills parmi lesquels celui de la compagnie de chemin suburbain de la rive sud du St-Laurent, pour construire des tramways et un pont en face de Montréal ; ce pont devant servir pour les voitures et les chars, celui de la compagnie de la rive sud-ouest et St-Laurent ; celui du chemin de fer Adirondack, enfin celui concernant le Belt Line, de Montréal.

BARSALOU & CIE

BON —
SAVON —
IMPERIAL...

Marque de Fabrique

Essayez-le. Vous n'en accepterez aucun autre.
10,12,14

Marché Américain à Londres

Fermeture du stock américain, à Londres, avec l'équivalent à New York.

	LONDRES Prix	NEW-YORK Equivalent
Atchison	16	15⅝
Can. Pacific	56⅝	55¼
Com. Cable		
Erie	16⅝	16¼
Kan. & Texas	12½	12¼
Louisville & N	54⅝	53⅜
Lake Shore		
Northern Pac. Pr.	17⅛	17⅛
Ill. Central	98½	96½
Norfolk & W. Pr.		
Ont. & Western	15⅝	15
Reading	6	11⅝
St. Paul	79¼	77⅜
Union Pacific	8	7⅞
Wabash Pr.	18¼	17⅞
Grand Trone 1ers		
Grand Trone 2mes		

Mouvement des grains et farine de blé

	Arrivages	Ventes
CHICAGO		
Blé, minots	67,000	107,000
Maïs, minots	219,000	118,000
Avoine, minots	390,000	259,000
Farine de blé: barils	7,293	5,044
NEW-YORK		
Blé, minots	20,350	57,883
Maïs, minots	42,900	42,074
Avoine, minots	87,600	
Farine de blé, barils	12,941	3,669
Farine de blé, sacs	23,843	15,566
MILWAUKEE		
Blé, minots	49,000	1,000
Maïs, minots	3,000	......
TOLEDO		
Blé, minots	2,000	8,000
Maïs, minots	15,000	9,000
ST-LOUIS		
Blé, minots	25,000	17,000
Maïs, minots	81,000	8,000
DULUTH		
Blé, minots	121,060	100
DETROIT		
Blé, minots	8,000	......
MINNEAPOLIS		
Blé, minots	141,000	16,000

ARRIVAGES A MONTREAL

Produits.	G.T.R.	C.P.R.	Canal.
Blé, mts	......	3673	......
Maïs, mts	8200	......	......
Pois, mts	2200	......	......
Avoine, mts	3300	834	......
Orge, mts	600	......	......
Sarrasin, mts	350	......	......
Farine de blé, bris	......	2200	......
Potasse, bris	......	1	......
Beurre, paquets	24	125	......
Cuir rouleaux	166	......	......
Tabac, balles	......	7	......
Porcs abattus	......	149	......
Oranges, caisses	113	......	......

MARCHE DE LIVERPOOL

(Cablegramme public)

	9 Mars s.d.		10 Mars s.d.	
Fromage	42.6	à 00.0	42.6	à 00.0
Blé du printemps	5.8	à 5.8½	5.7	à 5.07½
Blé rouge d'hiver	5.8	à 5.9	5.7½	à 5.08½
Blé de Cal. No 1.	5.8	à 5.9	5.7½	à 5.08½
Maïs	2.11	à 2.11¾	2.11	à 2.11½
Pois	4.8½	à 0.0	4.8½	à 0.0
Avoine	0.0	à 0.0	0.0	à 0.0
Orge	0.0	à 0.0	0.0	à 0.0
Porc	50.0	à 0.0	50.0	à 0.0
Saindoux	27.0	à 0.0	27.0	à 0.0
Bacon	25.6	à 26.6	25.6	à 26.6
Suif	20.6	à 0.0	20.6	à 0.0

Le baron Rapineau rentre chez lui et, tout ému, dit à sa femme :

—On vient d'arrêter X !....

Cette nouvelle semble ennuyer considérablement la baronne...

—Quelle malchance nous avons ! s'écrie-t-elle. Si on l'avait arrêté deux mois plus tôt, cela nous aurait économisé le cadeau que j'ai été obligée d'envoyer à sa femme !

PAR BENNING & BARSALOU

Grande Vente au Commerce

—DE—

Marchandises Sèches, Hardes Faites, Merceries pour dames et messieurs Modes, Articles de fantaisie, Quincaillerie, etc.

A L'ENCAN

Par BENNING et BARSALOU, encanteurs, à leurs salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St-Pierre,

MERCREDI, LE 11 DE MARS, ET LES JOURS SUIVANTS

Un assortiment complet et général de marchandises sèches de fantaisie et d'étape, converables aux besoins actuels du commerce du printemps et de l'été, comprenant étoffes à robes, cachemires, tweeds, étoffes à pantalons, flanelles et cotons à chemises, cotons, indiennes, satins, farmers' satins, canevas, toiles, soies, calicots, merceries pour dames et messieurs, chemises, bretelles, collets et manchettes, sous-vêtements, bonneterie, corsets, rubans et articles de fantaisie assortis, boutons, notions, etc.

Aussi, la balance du fonds de banqueroute de hardes faites appartenant à la succession Bélasco. Aussi -15 caisses de marchandises sèches assorties, 5 caisses d'étoffes à habits, tweeds, étoffes à habillements, serges, etc., 3 caisses de coton, cretonnes, indiennes, 2 caisses de bonneterie assortie, 2 caisses d'essuiemains et serviettes assortis.

Aussi, 1,000 douzaines de couteaux de table et de poches, assortis, couteaux de boucher, etc.

Aussi une consignation de quincaillerie, comprenant presses à lettres, balances, poêles, vis, 35 paquets de fil de fer, valves de sûreté, machines, ciseaux, etc.

Le tout sans aucune réserve, en lots pour convenir au commerce. Conditions libérales. Vente chaque jour à 10 heures.

BENNING et BARSALOU,
105—4 Encanteurs.

PAR FRASER FRERES

VENTES DE MEUBLES aux résidences privées. Les soussignés donneront leur attention spéciale et soignée à toutes les ventes qu'on voudra bien leur confier. Avec leur expérience de 20 ans dans les affaires d'encan, en cette ville, ils peuvent promettre les meilleurs résultats possibles à ceux qui voudront bien leur accorder leur patronage.

FRASER FRERES,
Encanteurs,
106—3 453 et 455 rue St-Jacques.

Annonce Préliminaire

Vente importante de piano droit de valeur, magnifiques meubles de résidence, modernes, les plus beaux tapis Wilton et de Bruxelles, etc. Nous avons reçu instruction de vendre tous les magnifiques meubles et effets de ménage, à la résidence No 49 avenue Union, LUNDI, LE 16 MARS, à dix heures. Des détails seront donnés plus tard.

FRASER FRERES,
106—4 Encanteurs.

A notre Nouvelle Salle de Vente

Meubles et effets de ménage à l'encan, meubles de salon, de salle à dîner et de chambre à coucher, tapis, pianos, orgues, poêles de cuisine et ranges, poêles de passage. Encan régulier hebdomadaire à nos nouvelles salles de ventes monstres, 453 et 455 rue St-Jacqeus.

Vendredi matin, 13 mars, à 10 heures

Ventes privées chaque jour. Avances faites au comptant sur consignation. Les consignataires peuvent compter sur des prix justes et de promptes remises au comptant. Les ventes sont très suivies. Emmagasinage excellent pour pianos, meubles, etc., Inventaires, évaluations et appréciations faits.

7,10,12 FRASER FRERES, Encanteurs.

ACTE DE LIQUIDATION

The Canada Pipe & Foundry Company,
EN LIQUIDATION.
ET
William Clendinneng & Son,
FAILLIS.

Les soussignés vendront à l'encan, à leur bureau, No 97 rue St Jacques, Montréal,

Mercredi, le premier Avril 1896, à onze heures de l'avant-midi,

la propriété si avantageusement connue comme "La Fonderie Clendinneng" située dans la cité de St-Henri, Montréal.

La propriété comprend la fonderie à tuyaux, la fonderie de poêles, la fonderie générale, et ainsi que les usines et autres accessoires nécessaires pour un établissement de première classe, et comprendra aussi tous les patrons qui seront nécessaires pour le genre d'affaires de ces fonderies.

Le terrain est connu comme étant la partie nord des lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la subdivision du numéro officiel 3413 sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal ; la partie nord-ouest du lot No 3 de la subdivision du dit numéro officiel 3413 ; du lot No 12 de la subdivision du numéro officiel 3412 du plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse de Montréal ; la partie sud-ouest du No 11 de la subdivision du dit lot 3412 du dit plan et livre de renvoi officiels, et les lots 11, 12, 13, 14 de la subdivision du lot 1704 du plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse de Montréal.

La propriété sera vendue sujette aux conditions contenues dans le cahier de charges déposé au bureau des soussignés.

Kent & Turcotte,
Curateurs de William Clendinneng & Son.
Kent & Turcotte,
Liquidateurs de la Canada Pipe & Foundry Company
25,26,8,10,17 Marcotte Frères, Encanteurs.

DEUIL... Demandez le CREPE PRIESTLEY à 90c

SOIES... Peau de Soie Noire De $1.25 pour $1.00

GLORIA NOIR

Etoffe Nouvelle, Tramée Soie, pour Robes de Toilette. **$1.00**

Demandez le **GLORIA**

TOILE... Pour Tabliers, avec bord Fiaxé rouge, bleu ou blanc. Largeur 1 vrg. 25 CENTS

CREPE... WATERPROOF QUALITE DE $1.25 POUR $1.00

MAISON CANADIENNE — **Letendre & Arsenault**
1491-1493 Rue Ste-Catherine

Le Nouveau Département de MEUBLES

—DE LA—

MAISON HAMILTON

Que tous ceux qui veulent s'acheter des Meubles pour le Printemps, Nouvelles formes, Bien faits, A des Prix Raisonnables ....

Viennent faire une visite à notre nouveau Département de Meubles, où ils pourront voir un des meilleurs assortiments de la cité, et cela à des prix qui sont à la portée de tous. Voici quelques-uns de nos prix :

Grande Chaise avec bras, fond en bois, valeur régulière $2.50. Notre prix à nous *$1.45*.
Chaise avec dossier sculpté, fond en bois. Notre prix *75c*.
Set de chambre en bois antique. Notre prix *$10.25*.
Tables à cartes, pouvant se fermer. Notre prix *$1.65*.
Une ligne spéciale de Tables à Diner, en bois antique et foncé, *$4.00*.
Chaises Berçantes avec fond en cuir, *$2.29*.

Nous ne vendons pas de meubles à la semaine, comme le font beaucoup d'autres maisons, par conséquent nous n'avons aucune perte, c'est pourquoi nous avons marqué nos marchandises aux plus bas prix possibles.

TERMES : COMPTANT

La Maison Hamilton

Rue Ste-Catherine, coin de la rue Peel

PAR MARCOTTE FRERES

Vente au Commerce

A nos salles, 69 rue St Jacques

MERCREDI, LE 11 COURANT

A DIX HEURES

Un fonds de banqueroute de nouveautés assorties, étoffes à robes, cachemires, bas, gants, sous-vêtements, cotonnades, rubans, mousseline, tweeds, serges, étoffes pour habits et pantalons, braids, canevas, mouchoirs, foulards, faux-cols, cravates, bretelles, corsets, coutil, fil, etc.

Un stock de $1,200 de chaussures assorties pour hommes, femmes et enfants.

200 douzaines de chapeaux de feutre pour hommes et garçons.

Balance d'un stock de ferronnerie, épiceries, articles de fantaisie et autres marchandises. Tout doit être vendu sans réserve et en lots pour le commerce.

MARCOTTE FRERES,
106—3 Encanteurs.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de W. CLENDINNENG and SON, Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan au No 171 rue William, Montréal, Mardi le 17 mars 1896, à 10 heures, en lots au gré des acheteurs,

Une quantité de fournaises, poêles de cuisine, poêles à bois, parties de poêles, etc, etc.

KENT et TURCOTTE.,
97 rue St-Jacques, Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs 7,9,10,12,14,16

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

ALFRED BLAIS,
107 Rue St-Antoine, Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan, au No 69 rue St Jacques, Montreal,

Mercredi, le 11 Mars 1896,

A 11 heures, l'actif de la faillite comme suit :

Fonds de commerce de ferronneries, ferblanteries, etc	$2,137 87
Machines et outillage de plombier	387 75
Mobilier du magasin	365 75
Roulant	70 00
	$2,961 37
Dettes de livres suivant liste	3,886 88

Le magasin sera ouvert le 10.

KENT & TURCOTTE,
97 rue St Jacques, Montréal.
MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 5,6,7,9,10

AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

Dame Veuve JOSEPH BOUTET,
St-Sévérin de Proulxville.

Les soussignés vendront à l'encan public, au No 69 de la rue St-Jacques, à Montréal,

Mercredi, le 11 Mars 1896

à midi, l'actif mobilier, comme suit :

Marchandises sèches	$900.66
Vaisselle, chaussures, épiceries, ferronneries, etc	700.00
	$1600.66
Dettes de livres d'après liste	794.97

Le magasin sera ouvert le 10 courant. Pour plus amples informations, s'adresser à

LAMARCHE & BENOIT,
Cessionnaires,
No 1709 rue Notre-Dame,
Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs 3,7,10

Avis de Faillite

DANS L'AFFAIRE DE

ALFRED BLAIS

Plombier et Ferblantier, 107 rue St-Antoine, Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan, au magasin du failli, en lots convenables aux acheteurs

Vendredi, le 13 Mars 1896

à 10 heures, l'actif de la faillite, comme suit :

Fonds de commerce de ferronneries, ferblanteries, etc.	2137 87
Outils et machines pour plombier	387 75
Mobilier du magasin, coffre-fort	365 75
2 wagons	70 00
Dettes de livres d'après liste	3886 88

KENT & TURCOTTE,
97 rue St Jacques, Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs 108—3

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Avis de Faillite

Dans l'affaire de
M. BLUMENTHAL,
Montréal, failli.

Les soussignés vendront à l'encan au No 58 rue St Laurent,

Jeudi Matin, le 12 Mars.

Un gros stock de hardes faites, tweeds, serges, meltons, beavers et garnitures de tailleurs, évalué à $7500, comprenant en partie hardes faites pour hommes et adolescents, en tweeds, serges, diagonals, etc., pardessus en melton, beaver, frise irlandaise, etc., un grand assortiment de pantalons et vestes pour hommes, une grande variété de tweeds, serges, meltons, beavers, étoffes à pantalons, etc., de très bonne qualité. Un bel assortiment de doublures, boutons, fil, etc., imperméables pour hommes, overalls etc.

En lots pour convenir au commerce. On pourra voir ces marchandises mercredi, le 11 mars, toute la journée. Vente à 10 hrs a.m.

RAE and DONNELLY,
106—4 Encanteurs.

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de

L. H. GRENIER,

Marchand de chaussures et de modes, de Magog, P. Q. FAILLI.

Les soussignés vendront à l'encan public, en trois lots,

Jeudi, le 19 Mars 1896

à 11 hrs a.m., à leur salle d'encan, No 69 rue St Jacques, Montréal, tout l'actif mobilier du dit failli, savoir :

Lot 1. Stock de chaussures d'après inventaire	$1244.66
Lot 2. Stock de modes et (fixtures $27).	518.92
Lot 3. Les dettes de livres suivant liste	260.49
	$2024.07

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du stock, mercredi, le 18 courant. Pour autres informations, s'adresser à

CHS. DESMARTEAU, Curateur.
1598 Rue Notre-Dame. Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 10,14,18

AVIS de FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

J. N. DUGUAY,
LABAIE DU FEBVRE.

Les soussignés vendront par encan, au No 86 de la rue St Pierre, Montréal, chez BENNING et BARSALOU,

MERCREDI, LE 11 MARS, 1896

A ONZE HEURES A.M.

L'actif mobilier comme suit :

Lot No 1—Au magasin principal à LaBaie du Febvre	
Marchandises sèches et fourrures	$3767 47
Librairie et papeterie	290 20
Chaussures	799 08
Vaisselle et verrerie	22 84
Epiceries et provisions	2297 72
Ferronnerie	2342 16
Mobilier du magasin	186 70
	$9908 17
Roulant	763 50
Lot No 2—Magasin de Chatillon.	
Marchandises sèches	$369 75
Ferronnerie	139 42
Epiceries et provisions	187 59
Chaussures	99 46
Vaisselles	15 68
Chapeaux et fourrures	40 83
Mobilier du magasin	43 00
	$895 73
Lot No 3—Magasin de hardes faites.	
Hardes faites	$630 29
Chapeaux	167 61
Chaussures	241 21
Tweeds, étoffes, fournitures de tailleurs	1387 49
Meubles de ménage	112 36
Mobilier du magasin	35 50
	$2554 37
Lot No 4—Manufacture de clôture de broche.	
Clôture de broche en stock	$41 22
do do chez agents	150 95
Broches galvanisées en stock	240 90
Machines en stock	80 00
Machineries de la manufacture	529 50
	$1051 57
Lot No 5—Manufacture de boîtes.	
Boîtes à fromage et bois	$161 37
Machineries	50 00
	$211 37
Lot No 6—Dettes de livres d'après liste.	
Magasin principal $1488 95	
Magasin Chatillon 431 95	
	$1920 90

Les divers magasins et manufactures seront ouverts les 9 et 10 courant.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés.

LAMARCHE & BENOIT,
Curateurs-conjoints,
1709 rue Notre-Dame,
Montréal.
BENNING et BARSALOU,
Encanteurs. 3,5,7,10

AMUSEMENTS

THEATRE ROYAL — Semaine du 9 Mars. Après-midi et soir — THE FAST MAIL —

Prix ordinaires. Semaine suivante: THE SIDEWALKS OF NEW YORK. 106—6

THEATRE FRANCAIS — Semaine commençant le 9 Mars, de 1 à 5 et de 7 à 11 heures chaque jour.

THE TICKET OF LEAVE MAN

Drame en 5 actes et 12 artistes étoiles dans des vaudevilles. Prix 10c, 20c, 25c. 107—6

NOUVELLE CLASSE—Désirez-vous apprendre à bien danser dans le plus court espace de temps possible et ce aux prix les plus bas ? Si oui, faites partie de la nouvelle classe de danse du Professeur DURKEE pour les commençants. Leçons d'ouverture Lundi et Jeudi soirs, les 9 et 12 Mars. Ne tardez pas.
263-n 81 AVENUE UNION

Union Artistique Royale Canadienne

(Incorporée en vertu de lettres patentes le 14 Février 1894)

238 et 240 rue ST-JACQUES

DISTRIBUTION D'ŒUVRES D'ART

Billets de .... 25c à $10 chacun
Prix de .... $5 à $5,000 chacun
59—n

Cours Publics au Monument National

SALLE DES CONFERENCES

MARDI—Histoire Universelle : M. L. O. David.
MERCREDI—Mécanique Appliquée : M. A. Bonin.
JEUDI—Agriculture et Colonisation : M. J. X. Perrault.

A 8 heures précises. Le public est cordialement invité. 59—n

Canada Paper Company
(LIMITED)

AVIS est par les présentes donné que la vingt-troisième

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Canada Paper Company (Limited), aura lieu au bureau de la Compagnie, No 580 rue Craig, en cette ville,

Le 10 de Mars, à 3 heures P. M.

Par ordre du Bureau.

JOHN G. YOUNG,
Montréal, 28 fév. 1896. Sec.-Trés.
104—5.

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS—L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Banque du Peuple aura lieu au Bureau de la banque, rue St-Jacques, Lundi, le 23 Mars prochain, à TROIS heures p.m., conformément aux 16ème et 17ème clauses de l'Acte d'Incorporation. Par ordre du Bureau des Directeurs.

WM. RICHER, Assistant-Caissier.
Montréal 19 février 1896 86—28

Toujours la lumière du soleil et la température de l'été, aux Bains, même au milieu de l'hiver.

Douche et Nage	25 cts
Petits Garçons	15 cts
Bains turcs après 6 hrs p.m.	50 cts

Jour des Dames — Le mercredi, de midi à 5 p.m., et le lundi matin, de 9 hrs à midi. 253-n

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de OSCAR A. WILLIE, chapellier et pelletier, rue Notre-Dame, Montréal, FAILLI.

Les soussignés vendront à l'encan public, EN BLOC, à leurs salles, 69 rue St Jacques, Montréal, le 11ème jour de Mars 1896, à 11 hrs. a.m., l'actif de cette succession, comme suit :

Fourrures fabriquées, environ	$1759.73
Fourrures non fabriquées, environ	307.85
Chapeaux de feutre et de soie, casques, deablures, etc., environ	393.40
Meubles et Fixtures, etc	357.03
	$2818.01

On peut obtenir la balance du bail des prémisses jusqu'au mois de mai 1897. Le magasin sera ouvert pour l'inspection du stock, la veille de la vente. On peut voir l'inventaire et obtenir des renseignements complets en s'adressant à

JOHN FULTON, curateur.
Marcotte Frères, encanteurs.
30 rue St Jean, Montreal, 4 mars 1896. 103-6

DANS L'AFFAIRE DE

James McDougall & Cie,

De Montréal, Failli.

Les soussignés vendront à l'encan, à tant dans la piastre sur les prix d'inventaire, au No 10 rue Ste Hélène, Montréal,

Jeudi, le 12 Mars 1896,

A ONZE heures a. m., l'actif de la succession comme suit :

Lot 1—Fonds de commerce, comprenant lainages importés, se montant, d'après l'inventaire, à environ	$9,548 01
Comprenant lainages Canadiens, se montant, d'après l'inventaire, à environ	5,594 83
Comprenant garnitures de tailleurs, se montant, d'après l'inventaire, à environ	8,671 99
Lot 2—Fixtures, coffre-fort, garnitures de bureau, etc, se montant, d'après l'inventaire, à environ	500 00

On peut voir le fonds de commerce et l'inventaire en n'importe quel temps jusqu'au jour de la vente. Le lot No 2 sera vendu en bloc ou en lots séparés.

Conditions, comptant ou billet approuvé à 3 mois. Un dépôt de $500 sera requis sur adjudication.

JOHN B. CLARKSON,
Curateur.
JAMES STEWART & CIE,
Encanteurs.

Bureau de John B. Clarkson,
Temple Building,
Montréal, 5 mars 1896. 105—5

HOTEL

De première classe à vendre à bon marché

L'Hotel BELLEVUE

A CHAMBLY BASSIN

Le bel et commode Hôtel Bellevue en brique, avec environ deux acres de terre, situé sur le bord de la rivière Richelieu à Chambly Bassin (place d'été favorite) à cinq minutes de la gare du chemin de fer et près du quai de la compagnie Richelieu. Cet hôtel a vingt-huit chambres à coucher, deux salons, une grande salle à manger, une boutique de barbier, etc., bonnes dépendances et excellentes facilités pour le canotage, la pêche, etc.

S'adresser au

No 1763 rue Notre-Dame,
81—n Coin de la rue St Jean

HOTEL à VENDRE ou à LOUER

LE "MONTREAL HOUSE"

Situé au village de Laprairie, près du quai du bateau à vapeur, faisant la traversée entre Montréal et Laprairie, contenant un grand nombre de Chambres, avec ameublement, piano, etc., étant le meilleur établissement pour Hôtel dans la localité, avec deux autres Maisons pour Louer ou convertir en Chambres, à l'usage de l'Hôtel ; un lopin d'environ 20 arpents, en superficie, de terre excessivement productive, fait partie de cet établissement. Prix: $7,600 comptant, ou à Termes avec intérêt à 6 par cent par année, ou Loyer de $60 par mois. S'adresser au Propriétaire, à Laprairie, P. Q.

94—n A.-J.-A. ROBERGE, N.P.

A LOUER

Le magasin portant le No 75 rue St Jacques, chauffé. S'adresser à T. Berthiaume, propriétaire de "La Presse", No 71 rue St Jacques. 51—jno

TEMPERATURE

PROBABILITÉS POUR LES PROCHAINES 24 HEURES

Toronto, 10 — Beau temps froid, puis légère chute de neige.

MONTREAL, 10 Mars 189[illegible].

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum	18
Même date l'an dernier	20
Aujourd'hui minimum	2
Même date l'an dernier	10

D'après le baromètre aujourd'hui 8 heures a.m. 29.84 ; 12 hrs a.m., 29.84 ; 2 hrs p.m., 29.85

La ville empruntera trois millions à d'excellentes conditions. La campagne du "Star" a misérablement raté !

L'Intercolonial et le Québec Central sont en guerre au sujet du nouvel embranchement de Mégantic.

Léon XIII craint que la Palestine ne tombe entre les mains des protestants ou des schismatiques. Son plus grand désir serait de voir la France étendre son protectorat sur la Terre Sainte.

La sanglante tragédie de Brockville rappelle la boucherie de Valleyfield. Elle est évidemment l'oeuvre d'un fou. Mais si Lapointe est condamné à mort, aura-t-il la chance de se sauver de la potence comme Shortis ?

La picote vient d'éclater à Marine City, petite ville du Michigan. Le nom du malade n'est pas donné, mais il est sous les soins du Dr Deguise, un médecin canadien-français. Le conseil de ville a pris les mesures de prévention les plus rigoureuses.

Le correspondant particulier de "l'Electeur," à Ottawa, concède au gouvernement une majorité de 4 voix sur la seconde lecture du bill réparateur. La "Gazette", qui paraît mieux renseignée que le confrère québecquois, promet une majorité de vingt à vingt-cinq voix.

Le 1er avril prochain, le prince Bismark célébrera le 81e anniversaire de sa naissance. On mande de Berlin, aujourd'hui, que l'ex-chancelier de fer est plus alerte et plus vigoureux qu'il y a dix ans. Une grande retraite aux flambaux aura lieu le soir du 1er avril en son honneur dans la ville de Hambourg.

M. Greenway a déclaré au correspondant du "World", à Winnipeg, que toutes les invitations du monde venant d'Ottawa, ne le feront pas changer d'avis. S'il était démontré, par une enquête, que les catholiques ont des griefs sérieux, le gouvernement du Manitoba serait prêt à amender sa loi scolaire. Mais pas avant cela. Qui vivra verra.

Un libéral de Manitoba suggère dans le "Free Press" de Winnipeg, de convoquer une réunion de représentants de tous les districts scolaires de Manitoba, protestants et catholiques, afin de s'entendre sur ce que les catholiques demandent et sur ce que les protestants peuvent leur accorder. Ce serait le meilleur moyen de régler la question des écoles. Projet original !

"L'Evénement prétend que M. C. A. Geoffrion ne suit M. Laurier qu'avec répugnance. A quelqu'un qui lui disait que son discours n'avait pas eu l'effet attendu, le député de Verchères aurait répondu comme suit :

" Comment pouvait-il en être autrement, puisque je n'ai consenti qu'à la dernière minute, à la demande de M. Laurier lui-même, de me jeter à l'eau pour donner l'exemple et sauver le parti. Il fallait se sacrifier pour ramener les incertains, c'est ce que j'ai fait."

Dans un fort bel article de fond, intitulé : " Hands off Quebec !" le "Citizen" demande aux libéraux des provinces anglaises, ce qu'ils feraient si la province de Québec, pour venger les injustices commises à l'égard des catholiques du Manitoba, enlevait aux protestants qui l'habitent, leurs privilèges scolaires ? Ils seraient pour l'intervention fédérale, pour toute mesure remédiatrice ou coercitives. Les orangistes ne crieraient pas "Hands off Quebec !" comme ils crient aujourd'hui : "Hands off, Manitoba !"

M. Baïhaut, ancien ministre des travaux publics, en France, l'une des plus tristes victimes des scandales du Panama, sera probablement gracié, ces jours-ci, par le président de la République. S'il est mis en liberté, M. Baïhaut se propose de quitter sans délai Paris et même la France. Il aurait trouvé un poste d'ingénieur dans une grande entreprise coloniale, et il aurait le vif désir de se consacrer à cette situation pendant un certain nombre d'années. Puis, M. Baïhaut rentrerait de nouveau en France, et demanderait aux tribunaux sa réhabilitation.

L'infante Eulalie d'Espagne a conservé le meilleur souvenir de son voyage aux Etats-Unis en 1892. Elle vient d'adresser, par la voie du " World ", de New York, un appel chaleureux en faveur du maintien des bonnes relations d'amitié entre l'Espagne et le peuple américain. Les nouvelles de ce matin ne sont pas de nature cependant à nous faire croire que tous les Espagnols sont aussi épris que l'Infante des Américains. Des manifestations tapageuses, dirigées contre les Etats-Unis ont éclaté en plusieurs villes d'Espagne. " A bas les yankees, " crièrent douze mille personnes réunies dans les rues de Bilbao, devant le consulat américain. Le message de paix de l'Infante n'était pas encore connu !

"Suivez Laurier et vous serez dans le droit chemin," tel est le conseil qui aurait été donné à M. Fauvel, député de Bonaventure, par un prêtre du comté. "L'Electeur" renchérit là-dessus. Il ajoute ce qui suit :

"Nous savons personnellement qu'il y a des centaines de prêtres qui partagent les vues de leur confrère du comté de Bonaventure. La plupart d'entre eux ont toujours été conservateurs, mais ils sont anxieux qu'avant de décréter qu'un catholique et un Canadien-français ne peut pas diriger les affaires de ce pays, on fasse au moins l'essai du plus distingué des nôtres, se réservant de travailler à sa déchéance si plus tard il trahit ses devoirs. Il y a aujourd'hui dans le clergé un sentiment très accentué de répugnance à continuer l'alliance avec les orangistes et les P. P. A., qui a déjà été la cause de tant de malheurs."

LES LISTES ELECTORALES

Mystère à l'hotel de ville au sujet de la lettre de l'hon. M. Casgrain

Les citoyens devront s'adresser aux tribunaux

" La Presse " était le seul journal qui annonçait, hier, la nouvelle que le procureur général avait écrit au greffier de la cité, relativement à la nouvelle loi, concernant les listes électorales. L'hon. M. Casgrain, disait-on, a déclaré que le cens électoral sera désormais basé sur la loi adoptée à la dernière session et que les listes provinciales devront être préparées le 15 mars de chaque année, en y mettant, comme ayant droit de vote, toutes les personnes ayant un revenu quelconque de $300 par année. Dans ces circonstances, il était naturel de demander, ce qu'on allait faire, à l'hôtel de ville, au sujet d'une question qui intéresse à un si haut point la population.

Les autorités sont de la plus grande réticence à ce sujet.

M. David a dit qu'il avait envoyé à l'avocat de la cité la lettre de l'hon M. Casgrain et qu'il n'en connaissait rien ; de son côté, M. R. Roy, dit qu'il n'a rien reçu et qu'il ne peut rien dire.

D'autre part, un reporter de " La Presse " apprend que la lettre que le procureur général Casgrain a envoyée hier au greffier de la ville, relativement aux listes provinciales, ne constituait pas une ordonnance, mais laissait tout simplement les autorités municipales libres d'user de leur discrétion et d'agir en vertu de leur propre autorité.

Cela était de nature à mettre dans un profond embarras les avocats de la ville. Ceux-ci sont bien disposés à ne pas priver de leur droit de vote les milliers de citoyens qui se trouvent qualifiés en vertu de la loi électorale, telle que modifiée à la dernière session par le procureur général.

Après un examen complet de toute la question, on en est venu à la conclusion qu'il fallait obtenir de la cour supérieure, pour le bureau des reviseurs, dont les fonctions sont terminées depuis le 20 février, une extension de pouvoirs.

Pour cela, il faut qu'un électeur qualifié à voter par son revenu, présente une requête à la cour de pratique afin que celle-ci ordonne aux reviseurs de l'inscrire sur les listes ainsi que toutes les personnes qui sont qualifiées de la même manière que lui.

Cette requête doit être présentée demain matin en cour de pratique, et il est entendu, dit-on, que les frais de cette requête seront payés par la ville. Ce ne serait que justice ; car ce n'est pas la faute des citoyens si la charte de Montréal nous place assez fréquemment dans des gâchis semblables à celui qu'il faudra faire débrouiller demain par la cour supérieure.

NOTES POLITIQUES

Sur la rue, ce matin, on ne parlait que de la visite de M. Greenway, à Ottawa. Beaucoup de politiciens y voient le moyen d'amener le règlement de la question des écoles, et cet espoir les soulage énormément.

M. Beausoleil a déclaré, ce matin, à un reporter de "La Presse," qu'il ne s'était jamais engagé à ne pas aller dans le comté de Berthier pour y faire des assemblées. "Il est vrai, dit-il, qu'on m'avait demandé de retarder la chose ; mais il y a déjà plusieurs semaines que j'ai déclaré à un reporter de "La Presse" que je me séparais de M. Laurier sur cette question, et que je donnerais les raisons qui me font agir ainsi."

MONUMENT NATIONAL

M. L. O. David continuera, ce soir, la série de ses conférences sur l'histoire universelle.

A LA POINTE-CLAIRE

Hier soir, il y a eu de grandes réjouissances chez le nouveau maire de la paroisse St Joachim de la Pointe Claire, M. Quesnel, à l'occasion de son élection. Des personnes marquantes, de tous les principaux endroits du comté de Jacques-Cartier, ont pris part à cette fête. Une adresse de félicitations a été lue par le notaire Boileau, de Ste Geneviève.

CHEZ LES ETUDIANTS EN DROIT

Ce matin, les étudiants en droit de l'Université Laval, ont présenté une horloge à leur vice-président, M. Alfred Duranleau, en reconnaissance des services rendus par ce dernier à ses confrères.

La présentation a été accompagnée de discours de circonstance et de joyeuses chansons.

IL ACCUSE SON NEVEU

Un journalier de Lachine, nommé Léon Brunelle, est venu se plaindre au bureau des détectives, ce matin, que son neveu lui avait volé une somme de $40 qui avait été laissée dans un buffet. L'accusé qui n'est âgé que de 18 ans, avait manifesté, d'après le plaignant, le désir de visiter Chicago. Son oncle le croit rendu là.

FAILLITES

Philippe Hébert, marchand, 1301 rue Ontario, a déposé son bilan à la demande de Siméon Hébert, de St Philippe de Laprairie. Le passif est de $2,500. Principaux créanciers : A. Racine et Cie, $1,230 ; Modesque Larocque, $352.

M. Joseph Charles Beauchamp a produit une demande de cession contre MM. Alphonse Pigeon et L. S. Gendron, faisant affaires comme épiciers en gros, sous la raison sociale de " Pigeon, Gendron et Cie. " La créance du demandeur est de $1,834.80.

COUR DU RECORDER

Il y a eu douze procès, ce matin, devant la cour du recorder. Dix des prisonniers amenés étaient accusés d'ivresse, un autre d'avoir vendu des légumes hors du marché et sans avoir de numéro de licence, et le dernier était accusé d'avoir conduit une voiture sans licence.

LES ITALIENS BLESSES

La réunion de la colonie italienne de Montréal aura lieu, samedi prochain, à 8 heures, à la salle de l'Union Saint-Joseph, rue Ste-Catherine, 1796. On y élira un comité central permanent chargé de percevoir les fonds qui seront envoyés à l'Ordre de la Croix Rouge de Rome, pour venir en aide aux Italiens blessés pendant la campagne en Abyssinie.

Le consul général Italien, M. Solimbergo, adressera la parole à l'assemblée de samedi et fera un pressant appel aux Italiens du Canada pour les inviter à souscrire des fonds. Un comité des dames italiennes sera aussi formé sous peu.

BANC DE LA REINE

Le procès pour vol sur la personne de M. Giroux se continue

Une scène en cour causée par un ivrogne

Une tentative d'influencer les jurés

On a continué, ce matin, le procès des nommés Leblanc, De Glendan et Bourgoin, accusés de voies de faits et du vol de la somme de $60 sur la personne de M. George Giroux, de Saint-Henri, le 29 décembre dernier.

M. Rodolphe Lemieux, avocat des prisonniers, a ouvert la séance de ce matin par un discours éloquent au jury. Dans cette cause, la preuve est toute de circonstance ; M. Lemieux s'est efforcé à faire ressortir les circonstances favorables aux accusés et a demandé aux jurés de prendre celles-ci en considération autant que celles de la Couronne veut exploiter contre eux.

M. Archambault a répliqué à M. Lemieux ; puis le juge Baby a résumé les faits de la cause. Il est d'opinion que la preuve contre Bourgoin n'est pas suffisante pour justifier une condamnation, et il a conseillé au jury de rendre en en sa faveur un verdict d'acquittement. Quant aux deux autres compères, le juge Baby a expliqué la preuve à leur détriment et conclut à leur culpabilité.

Les jurés se sont retirés dans leur salle à midi pour délibérer sur le verdict à rendre et, à 2 heures cette après-midi, ils n'étaient pas encore d'accord.

Pendant que M. Rodolphe Lemieux adressait la parole au jury, ce matin, un épicier, en goguette, s'est levé et a crié d'une voix de stentore : "M. le juge, je..... je..... veux vous..... vous.... dire un petit mot !"

Le juge a froncé terriblement les sourcils en entendant l'effronté ; l'huissier audiencier s'est empressé de crier de toute la force de ses poumons : "Silence ! Silence ! Le grand connétable Bissonnette, toujours soucieux du respect que l'on doit à Notre Souveraine dame la Reine, s'est rendu presqu'au pas de course près de l'intrus, et à l'aide de deux ou trois gardiens de la paix l'a mis prestement à la porte. Puis, M. Lemieux a continué, sans plus être interrompu, à débiter ses éloquentes périphrases.

M. Killock, attorney du district de Waterton, dans l'Etat de New-York, occupait, ce matin, un siège au banc des avocats de la Couronne et a paru fort amusé, mais pas le moins du monde surpris de cet incident. Cela se produit probablement plus souvent devant les tribunaux des Etats-Unis que devant les cours de justice anglaises.

Pendant que les jurés dans l'affaire Giroux délibéraient, M. Quinn a fait appeler à la barre le nommé William Scott, accusé de tentative de vol. Cet individu est en liberté provisoire sous caution depuis l'enquête préliminaire. Or, il appert que depuis que le grand jury a déclaré qu'il lui fallait subir un procès, il a approché l'un des petits jurés et l'a supplié d'être clément pour lui et de rendre un verdict en sa faveur s'il était appelé à le juger. Ce juré est allé prévenir M. Quinn de cette démarche qui ressemble à une tentative de subornage.

M. Quinn a attiré l'attention du juge Baby sur ce fait, et le président du tribunal a déclaré que cela constituait un mépris de cour très grave.

M. Dubreuil, avocat de l'accusé, a sommé l'avocat de la couronne de faire la preuve de ce qu'il avançait.

M. Quinn répliqua qu'il ne désirait pas faire connaître le nom du juré qui avait été approché, mais qu'il affirmait la véracité de son accusation sur sa parole d'honneur.

M. Dubreul, ayant insisté pour avoir la preuve, M. Quinn fit monter dans la boîte des témoins le juré en question. C'est alors que le prisonnier appela son avocat et le pria de ne pas pousser plus loin l'enquête. Il avouait avoir parlé à un juré, mais déclarait en même temps l'avoir fait par simple ignorance.

Le juge Baby fut sur le point de condamner Scott pour mépris de cour ; mais à la demande de M. Quinn, il se contenta de remettre son procès au 14 courant, alors que des nouveaux jurés auront été assignés, de le condamner à attendre cette date en prison et de refuser un nouveau cautionnement.

On commença ensuite le procès du nommé Holder, accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un nommé Commings. A une heure le jury était assermenté, et à la reprise de l'audience cet après-midi, M. Quinn a expliqué la cause au nom de la couronne.

FEU M. JOEL LEDUC

La faculté de droit de l'Université Laval a fait chanter, ce matin, à l'église de Notre-Dame de Lourdes, une messe de requiem pour le repos de l'âme de M. Joël Leduc, l'un de ses bienfaiteurs. La partie musicale a été confiée aux étudiants qui s'en sont fort bien acquittés, sous l'habile direction de M. Gustave Comte.

DESTITUTIONS A L'INCINERATEUR

L'ingénieur sanitaire, M. Doré, a donné avis, aujourd'hui, aux employés de l'incinérateur, au nombre de 49, que mardi prochain, leurs services ne seront plus requis. Tous seront renvoyés, à l'exception de quatre, que l'on gardera pour entretenir les deux cellules qui seules fonctionneront pendant le reste de l'hiver.

PRISONNIERE FOLLE

Les gardes Jobin et Raymond, de la prison de Montréal, sont revenus de Québec, ce matin. Ils étaient allés reconduire une fille du nom de Angélina Parent, condamnée à un mois de prison par le recorder, pour vagabondage. La malheureuse était devenue tellement turbulente que l'on a dû décréter son transport à Beauport. Sa famille habite les environs de Québec.

THEATRE FRANÇAIS

La deuxième semaine des représentations sans relâche au théâtre Français, a commencé hier, et s'il faut en juger par la foule qui s'y pressait, ce genre promet de devenir populaire au plus haut degré.

"The Ticket of Leave Man," qui tient la planche, cette semaine, est dû à la plume de M. Tom Taylor. C'est un drame comique dans lequel un jeune acteur qui promet, M. W. S. Hartford, a fait hier son début.

Il est appuyé de MM. Wm Stuart, R. Baker, Hawley Francks et George Rose, ainsi que de Mlles Louise Arnot, Beryl Hope et Mlle Camille Delmar.

Tous ont bien mérité les applaudissements qu'ils ont reçus de l'assistance.

Pendant les entr'actes, plusieurs variétés sont introduites, parmi lesquelles Baby Bernett, Mays et Hunter, McCloud et Melville, et Sam Burt et plusieurs autres qui ont remporté un véritable succès.

LA " ROSEE "

N'oubliez pas de voir, dans le "Samedi" de cette semaine, la magnifique valse "La Rosée." Le "Samedi" ne coûte que 5 cts et est en vente chez tous les marchands de journaux.

MITCHELL vs LA CIE DES CHARS URBAINS

L'accident fit perdre la mémoire au demandeur

Le procès de l'hon. Peter Mitchell s'est continué ce matin, devant le tribunal de la cour supérieure. Hier soir, le demandeur avait produit le rapport d'une commission rogatoire, relativement à certains témoins entendus dans le Nouveau-Brunswick. M. Abbott, l'avocat de la compagnie du chemin de fer urbain, défenderesse, s'était objecté à la lecture de ce rapport, attendu qu'il tend à établir des faits non allégués dans les plaidoiries. Le but de cette commission est de prouver l'existence de lésions mentales, chez le demandeur ; jusqu'à présent on n'a réclamé des dommages-intérêts que pour des lésions physiques. Le juge Doherty avait pris l'objection en délibéré. Ce matin, la lecture du rapport a été permise ; ce rapport, dans l'opinion du tribunal, étant propre à jeter de la lumière sur le sujet du débat. Les commissaires ont examiné Ed. B. Mitchell, de New-Castle, Nouveau-Brunswick. Le témoin est demeuré durant quelques mois avec le demandeur, dans l'hiver qui suivit l'accident. L'hon. M. Mitchell souffrait d'une blessure grave au pied. Il était en outre victime de l'insomnie et sa mémoire était considérablement affaiblie. Les frères du demandeur ont donné le même témoignage.

Plusieurs autres témoins, parmi lesquels le Dr Francis J. Desmond, ont affirmé, que M. Mitchell a été longtemps sans pouvoir se tenir debout.

Après la lecture du rapport de cette commission, par le député-protonotaire, M. J. B. Vallée, on continue l'examen des témoins.

MORT D'UNE RELIGIEUSE

La Révérende Sœur Auguste, supérieure de l'Académie de N. D. du Bon Conseil

La Révérende Soeur Supérieure de l'Académie de Notre-Dame du Bon Conseil est décédée, dimanche soir, à l'académie. La défunte était âgée de 57 ans et avait passé 39 ans en religion sous le nom de soeur Auguste. Son nom de famille était Mary Bridget Carter. Les funérailles ont eu lieu, ce matin, à 8 heures, à la chapelle de la maison-mère. M. l'abbé O'Donnell, curé de la paroisse de Ste-Marie, a chanté le service. Le corps de la défunte a été inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à la maison-mère, de la congrégation Notre-Dame.

LA MENDICITE

On nous demande de signaler le fait qu'un certain nombre de mendiants de profession exploitent la charité publique sans nécessité. Quelques-uns d'entre eux ont amassé de petites fortunes, suffisantes pour leur permettre de vivre de leurs rentes, et cependant, l'habitude étant prise, ils continuent à mendier. On en connaît qui sont presque de riches propriétaires d'immeubles.

C'est un abus qu'il faudrait faire cesser. Tout individu, pour pouvoir mendier, devrait être muni d'un permis de la police, délivré après enquête, et si quelqu'un était pris à mendier sans permis, on devrait l'envoyer en prison, pour le guérir de ce vilain défaut de paresse. La ville de Montréal possède un grand nombre d'établissements de charité, qui sont exempts de taxes ; si leurs revenus ne suffisent pas, la ville devrait plutôt payer la pension des nécessiteux infirmes et méritants et n'autoriser la mendicité qu'à bon escient.

Et, en attendant, le mieux à faire pour les gens charitables, est de ne remettre leurs aumônes qu'aux institutions qui se chargent de les distribuer à ceux qui ont vraiment besoin.

SEANCE A STE-CUNEGONDE

Hier soir, à la salle du collège de Ste-Cunégonde, a eu lieu une charmante séance donnée par le cercle Molière au profit des pauvres et des malades de la St-Vincent de Paul. On a joué "les aventures de Mandrin", avec un véritable succès. Chacun des personnages a bien rempli son rôle et les parties musicale et littéraire du programme n'ont certes pas été moins bien remplies que la partie dramatique. M. Frs Xavier Chatilion, citoyen de Ste-Cunégonde, a été l'organisateur de cette soirée. Il doit être heureux du résultat, car les recettes ont dépassé de beaucoup les plus grandes espérances.

FEU LAMBERT GUERIN

Hier, avaient lieu à St-Eustache, les funérailles de M. Lambert Guérin, ancien juge de paix, commissaire d'écoles et membre de la cour des commissaires, décédé à l'âge de 51 ans. Le regretté défunt a été conduit à sa dernière demeure hier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de Montréal et des principales paroisses du comté des Deux-Montagnes, et formant une procession de 60 voitures.

Le service a été des plus imposants. L'hon. Dr Marsil, conseiller législatif, tenait l'orgue et M. Georges Lauzon dirigeait le chant. L'officiant était le curé de la paroisse, le révérend M. Calixte Ouimet, ancien confrère de collège du défunt, assisté des révérends MM. Forest et Desjardins. Le deuil était conduit par les fils du défunt, son frère, M. Horace Guérin, et son beau-frère, le Dr C. Loiseau. Les porteurs des coins du poêle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, Eustache Beauchamp, Marcel Duquette, Joseph Desjardins, Théo. Lesage et Eustache Beauchamp. On remarquait dans l'église, MM. le juge Champagne, J. Hilaire Doré, A. E. Poirier, avocat, Wilbrod Décary, Alex. Décary, C. Guindon et Jean Blache, de Montréal ; J. D. Leduc, avocat, et T. W. Lapointe, shérif de Ste-Scholastique ; Pierre Labelle, Théo. Lesage et L. Martin, de Ste-Thérèse.

Parmi les notables de St-Eustache, on nous a signalé MM. C. H. Champagne, N.P., Félix Paquin, percepteur du revenu, Antoine Séguin, préfet du comté, J. A. Paquin, marchand, G. N. Fauteux, N.P., Hector Champagne, avocat, Urgèle Paquin, Chs. Robillard, Nérée Choquette, Emile Champagne, F. X. Grignon, M. Goulet, J. Stephenson, etc.

RECLAMATION FONDEE SUR BILLET

M. D. MacDonald réclame, en justice, par l'entremise de MM. Greenshields et Greenshields, la somme de $3,500 de M. E. N. Chevalier, de St-Jean d'Iberville. Il avait été convenu entre les parties en cause que le défendeur organiserait une compagnie à fonds social, pour l'exploitation d'une fabrique de vaisselle. Le défendeur a reçu une somme d'argent, sur billet, dans ce but, mais n'a pas organisé la dite société. Le demandeur réclame en conséquence le montant du billet devenu échu.

LA TRAGEDIE DE BROCKVILLE

L'état des blessés

Commencement de l'enquête

Brockville, Ont., 10—Le ressentiment contre le meurtrier Lapointe a été très intense, mais il va en diminuant. Les victimes du meurtrier se portent mieux qu'on espérait. Le chef Rose, qui était le plus dangereusement blessé et qui, disait-on hier, ne pourrait passer la journée, a eu une nuit très calme ; aujourd'hui les médecins ont quelque espoir de le sauver. Cependant il est impossible de dire quelles blessures internes il a reçues et quelles en seront les conséquences. Le danger à redouter est l'empoisonnement du sang. Les constables Lindslay et Dixon se portent assez bien et on n'augure rien de grave de leur cas. Quant aux autres blessés, ils sont tous hors de danger.

Quant à Lapointe, on ne croit pas qu'il puisse survivre à ses blessures. Il a eu les entrailles déchirées par les coups de feu, et a été entre les mains des médecins toute l'après-midi hier. Ceux-ci l'ont cousu en vingt endroits.

Geo. Moore, de Brockville, fils de l'infortuné qui a perdu la vie, est arrivé en cette ville ce matin et emportera ce soir le corps de son père avec lui. Une enquête a été ouverte et un jury a été choisi par le coroner Vaux, hier après-midi. Après avoir vu le corps de Moore, on a ajourné l'enquête à lundi.

COUR DE POLICE

Chronique du vol

Un nommé Xavier Demers, peintre de son métier, demeurant rue St-Paul, plaide non coupable d'avoir volé une certaine quantité de dindes et autres provisions à l'étal de M. Louis A. Archambault, marché Bonsecours. L'accusé Demers était depuis assez longtemps à l'emploi de M. Arthur Brault. Procès jeudi.

Le constable Boulard du poste de la rue Chaboillez, a arrêté cette nuit, vers 3 heures, un nommé James McGarrity alias Harney, au moment où, en compagnie d'un associé, il brisait la vitrine de M. F. Ship, marchand de hardes de confections, No 2092 rue Notre-Dame. L'homme de police se trouvant seul n'a pas pu empêcher l'associé de Harney de prendre la fuite. Ce dernier ainsi que le prisonnier sont bien connus des autorités. Harney est à peine sorti du pénitencier. Le procès est remis à 8 jours.

Un nommé Henri Côté, demeurant au No 3307½ rue Notre-Dame, a été arrêté pour le vol d'une somme de $16.30 au préjudice de son patron, M. Samuel T. Spindlo, marchand de thé, No 2086 rue Notre-Dame. Côté plaide non coupable.

D'après lui, le montant qu'il s'est approprié, lui était dû comme salaire. Procès vendredi.

Cécile Dupuis, la jeune servante dont nous avons annoncé l'arrestation par un des détectives de l'agence Carpenter pour le vol d'un porte-monnaie contenant $20, la propriété de sa maîtresse, madame A. W. Grant, No 91 rue Mackay, a été condamnée à trois mois de prison.

Francis Pelletier, accusé d'assaut criminel sur une enfant de 6 ans, nommée Fabiola Guindon, dont les parents demeurent ruelle St-Mathieu, a désiré subir son procès en cour d'assises. Outre l'assaut en question, Pelletier aura à répondre à une autre accusation de vol de grand chemin. Sa cause s'instruira devant les grands jurés, jeudi matin.

On a remis à demain la cause d'un apprenti barbier, du nom de Mathias Laverdure, âgé de 18 ans, demeurant au No 426 rue Plessis. Laverdure a été arrêté par les constables Desautels et Charpentier pour le vol de sept billes de billard, chez M. O. Courtois, qui tient une salle de "pool" au No 1248 rue Ontario.

Un gamin de 15 ans, du nom de Georges Morin, dont les parents demeurent rue Frontenac, a été arrêté en état d'ivresse près de chez lui. Morin avait en sa possession une pièce de tweed que l'on soupçonnait avoir été volée. L'accusé a été renvoyé devant le recorder. Son père déclare qu'il ne peut en venir à bout.

DECES DE LA SEMAINE

Il y a eu, la semaine dernière, 115 décès, dont 94 chez les catholiques et 21 chez les protestants. Les principaux cas de maladie se répartissent comme suit : Diphtérie 5, croup 2, scarlatine 1, fièvres typhoïdes 1, rougeole 1, méningite 9, consomption 14, bronchite 3, pneumonie 14, congestion pulmonaire 3, grippe 2.

LE PROCES DE JAMESON

Londres, 10—Le Dr Jameson et les officiers qui l'accompagnaient dans son expédition du Transvaal ont été amenés de nouveau en cour de police, rue Bow, ce matin, et les accusations portées contre eux ont été renouvelées. Le major Coventry et le capitaine Gosling avaient été ajoutés à la liste des accusés.

Sir Richard Webstock, procureur-général, et P. B. Finlay ont conduit la poursuite, et sir Edward Clarke, E. H. Carson, M. P., et sir Frank Lockwood la défense.

Sir Richard Webster a fait un exposé des faits. Il dit que l'expédition dans le Transvaal a été longuement préméditée, que Jameson a fait accroire à ses soldats qu'ils allaient combattre un chef indigène. Cependant, le 30 décembre, on leur a dit qu'on allait à Johannesburg, pour protéger des femmes anglaises et des enfants dont la vie était en danger. Il a ensuite rappelé la conduite de Jameson coupant les lignes télégraphiques et ne tenant aucun compte des messages qui le rappelaient.

COLONISATION

Toronto, 10 — Un train de colons pour le Nord-Ouest, est parti de la gare Union, à midi, aujourd'hui. Il contenait environ 150 fermiers et leurs familles, qui allaient s'établir en divers points du Manitoba et de l'Ouest.

Les animaux et les effets des colons suivront ce soir. Ceci est le commencement du mouvement vers le Nord-Ouest pour cette année, et, pendant deux mois, des trains de colons partiront chaque semaine.

SOCIETE ARTISTIQUE CANADIENNE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

2ème distribution spéciale, le 26 mars. Prix capital, $5,000. Billets, 50 cts.
10, 12, 14

MONUMENT NATIONAL

rue St Laurent.— Lundi de Pâques, 6 avril 1896, grande représentation, sous le patronage de Son Honneur le maire, au profit des pauvres. — Le célèbre prestidigitateur Bernier ; opérette, musique et chant, par des artistes distingués de la ville. — Tombola. — Sièges réservés 25 et 50 cents.

CADAVRE DANS LA NEIGE

Gravenhurst, Ont., 10 — Mlle Katie Tough, fille de Wm Tough, de cette ville, a été trouvée morte dans la neige vers neuf heures, vendredi soir. Le cadavre était à quatre pieds environ de la route, et à cinquante verges à peine de M. Tough.

On croit à un empoisonnement et le coroner Brigland, de Bracebridge fait une enquête à ce sujet.

MARCHES FINANCIERS

Montréal, 10 mars 1896.

Le marché des capitaux, à Londres, est de plus en plus facile, on prête aujourd'hui, sur le marché libre au taux de 11-16 à ¾ p.c. Le taux de la banque d'Angleterre reste à 2 p.c. Les consolidés sont fermes, ils font 109 5-16 au comptant et 109¼ à termes, et le Pacifique Canadien est soutenu à 56⅝ ; mais les autres valeurs américaines sont, en général plus faibles.

New York a un marché irrégulier ; les prêts à demande y sont cotés à 3½ p.c. La bourse est plus ferme pour quelques valeurs et à peine soutenu pour d'autres.

A Paris, la vente clotare à 102 f. 80, et le change sur Londres est de 25 f. 21.

A Montréal, les capitaux sont offerts avec assez de libéralité à des taux soutenus : mais il est possible d'obtenir des prêts à demande à 5 p.c. si l'on a de bonnes valeurs à donner en garantie. L'escompte régulier pour les effets de commerce est de 7 p.c.

Le change sur Londres est plus ferme ; sur New-York, il est stationnaire et sur Paris, plus facile.

La bourse a eu un peu moins d'activité qu'hier, ce matin, mais le ton des cours reste très ferme. Les Chars Urbains ont fait 220¼ et 220½. Le Cable a été ferme. La Banque de Montréal a regagné le cours de 219. Le Gaz est en hausse à 203½. Le Toronto Street Railway est ferme à 77¾. Le Richelieu a eu une vente de 100 actions à 88.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3 00 heures p. m. :

STOCK	Vend	Ach.	STOCK	Vend	Ach.
Can. P. Ry.	56½	55½	B. Union	100	......
Can. P. L. B.	......	......	B. Commerce	138	135¾
D. S. S. & A.	6¼	5	B. V.-Marie	100	72½
D. S. A. Pr.	14	12	B. Hochelaga	124	120½
G.T.R. 1er Pr.	......	......	Int. Coal	40	25
G.T.R. 2e Pr.	......	......	Int. Coal pr.	75	......
Wabash	......	......	Postal Tel.	86	85
Wabash Pr.	......	......	N. W. Ld. Pr	50	......
Com. Cable	162½	162	Can. S. Co.	......	......
M. Te. Co.	167¼	163½	Can. Paper	......	......
R. & O. Nav.	95	86½	Can. C. Bds.	......	......
New t. Ry.	......	......	Ch. et St L.	......	......
M. St Ry.	220¼	220½	Cons. Cord	......	......
Toronto St.	77⅝	77	M. Cott. Coxd	129	127
M. Gas Co.	205	204⅝	M. Cott. Bds	......	......
Bell Tel. Co.	157½	156	C.C.C. Co.	65½	60
R.E. Light xd	130	125	C.C.C. Co Bds	99½	......
Gas xd	......	......	Nat. Cord	......	......
B. Montreal	220	218	Merch. Mfg.	140	......
B. Ontario	80	......	D. Cott. Co.	96	90
B. N. America	......	104½	D. Cott. Bds	......	......
B. du Peuple	......	......	M. L. & Mort	......	......
B. Molson	177	173	G. Co of N.A.	......	......
B. Toronto	250	238	Acc. Ins. Co.	......	......
B. J.-Cartier	......	......	Ot. El. St. R.	......	......
Marchands	166	163½	D. Glass Co.	......	......
Merc. B. Hal.	165	160	Cons. L. & I.	......	......
East. T. Bk.	......	......	Havre	......	......
B. Québec	......	117	W. & V.T. Bds	......	......
B. Nationale	75	70			

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—50 à 162¼, 5 à 162½.
R. & O.—100 à 88.
Street Ry.—250 à 220¼, 25 à 220½, 25 à 220¼, 115 à 220½.
Toronto St. Ry—25 à 77½, 50 à 77¾, 50 à 77⅞, 50 à 77¾.
Gaz—100 à 204¼, 25 à 204½.
B. de Montreal—3 à 218¾, 6 à 219, 25 à 219.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Com. Cable—50 à 162.
Street Ry.—50 à 220½, 6 à 219½.
Toronto St. Ry.—125 à 77½.
Gaz—5 à 205.
Bell Tel.—2 à 157.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Charles D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

STOCK	Ouv.	Fer.	STOCK	Ouv.	Fer.
Sterl'g dom	......	......	U. S. Cord.	5⅜	5⅜
A. T. C. pfd.	16⅜	16¼	M. O. Pac.	25	24½
C. B. & Q.	77⅛	77⅛	Nor. Pac.	......	......
Can. Pac.	......	......	Nor. Pac. pfd	17	16⅞
N. Y. C.	......	......	Nor. West	103¾	103¾
C. C. C.	......	36	Wabash pfd.	......	......
Can. South.	......	......	Oma. Com.	......	40⅞
Del. Hud.	......	126¼	N. A.	......	5⅜
D. L. & West	......	......	Pacific Mail	26½	25⅞
Erie	16⅛	15⅝	Reading pr.	......	[illegible]
C. Gas	66½	66⅝	St Paul	77⅛	77¼
N. Y. & N. E.	......	......	Tex. Pac.	......	......
N. J. Cen.	......	......	Union Pac.	8	7⅞
Lead	......	......	W. U. Tel. xd	84⅞	84⅞
Louis & Nash	53¼	53	Wab. Com.	......	......
L. Shore	......	148	R. I.	71⅞	72⅛
M. C.	......	......	Sucre	116⅛	116
D. C. F.	17⅛	17	Tabac	......	......
Distil. Cat. F.	......	......	R. T.	......	......

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St Sacrement, Montreal.

		Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	Fermeture.
Blé	Mai	65	65⅜	64½	65
	Juillet	65¼	65½	65	65½
Blé-d'Inde	Mai	30⅛	30¼	30⅛	30¼
	Juillet	31⅛	31¼	31⅛	31¼
Avoine	Mai	20⅞	21	20⅞	20⅞
	Juillet	21⅛	21⅛	21⅛	21⅛
Lard	Mai	9.95	9.97	9.90	9.95
	Juillet	10.07	10.15	10.05	10.12
Saindoux	Mai	5.50	5.50	5.47	5.50
	Juillet	5.60	5.62	5.60	5.62
Côtes	Mai	5.30	5.32	5.30	5.32
	Juillet	5.40	5.42	5.40	5.42

Garand, Terroux & Cie, banquiers et courtiers, 3 Place d'Armes, téléphone 2460, nous fournissent le rapport suivant du marché local :

	Entre Banques			Au Comptoir		
F. de N.Y.	⅛	à	1-10	pair	à	
Str. à 60 j.	9⅝	à	½	9⅝	à	¾
Str. à dem	9 11-16	à	13-16	9 15-16	à	10
Str. par c.	9⅞	à		10⅛	à	
Ch. sur P., lg terme.	......		......	......5.16¼		
Ch. sur P., cte éch.	......		......	......5.15		
A N. Y. :	Courant			Actuel :		
Str. à 60 j.	4.88		......	4.87	à	¼
Str. à dem.	4.89		......	4.88	à	¼
Str. par c.	......		......	4.88	à	½
Str. com.	......		......	4.87	à	—
Str. doc.	......		......	4.86	à	¾
Ch. sur P., lg terme.	......		......	5.18⅛	à	
Ch. sur P., cte éch.	......		......	5.16¼	à	

Argent à Londres, ⅞. Argent à New-York à 3½. Taux de la banque d'Angleterre, 2.

NAISSANCES

LAPIERRE—M. et Mme Lapierre, résidant au No 716 Sanguinet, ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance de leur fils, premier né, arrivée le 8 mars. Parrain et marraine, M. et Mme David Sauscartier.

LALONDE—A St Louis du Mile-End, le 9 courant, l'épouse de M. Evangeliste Lalonde, maître-forgeron, un fils. Parrain, M. J. Lalonde, de Fournierville, Ont. Marraine, Mlle Rose de Lima Lalonde.

LEDUC—M et Madame Geo. Leduc, marchand, de Ste-Anne de Bellevue, font part à leurs parents et amis de l'arrivée de leur fils, Joseph Emile Théophile Adrien, le 5 mars courant. Parrain et marraine, M. J. E. Boyer, électricien, de St-Hyacinthe, et Mlle Blanche Leduc, de Ste-Anne de Bellevue.

MAGNAN—Le 22 février 1896, au No 458 rue Rachel, l'épouse de M. Arthur Magnan, un fils.

DECES

BELAIR—A Ste-Rose, le 9 courant, à l'âge de 78 ans et 1 mois Pierre Plessis Bélair.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant, après l'arrivée du train de Montréal qui laisse la gare Dalhousie à 8½ heures. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, à 10 heures, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

BELAIR—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 35 ans et 11 mois, Dme Philomène Raymond, épouse de Joseph Bélair.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 135 rue Richelieu, à 7.45 hrs, pour se rendre à l'église Ste Cunégonde, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

DUGAS DIT LABRECHE—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 46 ans et 6 mois, Olier Dugas dit Labrèche, commis-voyageur.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de M. Louis Pepin, 79 rue St Hubert, à 7¾ hrs. a.m., pour se rendre à l'église St Jacques, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 76 ans, 5 mois et 9 jours, Désiré Gravel, père.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 1145 rue St Laurent, à 7¼ hrs., pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste, et de là à St Vincent de Paul, Qué., lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LEGRAND—A St Joseph de Lévis, le 7 courant, à l'âge de 96 ans et 4 mois, est décédé Edouard Legrand.

LALONDE—A St Louis du Mile-End, le 7 courant, à l'âge de 3 ans et 7 mois Marie Rose Yvonne, enfant de Evangeliste Lalonde, maître-forgeron.

Funérailles privées.

QUINTAL—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 83 ans, 4 mois et 5 jours, François Xavier Quintal, ancien cordonnier.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 24 rue de Salaberry, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église Ste-Brigide et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Vendredi prochain, le 13 mars, sera chanté, à Lachine, à 8½ heures, le service anniversaire de feu Dame Joseph Roselle.

Parents et amis sont priés d'y assister.

CETTE INDEMNITE

Les pêcheurs canadiens l'attendront longtemps

New-York, 10 — Selon une dépêche d'Ottawa, on aurait reçu avec beaucoup d'indignation, la nouvelle officielle que le sénat des Etats-Unis avait rejeté le traité pourvoyant à la nomination d'une commission pour estimer les dommages causés pour la saisie illégale des navires de pêche canadiens, comme cela avait été garanti par le tribunal de Paris.

"Les représentants du gouvernement ne font pas connaître les faits exacts, ajoute la dépêche, mais on sait que le traité proposé et signé par l'ambassadeur anglais, représentant le Canada, et par le secrétaire Olney, représentant les Etats-Unis, a été tellement modifié par le sénat des Etats-Unis, qu'il est virtuellement nul, et l'acceptation des changements proposés par la Grande Bretagne et le Canada est devenue tout à fait impossible. On affirme que même le texte des citations empruntées au jugement du tribunal de Paris, a été changé par des amendements insérés dans le traité par le sénat des Etats-Unis.

Par conséquent, les propriétaires de navires canadiens, auxquels le secrétaire Gresham avait accordé une indemnité de $425,000 attendront peut-être des années avant de rien recevoir."

Dialogue au cercle.

—Je viens de lire, dans le journal, qu'on a chassé, avant-hier, chez La Palice. Parmi les "fusils," au nombre d'une vingtaine, on citait même Des Oublïettes sur le compte duquel ont couru dernièrement des bruits assez fâcheux.

—Alors, on aurait dû dire : dix-neuf fusils, et un drôle de pistolet !

Nouvelles annonces arrivées trop tard pour être classifiées

A VENDRE—3 hôtels, 3 restaurants, licences accordées pour l'année prochaine, 4 magasins avec petits logements, depuis $150 à $500, situés rues St Laurent, Ste Catherine et Ontario. 2 épiceries, 2 salles à dîner, etc, etc, possession immédiate. S'adresser Lebel & Castellie, 1572 Notre-Dame, en face Palais Justice. 108—1

A VENDRE—Restaurant licencié, près gare Dalhousie, loyer $30, beau logis, place d'avenir ; restaurant près manufactures, prix $150, $400 comptant ; restaurant, Ste Cunégonde, loyer $12, beau logis, prix $550 ; restaurant, carré Chaboillez, conditions $900, $400 comptant, balance à termes ; magasins cigares, bonbons, depuis $125, loyers depuis $8 avec logis ; boutiques de barbier, propriétés. Argent à prêter sur hypothèques. Oscar Laferrière, 1613 Notre-Dame. 108—1

A VENDRE—Un magnifique magasin de tabac, fruits et bonbons, établi depuis 12 ans, bonne place d'affaires en face de la manufacture de coton No 243 rue Notre-Dame, Hochelaga. S'adresser sur les lieux. 108—2

A VENDRE—Un bon magasin de tabac, avec deux grandes chambres pour un barbier, bonne localité, rue Ste-Catherine ouest, près rue Mansfield, loyer modéré. Ecrire A. B. C., LA PRESSE. 108-1

A VENDRE—Stock de ferronnerie, peintures, vitres, etc., à l'acheteur on louera le magasin à moitié prix et acceptera pour paiement des immeubles. S'adresser No 2721 rue Notre-Dame. 10.14

A VENDRE OU A ECHANGER pour propriété bâtie, 2 beaux lots de terrains, avenue des Pins Ouest et 2 beaux lots de terrain rue McGregor. S'adresser au No 2721 rue Notre-Dame. 10.14

A LOUER—Très bons magasins et logements, Nos 4111 et 4115 rue Ste Catherine ouest, 2705, 2709, 2713 rue Notre-Dame ouest ; aussi, quelques logements de 4, 6 et 8 appartements avec w. c. S'adresser au No 2721 rue Notre-Dame. 10.14

A LOUER—A un prix très bas, un grand magasin situé coin des rues Rousseau et Lacroix, avec cave très haute et spacieuse, y compris aussi une cour et trois places d'écurie ; le tout convient ait parfaitement à un embouteilleur de bière, de boissons gazeuses, ou à n'importe quel manufacturier. Pour toutes autres informations, s'adresser au No 274 rue St Paul, Montréal. 10.14

A LOUER—Rue Sherbrooke, près de la rue Cadieux, aux bas prix de $15, $20 et $25, ces jolies maisons possédant toutes les commodités et nouvellement tapissées. E. A. Reinhardt, 503 rue Sherbrooke. Bureau, 767 rue Craig. 10.14,17

APPAREIL pour broyer la pierre, le meilleur au Canada, à vendre avec environ deux mille verges de pierre, à bon marché. S'adresser à Boîte B. P., 506, Cité. 108—5

CHAMBRES A LOUER—Premier étage, chauffées à eau chaude, bain et w. c. sur le même plancher, meublées ou non, bien éclairées, 166 rue Ste-Elizabeth. 108—8

FERME A VENDRE—Environ 60 acres, près de Ste Thérèse. Prix $1,000 ; on ne refusera aucune offre raisonnable. S'adresser à Boîte B. P., 506, Cité. 108—5

IMMEDIATEMENT, 86 Hutchison, servante pour famille de trois, blanchissage dehors, bons gages à bonne cuisinière, références indispensables. 108-3

JEUNE HOMME français, 25 ans, intelligent et actif, demande emploi quelconque. Ecrire Paul Bacquet, 167 rue St-Dominique. 108—2

ON DEMANDE une bonne servante, 199 rue Versailles. 108—5

ON DEMANDE une jeune fille sachant parler anglais comme commis chez un confiseur ; références exigées. F. Guibord, 685 St Laurent. 108-1

ON DEMANDE une servante qui connait la cuisine. 427 Rachel. 108—1

ON DEMANDE une servante générale au No 406 rue St Denis. 108—1

ON DEMANDE une servante au No 237 rue Wolfe. 108—1

ON DEMANDE des couturières, 342A rue Jacques Cartier. 108—1

ON DEMANDE à louer une grande chambre meublée, avec entrée libre. Ecrire Boîte Post le No 129, Montreal. 108—2

ON DEMANDE 25 menuisiers-charpentiers. S'adresser mercredi matin, coin des rues Coleraine et Charlevoix, Pointe St-Charles. 108—1

ON DEMANDE—Un couple marié désire une pension de première classe, dans une maison strictement privée, où il n'y a pas d'enfants et d'autres pensionnaires. Adresser par lettre à V. A. M. S., poste restante, Montréal. 108—1

ON DEMANDE un jeune homme comme clavigraphiste et sténographe ; il devra savoir parfaitement le français et l'anglais. S'adresser en donnant l'âge et le salaire qu'on veut avoir à Boîte 1214 B. P., Montréal. 108—2

ON DEMANDE un jeune homme fort, parlant un peu anglais, pour prendre les ordres et livrer les marchandises dans une épicerie, 837 St Dominique. 108—1

ON DEMANDE un tourneur sur bois. Emery Frévost, St Vincent de Paul, Qué. 108—1

ON DEMANDE immédiatement un homme pour travailler sur une ferme à Contrecoeur. S'adresser au No 501 St Hubert. 108—1

ON DEMANDE un bon peintre de voitures. Charles Lespocas, 1855 rue St Jacques, St Henri. 108—1

ON DEMANDE une servante générale, qui parle un peu anglais, pour une petite famille, pas de lavage. Se présenter immédiatement au No 294 rue St Chs. Borromée. 108—2

ON DEMANDE des femmes ou filles pour tourner les collets et manchettes ; elles devront avoir de l'expérience. Skelton Bros & Co., 96 rue St Pierre. 108—1

ON DEMANDE un carrosse double (andau) en parfait ordre. S'adresser à la Dominion Transport Co., 2 place Royale. 108—3

A VENDRE — M. Péloquin ayant besoin d'un repos absolu, a décidé de vendre à grands sacrifices, son Magnifique Hôtel, connu sous le nom de HOTEL PELOQUIN, situé au Sault-au-Récollet, y compris l'ameublement complet, etc. L'hôtel est bien connu de toute la population de Montréal et est très achalandé. Termes faciles. S'adresser sur les lieux. 87—n

A L'ENCAN

AVIS est donné par les présentes, que des effets consistant en linges, hardes, chapeaux, petites valises, etc., appartenant à Hilaire Paquet, de Montréal, seront vendus à l'encan public, à Montréal,

Le 18 Mars courant, à 2 hrs p.m.,

au No 69 de la rue St-Jacques, à la réquisition de Napoléon Houle, tailleur, de Montréal, pour prix de loyer d'une chambre.

108—1 Marcotte Frères, Encanteurs.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. } Cour Supérieure

OSCAR A. WILLIE, Failli, et JOHN FULTON, Curateur.

Avis public est par les présentes donné que le 14ème jour d'avril prochain, à 11 hrs a.m., dans le bureau de J. Cradock Simpson, No 181 rue St Jacques, Montréal, sera offerte en vente péremptoire conformément au jugement de la Cour autorisant la dite vente, la propriété immobilière suivante, telle qu'abandonnée par le dit failli.

Ce certain lot de terre étant la subdivision 27 D. 28 D, 29 D, sur le plan de subdivision dûment fait et filé du lot No 1019 sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier de ville et dans la dite cité de Montréal, avec les bâtisses et dépendances sus érigées, la dite maison portant le numéro 309 rue Roy, dite cité de Montréal.

On peut obtenir les termes et conditions de vente au bureau du soussigné.

JOHN FULTON, Curateur,
181 rue St Jacques, Montréal.

J. CRADOCK, SIMPSON & CIE., Encanteurs,
181 rue St Jacques, Montréal.
11,14,18,21,24,28,1,4,15